



**Nations Unies**

# **Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

**Rapport sur les travaux de ses première  
et deuxième sessions ordinaires  
et de sa session annuelle de 2010**

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2010  
Supplément n° 14

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2010  
Supplément n° 14

**Conseil d'administration  
du Fonds des Nations Unies  
pour l'enfance**

**Rapport sur les travaux de ses première  
et deuxième sessions ordinaires  
et de sa session annuelle de 2010**



Nations Unies • New York, 2010



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

---

## Table des matières

Page

### Première partie

#### Première session ordinaire de 2010

I.	Organisation de la session . . . . .	2
A.	Déclaration liminaire du Président sortant . . . . .	2
B.	Élection du Bureau du Conseil d'administration . . . . .	2
C.	Déclarations liminaires du Président et Directeur général . . . . .	2
D.	Adoption de l'ordre du jour . . . . .	5
II.	Délibérations du Conseil d'administration . . . . .	5
A.	Rapport annuel au Conseil économique et social . . . . .	5
B.	Coopération au titre des programmes de l'UNICEF . . . . .	8
C.	Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2010 . . . . .	9
D.	Rapport sur l'application du principe de recouvrement de l'UNICEF . . . . .	10
E.	Suite donnée à la décision 2009/20 du Conseil d'administration sur le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011 . . . . .	11
F.	Bilan de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public . . . . .	13
G.	Réunion d'annonce de contributions . . . . .	13
H.	Questions diverses . . . . .	15
I.	Adoption des projets de décision . . . . .	15
J.	Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration . . . . .	15
III.	Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM . . . . .	16
A.	Unis dans l'action : renforcer la réaction à la violence sexiste au niveau national . . . . .	16
B.	Changement climatique et développement . . . . .	19
C.	Se relever de la crise économique et financière : sécurité alimentaire et filets de sécurité . . . . .	21
D.	Progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement : un bilan . . . . .	22

---

Deuxième partie  
Session annuelle de 2010

I.	Organisation de la session.....	25
A.	Déclarations liminaires du Président et du Directeur général.....	25
B.	Adoption de l'ordre du jour.....	27
II.	Délibérations du Conseil d'administration.....	27
A.	Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus en 2009 et rapport sur l'examen approfondi de l'exécution du plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2013.....	27
B.	Matrice des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réponse de l'administration concernant l'évaluation de la politique d'égalité des sexes.....	32
C.	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF.....	34
D.	Mise à jour sur les initiatives d'amélioration des modes de fonctionnement de l'UNICEF.....	44
E.	Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain.....	45
F.	Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF...	47
G.	Questions diverses.....	47
H.	Adoption des projets de décision.....	47
I.	Déclarations de clôture du Directeur général et du Président.....	47

Troisième partie  
Deuxième session ordinaire de 2010

I.	Organisation de la session.....	50
A.	Déclarations liminaires du Président et du Directeur général.....	50
B.	Adoption de l'ordre du jour.....	51
II.	Délibérations du Conseil d'administration.....	52
A.	Programme de travail proposé pour les sessions de 2011 du Conseil d'administration ..	52
B.	Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et aux décisions prises lors des réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.....	52
C.	Rapport oral sur la contribution de l'UNICEF au renforcement des capacités (point 5 de l'ordre du jour) [ <i>le débat sur ce point a été reporté</i> ].....	54
D.	Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF.....	54
E.	Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations.....	63
F.	Rapport annuel sur les activités d'audit interne.....	66
G.	Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF.....	66
H.	Collecte de fonds privés : rapports financiers et états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009.....	70

---

I.	Plan stratégique à moyen terme : prévisions financières pour la période 2010-2013 . . .	70
J.	Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré : classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats – rapport commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF . . . . .	72
K.	Progrès réalisés par l'UNICEF en matière de gestion des ressources humaines . . . . .	74
L.	Rapport sur l'état d'avancement de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public . . . . .	77
M.	Questions diverses . . . . .	77
N.	Décisions concernant les projets de décision en suspens . . . . .	81
O.	Déclarations finales . . . . .	81
Annexe		
	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2010 . . . . .	82



**Première partie**  
**Première session ordinaire de 2010**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies**  
**du 12 au 14 janvier 2010**

## **I. Organisation de la session**

### **A. Déclaration liminaire du Président sortant**

1. Le Président du Conseil d'administration en 2009, S. E. M. Oumar Daou, a prononcé une déclaration à l'occasion de son départ, dans laquelle il a remercié les délégations et le secrétariat pour leur étroite collaboration tout au long de sa présidence. Il a rendu hommage à la Directrice générale pour la façon exemplaire dont elle a dirigé les travaux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Il a en particulier salué son attachement à la cause de l'Afrique et à la lutte visant à mettre fin à la violence contre les femmes, la pauvreté et les maladies, notamment le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Il a déclaré qu'en encourageant une culture d'excellence à l'UNICEF, elle avait aidé l'organisation à obtenir de bons résultats et à renforcer encore sa crédibilité. Notant que la session du Conseil d'administration se tenait moins de deux mois après le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant, il a loué l'UNICEF pour les progrès accomplis aux fins de la promotion et de la protection des droits de l'enfant. Il a également souligné qu'il restait beaucoup à faire s'agissant de la promotion des droits de l'enfant dans les domaines de la survie, de la protection et du développement de l'enfant. Il était également nécessaire, a-t-il fait observer, de faire plus pour protéger la planète contre les effets du changement climatique, en particulier sur les populations vulnérables.

### **B. Élection du Bureau du Conseil d'administration**

2. Le Conseil d'administration a élu à la présidence le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Abulkalam Abdul Momen, et à la vice-présidence M<sup>me</sup> Sanja Štiglic, Représentante permanente de la Slovénie auprès de l'Organisation, S. E. M. Boniface G. Chidyausiku, Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation, M. Gustavo Álvarez, Représentant permanent adjoint de l'Uruguay auprès de l'Organisation, et M. Pål Klouman Bekken, Conseiller auprès de la Mission permanente de la Norvège auprès de l'Organisation.

### **C. Déclarations liminaires du Président et Directeur général**

3. Dans la déclaration liminaire qu'il a prononcée, le Président du Conseil d'administration pour 2010 a dit que c'était un honneur pour lui d'assumer ses nouvelles fonctions, tant sur le plan personnel qu'en tant que citoyen de son pays. Il a remercié la Directrice générale et son équipe pour leur dynamisme, leur expertise, leurs compétences et leur dévouement, qui avaient renforcé le rôle de l'UNICEF en tant que chef de file pour la promotion des droits et du bien-être de l'enfant. Rappelant les propos du Secrétaire général, il a fait l'éloge de la Directrice générale, qui était « la championne de la cohérence de l'action du système des Nations Unies qui militait activement pour les enfants ainsi que pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Son legs est une organisation qui est forte financièrement et intellectuellement et bien équipée pour relever les défis qui concernent les enfants au début du XXI<sup>e</sup> siècle ». Il a invité le Conseil d'administration à lui rendre hommage en poursuivant le bon travail qu'elle a accompli.

4. Résumant les données mises en évidence dans la publication phare de l'UNICEF qu'est *La situation des enfants dans le monde 2009 : la santé maternelle et néonatale*, le Président a mis l'accent sur le travail à effectuer pour améliorer la santé maternelle, néonatale et infantile et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il était essentiel, a-t-il souligné, d'agir dès à présent pour protéger les enfants contre les menaces que font peser sur eux la sécurité, les conflits armés, les effets de la crise financière mondiale, les catastrophes naturelles, le changement climatique, l'insécurité alimentaire, le trafic transfrontalier et la forme moderne du commerce des esclaves. Le Conseil d'administration a un rôle important à jouer concernant les deux questions interdépendantes que sont d'une part la pauvreté et le développement durable et de l'autre la protection des enfants les plus vulnérables dans le monde.

5. La Directrice générale, dans ses observations liminaires, a déclaré que l'UNICEF est guidé par l'urgence de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En encourageant une culture d'amélioration continue, a-t-elle noté, l'UNICEF a travaillé à l'adoption d'orientations davantage axées sur les résultats en vue d'atteindre lesdits objectifs et d'assurer la réalisation des droits de l'enfant reconnus dans la Convention relative aux droits de l'enfant. En vue de contribuer à une meilleure réalisation de résultats, l'UNICEF s'est attaché à déployer des ressources là où les fardeaux et les besoins sont les plus importants en vue d'améliorer sa coordination et sa collaboration avec les autres entités et à aider les gouvernements à renforcer leurs capacités et à prendre des décisions en connaissance de cause fondées sur les meilleurs faits objectifs et pratiques.

6. Présentant un récapitulatif des principaux défis relatifs aux enfants qui doivent être relevés, elle a souligné les progrès accomplis par l'UNICEF et ses partenaires dans les principaux domaines : la santé, la nutrition et la sécurité alimentaire améliorée, les soins de santé primaires intégrés pour les enfants et les femmes, l'expansion des interventions concernant la santé infantile, et l'appui à l'égalité des sexes dans l'éducation et les écoles amies des enfants. Ces activités ont visé aussi à créer des environnements protégeant les enfants contre toutes les formes d'exploitation et de mauvais traitements et la mise en place de partenariats novateurs en vue de faire face à la violence sexuelle contre les filles et les femmes. Dans le domaine du VIH/sida, l'UNICEF a aidé à accroître la couverture aux fins de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et du traitement du sida pédiatrique. D'autres domaines de progrès importants sont la mise en place d'opérations humanitaires plus systématiques, la relance de la communication en faveur du changement des comportements, et l'expansion des programmes participatifs pour les jeunes, y compris la participation récente au forum sur le changement climatique et le forum Junior 8 du sommet du G-8. En vue d'améliorer encore les résultats en matière de développement, l'UNICEF avait mis en place un service chargé de l'innovation tirant parti de nouvelles technologies et de produits novateurs, tels que la technologie des SMS pour suivre la malnutrition et surveiller l'approvisionnement.

7. Les améliorations apportées à la gestion et à l'administration comprennent la mise en place d'un bureau chargé de la recherche et l'élargissement des systèmes de gestion des connaissances, allant de pair avec une utilisation plus stratégique des évaluations mieux intégrées dans les programmes. Parmi les réalisations dans le secteur des ressources humaines, il convient de mentionner le lancement d'un nouveau système de recrutement électronique, la mise en place d'un programme

d'évaluation pour les représentants et la poursuite de l'initiative de promotion de nouveaux talents. S'agissant des ressources, malgré les récentes diminutions, l'UNICEF a continué d'améliorer sa situation financière, grâce en grande partie à l'appui de ses donateurs. Les mécanismes de responsabilisation ont été renforcés, le respect des recommandations d'audit s'est amélioré et le bureau de la déontologie a été créé. L'approche de plus en plus stratégique de la collaboration avec les autres entités a été essentielle pour toutes ces activités. L'UNICEF a vigoureusement appuyé la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et les partenariats efficaces avec les institutions spécialisées des Nations Unies et la Banque mondiale, ainsi que les autres institutions financières internationales. L'UNICEF s'est efforcé aussi de renforcer les partenariats et les collaborations avec les organisations non gouvernementales, notamment en simplifiant les processus et les procédures. L'UNICEF, de concert avec ses comités nationaux, continue de renforcer ses liens financiers et non monétaires avec le secteur privé. Une discussion stratégique a porté aussi sur les questions émergentes clefs qui continueront d'avoir des incidences sur la vie des enfants et des femmes : le changement climatique, la croissance démographique, les tendances économiques qui comprennent l'élargissement de l'économie illicite, et l'innovation technologique appliquée au développement.

8. La Directrice générale a dit que ces efforts, entre autres, ont fait que l'UNICEF est aujourd'hui une organisation plus solidement axée sur les droits et les résultats, qui continuera de promouvoir efficacement le programme d'action pour les enfants dans le monde entier. Parlant de son mandat en tant que Directrice générale, commencé en 2005, elle a dit que le personnel dévoué de l'UNICEF était une des raisons pour lesquelles ses années au service de l'organisation avaient été parmi les plus enrichissantes de sa vie. Elle a remercié le Conseil d'administration pour sa direction, ses conseils et son appui.

9. Durant la discussion sur ce point et les autres points de l'ordre du jour, les délégations ont loué la Directrice générale pour son dévouement et pour les résultats qu'elle avait aidé l'UNICEF à obtenir, au nombre desquels le soutien sans faille aux objectifs du Millénaire pour le développement, l'appui vigoureux à la sécurité alimentaire, la protection des droits de l'enfant, l'égalité des sexes et la lutte pour mettre fin à la violence contre les femmes et les enfants, des contributions particulières, avec les partenaires, aux progrès accomplis dans le monde dans les domaines de la santé infantile, la nutrition, l'éducation, le VIH/sida, l'aide humanitaire d'urgence et d'autres volets du plan stratégique à moyen terme, le lancement des initiatives d'amélioration organisationnelle, un recentrage des activités aux fins de la réalisation et du suivi de résultats et de l'établissement de rapports connexes, les efforts visant à forger des partenariats et des relations de collaboration renforcés et plus stratégiques, la direction sûre de l'organisation pour négocier la crise économique mondiale, et l'appui continu à la cohérence du système des Nations Unies.

10. Abordant la question du recrutement pour pourvoir le poste de directeur général, trois délégations ont demandé des procédures ouvertes et transparentes fondées sur le mérite et prié le Président de faire en sorte que le Conseil d'administration soit tenu informé des progrès accomplis durant le processus de recrutement.

## **D. Adoption de l'ordre du jour**

11. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier et arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2010/1).

12. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 48 délégations participant aux débats en qualité d'observateurs, dont 1 organe des Nations Unies, 1 organisation intergouvernementale, 3 organisations internationales, 3 organisations non gouvernementales et 3 comités nationaux pour l'UNICEF, avaient présenté des pouvoirs pour la session.

## **II. Délibérations du Conseil d'administration**

### **A. Rapport annuel au Conseil économique et social**

13. La Directrice chargée des questions concernant la gouvernance, les Nations Unies et les affaires multilatérales a présenté le rapport annuel au Conseil économique et social (E/ICEF/2010/3), ainsi que le rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection (E/ICEF/2009/6) inclus au titre de ce point de l'ordre du jour.

14. La Directrice a déclaré que le rapport donnait directement suite à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2007, sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et aux attentes énoncées dans la décision 2009/2 du Conseil d'administration. Dans cette décision, le Conseil d'administration avait demandé à l'UNICEF de faire figurer dans ses prochains rapports une évaluation et une analyse plus qualitatives des résultats obtenus, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, ainsi que des enseignements tirés.

15. La Directrice a noté que l'UNICEF avait élaboré un plan d'action pour donner suite à la résolution 62/208 et indiqué qu'en septembre 2009, 96 % des activités prévues avaient été menées, étaient en cours ou avaient un caractère continu. En 2009, a-t-elle précisé, l'UNICEF avait accompli des progrès notables quant à l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes, au développement des capacités et à l'harmonisation des modalités d'exécution des tâches. Outre qu'elle a récapitulé les principaux points du rapport, elle a fait brièvement le point de la situation financière de l'UNICEF au 31 décembre 2009, indiquant que tant les ressources ordinaires que les autres ressources enregistraient des diminutions.

16. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport, soulignant l'amélioration de l'évaluation et de l'analyse des résultats obtenus, des difficultés rencontrées et des enseignements tirés; son harmonisation avec les rapports du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres entités; et sa concordance accrue avec l'examen triennal complet. L'UNICEF a été prié de continuer à améliorer ces trois éléments dans les prochains rapports.

17. De nombreuses délégations ont fait des observations sur le financement et les partenariats. Des intervenants se sont félicités de l'accent accru mis par l'UNICEF sur des partenariats plus stratégiques. Ces partenariats comprenaient les relations avec de nouveaux donateurs, dont ceux de pays à revenu intermédiaire et de pays en

développement; les partenariats mondiaux entre secteur public et secteur privé; les institutions de Bretton Woods; le secteur privé, et d'autres donateurs, tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'à l'extérieur. Le renforcement des partenariats, il a été noté, était important pour acheminer l'aide plus efficacement et de façon plus rationnelle et pour fournir une protection sociale, en particulier dans le contexte de la crise économique mondiale. On a demandé à l'UNICEF si ses partenariats avec les institutions financières internationales iraient au-delà de l'appui à des situations d'urgence et financeraient le développement sur le long terme.

18. Une délégation a dit qu'il était essentiel pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et faire face aux problèmes posés par la crise économique d'établir des partenariats avec les organisations locales et les organisations nationales de la société civile dans les secteurs de la santé, de la nutrition et de la sécurité alimentaire et de la survie et du développement de l'enfant. À ce propos, un intervenant a souligné la participation clef de l'UNICEF à la Conférence ministérielle des Nations Unies sur le coût social de la crise économique en Europe orientale, Asie centrale et Turquie, qui s'est tenue à Almaty (Kazakhstan).

19. Plusieurs délégations ont dit que les partenariats à tous les niveaux devraient mettre plus l'accent sur les questions touchant à la protection, dont la prévention de la traite des enfants, la violence contre les femmes et les mutilations génitales féminines. Un intervenant a proposé que le Conseil d'administration célèbre l'anniversaire prochain de l'adoption des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant.

20. Un certain nombre de délégations se sont déclarées préoccupées par le déséquilibre croissant entre les ressources ordinaires et les autres ressources. Il a été noté que les ressources ordinaires devraient être utilisées pour aider les pays les plus pauvres et les populations les plus vulnérables. Des informations complémentaires ont été demandées sur les travaux menés avec le secteur privé dans le cadre des nouvelles modalités de coopération et sur le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

21. L'UNICEF a été félicité pour ses solides contributions au développement des capacités nationales et l'efficacité de ses activités de développement, en particulier pour ses initiatives étendant l'accès des partenaires nationaux aux connaissances relatives au développement – en particulier au moyen de la mise en place de systèmes simplifiés de collecte de données – et améliorant les capacités en matière d'évaluation. Un intervenant a demandé des renseignements sur la façon dont l'UNICEF avait aidé les pays à revenu intermédiaire à traiter la question des inégalités.

22. Plusieurs délégations ont souligné que le développement des capacités devait mettre l'accent sur l'appropriation par le pays, incorporer une approche axée sur les droits de l'homme et intégrer de façon transversale la problématique hommes-femmes. Il a été souligné que l'action dans le domaine des droits de l'homme devait comprendre la coopération avec les institutions nationales et la société civile afin de mettre en place des capacités en matière de protection de l'enfant. Se référant à l'étude réalisée en 2009 des activités de l'UNICEF dans le domaine du développement des capacités, plusieurs délégations ont demandé quelle suite la direction de l'UNICEF donnerait aux constatations.

23. On a aussi salué les contributions de l'UNICEF à la coopération Sud-Sud, un intervenant proposant que l'UNICEF systématise plus avant les différentes initiatives et identifie les bonnes pratiques en vue de les partager. Un autre intervenant a mentionné tout spécialement l'importante coopération avec l'Organisation des États américains dans le domaine de l'enregistrement des naissances.

24. Un certain nombre de délégations ont souligné le caractère central de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et de la généralisation de la problématique hommes-femmes dans les activités de l'UNICEF, félicitant l'organisation pour les progrès accomplis. On a noté spécialement l'initiative visant à examiner les implications de l'égalité des sexes dans les opérations humanitaires. Soulignant que les droits des enfants et des femmes étaient inextricablement liés, des délégations ont affirmé qu'elles appuyaient la mise en place d'une synergie plus forte aux fins de l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

25. Des intervenants ont souligné la nécessité d'appliquer les recommandations issues de l'évaluation consacrée en 2008 à la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes à l'UNICEF, notamment au moyen de formations et de possibilités d'apprentissage offertes au personnel, d'examens consacrés à la problématique hommes-femmes et d'instruments d'évaluation de la situation des femmes. Les intervenants ont noté qu'il était essentiel de suivre l'application sur le terrain. Des délégations ont recommandé que l'UNICEF assure une coordination plus étroite de ses efforts avec ceux des autres entités des Nations Unies, en particulier le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, et qu'il continue de jouer un rôle majeur à l'appui de la révision du dispositif relatif à la problématique hommes-femmes et à la préparation de l'entité chargée de ces questions.

26. Des délégations ont souligné le rôle unique que l'UNICEF doit jouer pour assurer un passage sans heurt de la phase des secours humanitaires à celle du développement et dans le cadre de la consolidation de la paix après un conflit. L'UNICEF a été loué, en particulier pour l'appui qu'il apporte à l'application du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. On a salué également la contribution de l'UNICEF dans les domaines suivants : réduction des risques de catastrophe au niveau des politiques et des opérations sur le terrain; réforme du système humanitaire des Nations Unies; protection des enfants et des femmes, l'UNICEF assumant les fonctions de chef de file au sein du groupe sur la protection; et l'initiative d'évaluation des besoins communs.

27. Louant l'UNICEF pour sa contribution à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, des intervenants lui ont demandé de continuer à jouer un rôle actif dans le cadre de cette initiative, tant au siège que sur le terrain. Il était nécessaire, ont-ils dit, d'accorder un rang de priorité élevé à des domaines importants tels que « Unis dans l'action », la programmation conjointe et la simplification et l'harmonisation. Il était indispensable, selon les délégations, d'harmoniser les procédures pour des questions telles que la sécurité et les opérations bancaires.

28. On a salué les efforts faits par l'UNICEF à la tête du Groupe des Nations Unies pour le développement pour renforcer le système des coordonnateurs résidents, sa participation au Comité de pilotage de l'intégration et à la préparation des missions intégrées, ainsi que sa collaboration avec d'autres fonds, programmes

et entités en vue d'adopter des formats communs pour faire rapport aux gouvernements. Il a été noté également que l'UNICEF avait fait plus de progrès que les autres organisations du système des Nations Unies en ce qui concerne l'adoption du nouveau système de planification unifiée des ressources.

29. Les délégations ont reconnu que des progrès avaient été accomplis, mais elles ont demandé que la collaboration interorganisations soit encore renforcée. Il était essentiel, ont-elles noté, de poursuivre l'harmonisation de l'assistance en vue d'obtenir de meilleurs résultats dans des domaines tels que la santé, y compris l'éradication de la poliomyélite, le VIH/sida et la protection de l'enfant. Un intervenant a dit que l'UNICEF pourrait en particulier intensifier sa coopération avec le Programme alimentaire mondial.

30. Un intervenant, soulignant le rôle clef des activités efficaces de suivi et d'évaluation dans l'action de l'UNICEF, a salué les efforts faits par l'organisation pour renforcer les connaissances et les capacités en matière d'évaluation, notamment en conduisant des stages de formation. Un autre intervenant a loué l'UNICEF pour avoir tiré parti des recommandations du Corps commun d'inspection aux fins de l'amélioration de ses politiques et programmes.

31. Le rapport annuel sera soumis, pour examen, en même temps qu'un résumé des observations faites pendant le débat, au Conseil économique et social, pour examen lors de sa session de fond de 2010.

32. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/1 (voir le recueil des décisions publié sous la cote E/ICEF/2010/5).

## **B. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF**

33. Le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'approbation tacite, les descriptifs de programmes de pays révisés pour l'Argentine, le Guatemala et l'Ouganda. Le Conseil d'administration, conformément à ses décisions 2002/4 et 2006/19, avait examiné les projets de descriptif de ces programmes de pays à sa deuxième session ordinaire de 2009 et approuvé les budgets indicatifs globaux de chacun de ces programmes de pays. Ces descriptifs ont été ensuite révisés en tenant compte, selon le cas, des observations faites par le Conseil d'administration, à l'issue de consultations avec les différents gouvernements, et ont été publiés, avec des tableaux récapitulatifs des résultats révisés, sur le site Web de l'UNICEF, dans les six semaines suivant la session. Les descriptifs révisés de programmes de pays devaient être approuvés par le Conseil d'administration selon la procédure d'approbation accélérée, à moins que cinq membres n'informent par écrit le secrétariat qu'ils souhaitent voir le Conseil d'administration examiner plus en détail un programme de pays particulier. Le secrétariat n'ayant reçu aucune demande en ce sens, les descriptifs de programmes de pays ont été approuvés.

34. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil d'administration a discuté aussi la recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour les programmes de pays approuvés. Le Directeur des programmes a présenté la recommandation (E/ICEF/2010/P/L.1 et Corr.1) relative à l'approbation de fonds supplémentaires d'un montant de 57 137 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires aux fins du financement des programmes approuvés. Le Conseil d'administration a approuvé la recommandation formulée dans la décision 2010/2 (voir le recueil des décisions publié sous la cote E/ICEF/2010/5).

### **C. Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2010**

35. Le Directeur du programme Collecte de fonds et partenariats privés a présenté le rapport (E/ICEF/2010/AB/L.1).

36. Les délégations ont rendu hommage au programme et aux comités nationaux pour l'UNICEF qui avaient obtenu de meilleurs résultats que prévu pour 2009, ce dans un contexte économique et financier difficile, en partie en limitant les dépenses. Une délégation s'est félicitée de l'approche prudente de l'organisation en ce qui concerne le projet de budget pour 2010.

37. Un certain nombre de délégations, notant la diminution continue des recettes de la vente de cartes et autres articles et des dons des entreprises, ont accueilli avec satisfaction les efforts accrus faits dans le domaine de la collecte de fonds privés. Des intervenants se sont félicités particulièrement de l'accent accru mis sur les donateurs versant des contributions régulières en tant que source de croissance des revenus. Plusieurs délégations ont déclaré appuyer la proposition tendant à accroître les fonds d'investissement, ceux-ci apportant un appui significatif aux comités nationaux en vue d'étendre l'engagement des souscripteurs périodiques et, partant, d'assurer une source de revenus plus régulière et plus prévisible. D'autres délégations ont dit qu'il était possible d'accroître encore les dons et l'appui des entreprises et ont appelé l'UNICEF à continuer de promouvoir la responsabilité sociale et à travailler avec les comités nationaux pour arrêter définitivement les directives applicables aux partenariats avec le secteur privé. Une délégation a recommandé que l'UNICEF renforce sa collecte de fonds pour les situations de crise humanitaire.

38. Plusieurs délégations ont salué la rationalisation de la gestion concernant les cartes et les autres articles, jugeant qu'elle était bien structurée et améliorerait l'efficacité. Il a été noté que le processus était difficile mais nécessaire, non seulement pour améliorer le revenu net des ventes mais aussi pour maintenir l'image de marque de l'UNICEF.

39. Un certain nombre de délégations ont fait des observations sur le nouveau modèle de partenariat dans le secteur de la vente au détail, déclarant espérer qu'il aurait des effets positifs sur les revenus et améliorerait la rentabilité des ventes de cartes et autres articles. Une délégation a suggéré que l'UNICEF continue de renforcer ses partenariats stratégiques avec les comités nationaux et s'attache particulièrement à exploiter le potentiel des nouveaux marchés, en particulier dans les pays en développement. On a demandé au Directeur du programme Collecte de fonds et partenariats privés quels étaient les résultats dans les pays où était appliqué le nouveau modèle de partenariat.

40. Le Directeur a répondu que les chiffres définitifs n'étaient pas encore disponibles pour 2009, mais que différents partenariats avec Hallmark et Pictura avaient permis pour la première fois de vendre des cartes et autres articles de l'UNICEF dans des magasins de détail, ce qui pourrait produire des revenus supplémentaires pour l'UNICEF.

41. Répondant aux questions soulevées concernant le nombre de postes pour les activités liés à la vente de cartes et autres articles, le Directeur a déclaré que, malgré la conversion de postes temporaires en postes permanents, les effectifs n'avaient pas changé. Tôt ou tard, a-t-il précisé, la rationalisation de la gestion entraînerait une réduction de ceux-ci.

42. Plusieurs intervenants ont demandé si le financement du plan de travail pour 2010 serait assuré par les activités de vente de cartes et autres articles ou d'autres dépenses d'appui aux programmes. Le Directeur a répondu que tous les éléments du plan de travail étaient financés au moyen de fonds inscrits au budget du programme Collecte de fonds et partenariats privés; seules les activités de plaidoyer en faveur des droits de l'enfant et l'appui connexe étaient financés au moyen du budget d'appui aux programmes.

43. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/3 (voir le recueil des décisions publié sous la cote E/ICEF/2010/5).

#### **D. Rapport sur l'application du principe de recouvrement de l'UNICEF**

44. Le Contrôleur a présenté le rapport (E/ICEF/2010/AB/L.3) au titre du point 7 de l'ordre du jour, suite donnée à la décision 2009/20 du Conseil d'administration sur le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011.

45. Plusieurs délégations ont salué la clarté du rapport. L'UNICEF a été félicité pour le fait que, comme il ressortait des données chiffrées relatives au recouvrement des coûts pour 2006-2007, les ressources ordinaires n'avaient pas servi à couvrir les dépenses d'appui relatives à des programmes financés par les autres ressources. Il a été souligné qu'il fallait faire plus pour parvenir à une approche commune systématique en matière de recouvrement des coûts.

46. Des délégations ont demandé si la méthodologie servant à calculer le recouvrement des coûts était viable et quels étaient les chiffres pour 2008. Un intervenant a suggéré que la méthodologie couvre tous les coûts. Un autre a demandé quelles exceptions l'UNICEF avait accordées concernant le taux de recouvrement de 7 %.

47. Il a été suggéré également que les rapports financiers sur les dépenses administratives soient publiés périodiquement, que les rapports financiers annuels sur les dépenses effectives au titre du budget d'appui soient présentées en utilisant un format analogue à celui utilisé pour le plan des ressources, et que les discussions sur le recouvrement des coûts se déroulent durant le processus d'examen et d'approbation du budget d'appui biennal de 2012-2013.

48. Un intervenant a demandé à l'UNICEF d'évaluer les effets du recouvrement des coûts sur les programmes sur le terrain au cas par cas. Un autre intervenant a demandé qu'une étude soit réalisée sur d'autres moyens d'acheminer les ressources autres que les ressources de base aux programmes, y compris l'utilisation de revenus de pays qui bénéficient des programmes. On a demandé aussi des informations complémentaires sur les travaux concernant le recouvrement des coûts menés par le Comité de haut niveau sur la gestion.

49. Remerciant les délégations pour leurs observations, le Contrôleur les a assurées que l'UNICEF souscrivait à la position du Conseil d'administration selon laquelle les ressources ordinaires ne devraient pas servir à couvrir les dépenses d'appui relatives à des programmes financés au moyen des autres ressources. Répondant à plusieurs questions posées sur la classification, les définitions et la méthodologie, il a expliqué que les coûts directs étaient définis comme les coûts directement attribuables à des activités de projet et à des programmes réalisés au

titre du mandat de l'UNICEF. Les coûts indirects sont ceux qui ne sont pas directement attribuables à des projets et programmes particuliers. Les coûts fixes, qui comprennent les frais de gestion, sont les dépenses engagées par l'UNICEF pour maintenir une présence minimale du programme dans un pays. Le Contrôleur a ensuite expliqué que les seules dépenses imputées aux ressources de base sont les frais de gestion et les dépenses d'administration et d'appui nécessaires à la conduite des opérations et au fonctionnement de l'organisation. Les coûts soumis au recouvrement sont ces coûts différentiels supplémentaires (dits coûts indirects variables) qui sont associés à l'application d'autres ressources aux programmes.

50. Répondant aux questions posées sur les exceptions accordées par l'UNICEF concernant le taux de recouvrement de 7 %, le Contrôleur a dit que les exceptions suivantes avaient été faites, conformément à la politique de recouvrement des coûts : deux donateurs avaient bénéficié d'une réduction de 1 % pour leurs contributions de plus de 40 millions de dollars; un certain nombre de donateurs à des fonds thématiques avaient bénéficié d'un taux de 5 %. Il a souligné que tous les fonds recouverts en sus du taux de recouvrement standard étaient reversés dans les ressources ordinaires en vue d'être utilisés pour les programmes.

51. Le Contrôleur a confirmé que la méthodologie de recouvrement des coûts était viable et il a partagé avec les délégations des calculs préliminaires pour 2008. Les chiffres pour 2008, a-t-il fait observer, n'avaient pas été inclus dans le rapport parce que l'exercice biennal 2008-2009 n'était pas encore clos au moment de l'achèvement de la rédaction du rapport.

52. Sur la question de l'harmonisation, le Contrôleur a expliqué que l'UNICEF continuerait de travailler avec le PNUD et le FNUAP sur les définitions et la classification des coûts, en suivant les procédures prévues dans la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré. Ce processus devait déboucher sur une méthodologie transparente et harmonisée très complète, a-t-il ajouté.

53. Le Directeur général adjoint, M. Omar Abdi, a ajouté que les travaux interorganisations sur la classification des coûts permettraient aux États Membres de mieux comprendre les définitions des coûts. Il a souligné que quelle que soit la manière dont les coûts sont définis, les frais de fonctionnement de l'engagement de l'UNICEF dans plus de 100 pays continueraient d'augmenter. Il a suggéré que la solution à l'augmentation de ces frais n'était pas d'accroître le montant recouvert pour les autres ressources mais plutôt d'envisager plusieurs modèles d'activité pour les différents pays où l'UNICEF est actif, y compris ceux où le programme est limité.

#### **E. Suite donnée à la décision 2009/20 du Conseil d'administration sur le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011**

54. Le Contrôleur a présenté la note d'information conjointe du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré. Cette feuille de route décrit les améliorations à apporter au budget d'appui pour l'exercice biennal 2011-2012 en vue de l'établissement d'un budget unique intégré pour le Fonds en 2014, qui soit harmonisé avec celui des deux autres organisations.

55. Le Directeur des politiques et pratiques a présenté la mise à jour de la matrice des résultats du budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011 (E/ICEF/2010/CRP.3). Il a noté qu'un rapport d'exécution sur les résultats du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2013 et le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011 sera inclus dans le rapport annuel du Directeur général qui sera soumis à la session annuelle de 2010 du Conseil d'administration.

56. Se félicitant de la feuille de route, les délégations ont salué sa clarté et le message de transparence. Elles ont dit que le processus avait incorporé avec succès un dialogue continu avec les conseils d'administration, des consultations avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et des références aux activités du groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement sur la politique de recouvrement des coûts.

57. Des intervenants ont souligné la nécessité d'établir un budget intégré qui soit global, transparent et axé sur les résultats, avec une distribution équitable entre les ressources de base et les autres ressources pour l'imputation des frais de fonctionnement. Il a été noté que les documents budgétaires devaient comprendre des liens transparents complets avec les plans stratégiques des organisations. Un intervenant a mentionné la nécessité d'établir des rapports financiers sur les dépenses effectives d'appui au budget dans l'examen financier annuel, avec une présentation similaire à celle du plan des ressources.

58. Aux fins de comparaison pluriannuelles, il a été suggéré de conserver certains modèles dans le budget pour comparer les résultats par rapport aux indicateurs d'efficacité – par exemple le suivi des coûts indirects fixes et variables. Notant qu'une comparaison entre les organismes était importante également, une délégation a demandé que le rapport commun soumis à la deuxième session ordinaire de 2010 présente une méthodologie commune pour le traitement des catégories de dépenses pour le budget d'appui et le budget de programmation.

59. Concernant le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011, plusieurs délégations ont salué les efforts faits par l'UNICEF pour améliorer la matrice des résultats, mais elles ont suggéré qu'il était possible d'améliorer encore les indicateurs. Il a été noté que les cadres de résultats devaient contenir des indicateurs « intelligents » qui soient spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis d'échéances, reliant clairement les efforts s'appuyant sur les apports aux résultats obtenus. Concrètement, il convenait de déplacer l'accent des activités entreprises aux objectifs visés. Il a été demandé à l'UNICEF de renforcer sa gestion axée sur les résultats et de faire régulièrement le point des progrès réalisés.

60. Le Directeur a répondu que l'amélioration des indicateurs faisait partie d'un processus d'apprentissage continu pour l'UNICEF. Le rapport d'exécution devant être soumis à la session annuelle de 2010 permettrait d'évaluer la viabilité des indicateurs et des progrès faits pour ce qui est d'atteindre les objectifs visés. Les objectifs visés sont de plus en plus utilisés par l'UNICEF, en particulier au niveau des bureaux de pays et des bureaux régionaux, où les résultats escomptés sont liés aux cibles du plan stratégique à moyen terme et sont inclus dans les plans de gestion des bureaux.

61. Répondant à une question précise sur les « rapports de gestion des bureaux », le Directeur a dit que les rapports, outil d'évaluation introduit vers la fin de 2009, couvrent une large gamme d'indicateurs opérationnels et d'indicateurs de résultats clefs du plan stratégique à moyen terme et du budget d'appui.

62. Remerciant les délégations pour leurs observations sur la feuille de route, le Contrôleur a réitéré l'engagement résolu de l'UNICEF à la coopération avec le PNUD et le FNUAP aux fins de l'établissement d'un budget intégré.

## **F. Bilan de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public**

63. Le Directeur adjoint (Services de comptabilité) de la Division de la gestion financière et administrative a présenté la mise à jour concernant l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (E/ICEF/2010/AB/L.2), récapitulant les progrès accomplis dans quatre domaines de transition : l'élaboration de politiques, le premier domaine de transition, est le moteur des activités de tous les autres domaines de transition. Des positions politiques ont été établies et des documents élaborés sur les 16 questions clefs qui avaient été dégagées dans l'analyse d'impact effectuée en 2008. Des discussions sur ces positions ont commencé avec les auditeurs externes. Le deuxième domaine de transition, la gestion du changement, sera décrit dans le plan de mise en œuvre commencé en janvier 2010 et sera appliqué au moyen d'activités relatives à la communication et la formation, qui ont déjà commencé. L'adaptation des systèmes existants, le troisième domaine de transition, couvre les changements apportés aux pratiques de fonctionnement et progresse conjointement avec la mise en place du nouveau progiciel de gestion intégré VISION-One. L'ébauche pour le développement des systèmes a été achevée en juillet 2009. Le quatrième domaine de transition, l'établissement de rapports, commencé en 2009 au moyen d'états financiers établis selon les normes IPSAS, fera probablement l'objet de révisions au fur et à mesure de la mise en œuvre des normes IPSAS, la pleine adoption étant prévue pour 2012.

64. Un intervenant a salué l'introduction prudente et progressive des normes IPSAS par l'UNICEF, précisant que cela permettra à ceux qui travaillent sur le terrain de s'adapter convenablement aux nouvelles modalités comptables et administratives et à l'UNICEF d'assurer une coordination plus étroite avec les gouvernements et les autres entités durant la transition. L'intervenant a demandé quelles incidences l'élaboration de budgets annuels plutôt que de budgets intérimaires ou biannuels aurait sur les programmes de pays.

65. Le Directeur adjoint a répondu que les normes IPSAS nécessitaient des états financiers annuels, mais que l'UNICEF continuerait de présenter un budget biennal. Les états financiers annuels comprendraient un rapprochement du budget et des résultats effectifs.

## **G. Réunion d'annonce de contributions**

66. Immédiatement après la réunion d'annonce de contributions, la Directrice générale a fait le point de la crise en Haïti due au tremblement de terre qui s'est produit le 12 janvier et à ses conséquences, récapitulant les efforts de secours

immédiats de l'UNICEF et de ses partenaires. Ces efforts, a-t-elle dit, consistent dans des fournitures et une assistance ciblant les enfants séparés de leur famille.

67. Le Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Léo Mérorès, a décrit les conditions catastrophiques qui règnent dans le pays. Il a exprimé l'appréciation de son pays pour la sympathie exprimée par la communauté internationale et pour la réponse immédiate de l'UNICEF, en coordination avec l'ONU et les autres partenaires. Il a également déploré les lourdes pertes subies par le personnel de l'ONU en Haïti.

68. Le Président a ouvert la onzième réunion d'annonce de contributions, souhaitant la bienvenue aux participants. Il a souligné que la capacité de l'UNICEF de travailler efficacement avec les homologues nationaux et les autres partenaires dépendait des contributions volontaires des donateurs.

69. Au total, 21 représentants de gouvernements ont exprimé leur soutien à l'UNICEF, nombre d'entre eux reconnaissant le dévouement de la Directrice générale à son poste de chef de l'UNICEF. Les représentants de donateurs ont aussi exprimé leur solidarité avec la population haïtienne qui souffre des effets dévastateurs de la crise due au tremblement de terre, et ils se sont engagés à fournir un appui par l'intermédiaire de l'UNICEF et d'autres organisations.

70. Les contributions annoncées lors de la réunion de 2010 atteignent 283 millions de dollars, contre 186 millions lors de la réunion de 2009. L'ensemble des annonces de contributions aux ressources ordinaires pour 2010, comprenant les annonces reçues durant la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui s'est tenue en novembre 2009, et les contributions annoncées en dehors des deux événements, s'élèvent à 289 millions de dollars (contre 299 millions en 2009) pour 44 gouvernements. Cela représente 52 % de l'objectif fixé pour 2010, 554 millions de dollars, qui est énoncé dans le plan financier à moyen terme pour 2009-2012 (E/ICEF/2009/AB/L.5).

71. Durant la réunion, six donateurs ont annoncé une augmentation de leurs contributions annoncées pour 2010 : l'Australie, la Belgique, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique, l'Islande et la Slovaquie. Les donateurs qui ont maintenu leur contribution pour 2010 sont la Chine, la Fédération de Russie, le Luxembourg, le Maroc, la Norvège, le Portugal, la République de Corée et l'Uruguay.

72. Plusieurs donateurs ont salué le travail accompli par l'UNICEF au niveau des pays. Le Fonds a été loué pour ses contributions à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, sa contribution à la cohérence du système des Nations Unies et les initiatives qu'il a prises pour améliorer son fonctionnement.

73. La Directrice générale a exprimé son appréciation pour les contributions et l'appui que l'UNICEF recevait des gouvernements, des comités nationaux pour l'UNICEF, et du secteur privé. Elle a remercié les donateurs pour leurs annonces de contributions visant à maintenir ou accroître les fonds servant à financer l'UNICEF, en particulier à un moment où les ressources se font rares. Les contributions, a-t-elle dit, permettent à l'UNICEF de continuer à s'acquitter de son mandat dans le monde entier, de répondre aux crises et de faire face aux facteurs de vulnérabilité des enfants.

74. On trouvera dans le document E/ICEF/2010/CRP.2 un récapitulatif des contributions annoncées pour les ressources ordinaires.

## **H. Questions diverses**

75. Le Président du Conseil d'administration a fait brièvement le point du processus de recrutement pour le nouveau Directeur général de l'UNICEF, qui devrait prendre ses fonctions en mai 2010. À la demande de trois délégations, il avait rencontré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui avait décrit les étapes de ce qui sera une procédure transparente qui se déroulera en consultation avec le Conseil d'administration. Le Président a assuré les délégations que tout au long de la procédure, il garderait le Bureau et les membres du Conseil d'administration informés.

76. Le Secrétariat a fait part au Conseil d'administration de la liste des points de l'ordre du jour provisoire pour la session annuelle de 2010.

## **I. Adoption des projets de décision**

77. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2010/1 à 2010/5 (voir le recueil des décisions publié sous la cote E/ICEF/2010/5).

## **J. Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration**

78. Dans ses remarques finales, la Directrice générale a souligné la nécessité d'un appui continu et collectif en faveur de la population d'Haïti. Elle a rendu hommage à M. Alayew Abai, Contrôleur, à M. Claus Andreassen, Directeur de l'audit interne, et M. Philip O'Brien, Directeur de la division collecte de fonds et partenariats privés, qui va prendre sa retraite après de nombreuses années passées au service de l'UNICEF. La Directrice générale a ensuite fait l'éloge de M<sup>me</sup> Kirsi Madi, Secrétaire du Conseil d'administration, pour son professionnalisme, son dévouement à l'UNICEF et l'excellence de son travail auprès du Conseil d'administration, annonçant qu'elle assumerait bientôt les nouvelles fonctions de Directrice régionale adjointe dans le Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes.

79. La Directrice générale a salué le soutien exprimé par les délégations pour les améliorations que l'UNICEF a apportées durant son mandat. Déclarant que les visages et les histoires d'enfants qu'elle avait rencontrés durant ses années à l'UNICEF resteraient à jamais gravés dans son esprit, elle a remercié le Conseil d'administration et le personnel et les partenaires de l'UNICEF pour leurs efforts visant à sauver, protéger et améliorer la vie des plus vulnérables. Les délégations l'ont ovationnée.

80. Le Président a commencé sa déclaration finale en faisant le point des opérations de secours d'urgence de l'UNICEF en Haïti, rendant hommage à l'UNICEF pour son engagement à satisfaire les besoins humanitaires.

81. Le Président a récapitulé les discussions clés qui s'étaient déroulées durant la première session ordinaire de 2010. Il a souligné l'importance de la réaffirmation par les États Membres de leur détermination à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans le climat économique mondial actuel. Il a rendu hommage à l'UNICEF pour son action à l'appui de la cohérence à l'échelle du

système des Nations Unies, aux fins de la mise en œuvre de l'examen triennal complet dans le cadre quadriennal et de l'amélioration de la communication d'informations et de l'analyse axées sur les résultats dans le rapport annuel au Conseil économique et social.

### **III. Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM**

82. Le présent chapitre, soumis en tant qu'additif au rapport du Conseil d'administration de l'UNICEF sur les travaux de sa première session ordinaire de 2010, constitue un résumé des débats qui ont eu lieu les 15 et 18 janvier 2010 au cours de la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM. Le document a été élaboré conjointement par les secrétariats de ces fonds et programmes et approuvé par les Présidents des trois Conseils d'administration.

#### **A. Unis dans l'action : renforcer la réaction à la violence sexiste au niveau national**

83. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a ouvert la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM en faisant observer un moment de silence en signe de solidarité avec Haïti et pour honorer les vies perdues pendant le tremblement de terre.

84. Après des exposés du Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP s'exprimant au nom des quatre organismes, du Secrétaire général du Secrétariat général du Ministère de la promotion de la femme du Burkina Faso, d'un représentant de la Campagne du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour l'élimination de la violence contre les femmes et du représentant du FNUAP au Viet Nam, le Président a animé une session de questions-réponses. Les délégations ont posé les questions suivantes :

a) Tout en prenant acte des succès enregistrés au Viet Nam, les membres du Conseil d'administration ont demandé si d'autres pays participant à l'initiative « Unis dans l'action » avaient accompli des progrès dans des domaines prioritaires, comme la violence sexiste. Des questions ont également été posées au sujet de l'action menée par les organismes des Nations Unies pour lutter contre la violence sexiste dans les situations de conflit et d'après conflit et sur la manière dont l'élaboration d'indicateurs relatifs à la résolution 1325 du Conseil de sécurité pourra contribuer à la mise au point de nouveaux indicateurs mondiaux. Les délégations ont demandé si une coordination efficace était possible dans ces contextes sans enfreindre de mandats spécifiques;

b) Tout en félicitant le Burkina Faso pour les efforts qu'il déploie, on a demandé si le viol y était considéré comme un « fléau » et quelles étaient les mesures mises en place pour aider les enfants nés suite à un viol;

c) Les délégations ont reconnu que même si la coordination entre organismes des Nations Unies permettait des gains d'efficacité, il était essentiel que les pays prennent en main les programmes. Des membres ont indiqué que l'approche commune leur semblait apte à promouvoir cette prise en main et le renforcement des

capacités nationales; à clarifier les fonctions et responsabilités des organismes des Nations Unies; à faire ressortir l'importance des initiatives régionales, y compris les échanges Sud-Sud; à permettre l'engagement de tous les acteurs compétents; et à favoriser la cohérence à l'échelle du système;

d) On a demandé quel était l'impact de l'approche commune sur les populations bénéficiaires. Malgré le manque de moyens et de financements existant pour promouvoir la santé en matière de procréation et lutter contre la violence sexiste dans un contexte humanitaire, les membres ont réitéré leur soutien à l'action des organismes des Nations Unies;

e) On a suggéré d'unifier l'approche des organismes des Nations Unies concernant l'élaboration des données sur la violence sexiste, par exemple en publiant des statistiques mensuelles.

85. Les réponses suivantes ont été données :

a) Si dans certains pays l'approche unifiée a fait ses preuves, une évaluation aura lieu prochainement pour connaître en détail les domaines où des progrès ont été accomplis et ceux où des progrès restent à faire dans l'exécution des projets pilotes « Unis dans l'action »;

b) La coordination dans les situations de conflit et d'après conflit est difficile, mais l'approche groupée donne de bons résultats. La coordination ne porte pas atteinte aux mandats respectifs, mais renforce l'action de chaque organisation;

c) Les efforts doivent porter sur le renforcement des capacités nationales. Les organismes des Nations Unies peuvent avoir des plans de travail intégrés sans conclure d'accord officiel. Le Groupe thématique sur l'égalité des sexes de l'équipe de pays des Nations Unies au Zimbabwe a employé cette approche sans que ce dernier fasse partie de l'initiative « Unis dans l'action »;

d) Au Burkina Faso, le nombre exact de viols est difficile à établir. Bien que la législation du pays protège les victimes, les retards pris par les tribunaux pour traiter les affaires posent un problème et rendent les actions en justice difficiles;

e) La campagne du Secrétaire général regroupe les différents acteurs et réduit au minimum les chevauchements d'activités. La base de données sur la violence à l'égard des femmes est un outil qui repose sur la contribution des États Membres.

86. Le Président a remercié les intervenants et les représentants pour leurs échanges.

*Présentation du descriptif de programme de pays au titre de l'initiative  
Unité d'action des Nations Unies pour la République-Unie de Tanzanie*

87. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a invité la Directrice de la coopération multilatérale du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie à présenter le descriptif de programme de pays au titre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies pour son pays. La Directrice a expliqué le mécanisme de programmation commune proposé, précisant que le Gouvernement tanzanien et l'équipe de pays des Nations Unies avaient décidé d'élaborer un plan d'action unique pour 2011-2015 – le Plan des Nations Unies pour l'aide au développement – couvrant

l'ensemble des activités des organismes des Nations Unies dans le pays. Ce plan permettrait d'éviter les doubles emplois et de définir une stratégie plus collective et plus cohérente alignée sur les priorités nationales. Elle a signalé que son gouvernement proposait aux Conseils d'administration d'adopter un descriptif de programme commun dérivé du Plan des Nations Unies pour l'aide au développement en lieu et place des descriptifs de programmes propres à chaque organisme. Elle a présenté le calendrier de mise en œuvre, notant que le descriptif de programme commun serait présenté aux Conseils d'administration en janvier 2011 et que son application débiterait en juillet 2011. Elle a insisté sur le fait que le Gouvernement tanzanien ne cherchait pas à court-circuiter les débats intergouvernementaux relatifs aux mécanismes d'approbation des descriptifs de programmes communs qui se déroulaient dans le contexte de la cohérence du système des Nations Unies.

88. Plusieurs délégations se sont félicitées du mécanisme présenté par le Gouvernement tanzanien, notant qu'il permettrait de réduire les doubles emplois, de regrouper des informations existant dans différents descriptifs de programme et d'aboutir à une stratégie cohérente alignée sur les priorités nationales. Elles ont rappelé que pendant la réunion intergouvernementale qui s'est tenue à Kigali (Rwanda) en 2009, il avait été convenu qu'il n'y avait pas lieu, dans les pays pilotes, de revenir aux méthodes de travail antérieures à la mise en œuvre de l'initiative « Unis dans l'action », et qu'il s'agissait de tenir le cap. Elles ont exhorté les donateurs à soutenir ces efforts par des contributions financières rapides, prévisibles, non réservées à un usage particulier et pluriannuelles. Elles ont insisté sur la nécessité de réduire le coût des opérations et de simplifier les conditions d'établissement des rapports en fondant les rapports des différents organismes en un rapport unique.

89. Plusieurs délégations ont félicité le Gouvernement tanzanien dans une déclaration commune et déclaré que les pays pilotes faisaient œuvre de pionniers et menaient des actions plus efficaces, et que l'ONU fonctionnait mieux lorsqu'elle était unie dans l'action. Félicitant la Tanzanie pour sa proposition, elles ont signalé que le Plan des Nations Unies pour l'aide au développement permettrait de répondre aux besoins du peuple tanzanien et de son gouvernement, et couvrirait toute l'étendue des activités des organismes des Nations Unies dans le pays. Tout en apportant leur soutien à l'approche proposée, elles ont encouragé d'autres à faire de même. Soulignant les avantages que le descriptif de programme commun est censé apporter, elles ont mis en avant le fait qu'une planification, un suivi et une évaluation axés sur les résultats garantirait la qualité des programmes des organismes des Nations Unies, mais tiendraient aussi cette dernière responsable de ses actions devant le peuple et le gouvernement qu'elle aide. Elles ont insisté sur le fait que cette approche ne préjugait en rien des décisions de l'Assemblée générale, et n'était pas censée les influencer, et elles ont exhorté les services du siège à se tenir informés des progrès accomplis dans le pays.

90. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a demandé s'il était réaliste de s'attendre à ce que le Gouvernement tanzanien puisse modifier le descriptif de programme de pays commun si l'Assemblée générale prenait une décision en juillet 2011 au lieu de janvier 2011. Une délégation a demandé si le Plan des Nations Unies pour l'aide au développement engloberait l'ensemble des activités des organismes des Nations Unies dans le pays ou s'il ne porterait que sur certains secteurs ou domaines. La même délégation a demandé comment les

Conseils d'administration allaient gérer l'établissement des rapports compte tenu des différences de cycle budgétaire entre les pays et les organismes des Nations Unies. Une autre délégation a demandé si le Gouvernement tanzanien avait pu observer un changement dans l'attitude des donateurs grâce à l'initiative d'unité d'action. Une délégation a demandé si le Gouvernement tanzanien assurait la coordination en son sein, quels enseignements il avait pu en tirer et quelles difficultés il avait rencontrées.

91. La Directrice a remercié les délégations de leurs observations. En ce qui concerne la question du Président, elle a déclaré que la mise en œuvre du descriptif de programme de pays commun commencerait en juillet 2011, et que si l'Assemblée générale prenait une décision entre-temps, le Gouvernement tanzanien s'y conformerait. S'agissant du financement, elle a indiqué que le pays recevait actuellement un financement annuel et que dans le cadre du Plan des Nations Unies pour l'aide au développement les donateurs étaient priés de s'engager sur quatre ans. En ce qui concerne la coordination, elle a noté que le Ministère des finances était l'organe directeur en la matière et qu'il disposait d'un comité directeur composé de représentants de plusieurs ministères pour coordonner les équipes.

## **B. Changement climatique et développement**

92. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a invité l'Administratrice du PNUD à décrire la manière dont les organismes des Nations Unies aident les pays à faire face aux changements climatiques dans le contexte du développement. L'Administratrice a noté que le changement climatique touchait avant tout les segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la population, que de nombreux pays avaient besoin d'aide pour s'adapter et renforcer leurs capacités, et qu'il fallait leur donner les moyens d'adopter des modes de développement à faibles taux d'émissions de carbone. Elle a évoqué le succès du sommet de Copenhague sur le changement climatique, à l'occasion duquel de nombreux chefs de gouvernement se sont engagés à œuvrer en faveur d'un objectif commun. Alors que les efforts pour négocier un accord sur le climat se poursuivent, les organismes des Nations Unies doivent se concentrer sur des aspects pratiques et aider les pays à trouver des réponses qui sont en accord avec leurs aspirations en matière de développement. Elle a conclu en indiquant qu'avec des ressources suffisantes, des partenariats étendus et novateurs, et l'appui de leurs conseils d'administration, les quatre organismes pourraient mettre leurs mandats complémentaires au service des pays bénéficiaires de programmes et de leurs stratégies nationales de développement.

93. Le Coordonnateur résident du Malawi a fait un exposé sur les efforts déployés conjointement par le système des Nations Unies, le gouvernement du pays et les donateurs pour faire face au changement climatique. Il a souligné les difficultés qu'une économie dominée par le secteur primaire rencontrait à cet égard. Le Programme national du Malawi contre le changement climatique a bénéficié d'une collaboration intense entre tous les acteurs, les organismes des Nations Unies jouant le rôle d'intermédiaire et de médiateur impartial et le Fonds pour l'initiative Unité d'action des Nations Unies (un fonds d'affectation spéciale multidonateurs) permettant de simplifier le financement et la reddition de comptes.

94. Le Directeur associé du Département de la formation et Chef de la section Environnement de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche a fait un exposé sur « CC:Learn », plate-forme de services de formation en matière de changement climatique, qui est un exemple de la manière dont les organismes des Nations Unies œuvrent en faveur de l'apprentissage et renforcent les compétences des ressources humaines en matière de changement climatique dans les États Membres.

95. Les délégations ont considéré que les exposés donnaient de bons exemples de collaboration entre organismes des Nations Unies dans les pays, en particulier au Malawi. Elles ont demandé si le modèle du Malawi et du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pourrait être reproduit ailleurs. Elles étaient aussi d'avis que le changement climatique est lié à la question du développement et que le système des Nations Unies a un rôle important à jouer. Un certain nombre de délégations se sont dites préoccupées par l'incapacité des pays en développement à transformer leurs économies, et d'autres ont réaffirmé que l'Accord de Copenhague représentait une avancée importante, même s'il était dépourvu de force obligatoire. Des délégations ont demandé si l'absence de suite donnée à cet accord risquait d'accroître la menace que le changement climatique faisait peser sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

96. Dans sa réponse, l'Administratrice a précisé qu'il appartenait aux États Membres de fixer leurs propres priorités dans le cadre de l'Accord de Copenhague. Elle a également dit qu'à court terme, la réalisation des objectifs du Millénaire n'était pas menacée, même si cela pouvait changer si un accord n'était pas conclu rapidement. Elle a suggéré des moyens concrets par lesquels les organismes des Nations Unies pourraient aider les États Membres à atteindre ces objectifs, à réduire la pauvreté et à lutter contre le changement climatique, y compris en ayant recours au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs mis en place par la Conférence de Copenhague sur le climat.

#### *Situation en Haïti*

97. Un groupe d'intervenants composé de l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du PNUD, du Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP, du Directeur des programmes d'urgence de l'UNICEF, du Conseiller principal du Directeur exécutif du PAM et de l'Envoyé spécial des pays participant à l'initiative Unité d'action des Nations Unies ont fait le point sur l'état de la situation en Haïti à la suite des ravages du tremblement de terre.

98. Les délégations ont exprimé leurs condoléances à la population haïtienne et aux organismes des Nations Unies pour les pertes humaines et matérielles qu'ils ont subies et dit leur solidarité avec eux. Nombre d'entre elles ont dit avoir pris des mesures d'urgence comme l'allègement de la dette ou l'envoi d'argent, de nourriture, d'équipes médicales et de matériel hospitalier, de chiens renifleurs, de matériel de communication par satellite et d'équipes d'évaluation des dégâts afin d'accélérer le travail des secours humanitaires. Une délégation s'est engagée à soutenir l'établissement de partenariats entre les différents acteurs, qui, selon elle, est le seul moyen de faire face à la crise compte tenu de son ampleur. Une autre délégation s'est dite préoccupée par le risque de détérioration de la situation en matière de sécurité et a demandé au groupe quelles étaient les mesures prises pour y

remédier. La même délégation a demandé quelles étaient les mesures à prendre à moyen et à long terme pour coordonner l'action des organismes des Nations Unies et les interventions des différents pays sur le terrain. En rapport avec la question de la prise en charge et de la direction des opérations de secours par le pays concerné, une délégation a demandé dans quel état se trouvait le Gouvernement compte tenu des dégâts occasionnés. Une délégation a exhorté les médias à couvrir les faits de façon rigoureuse afin de ne pas induire les gens en erreur et de limiter tout impact psychologique négatif.

99. Le représentant d'Haïti a fait le point sur la situation dans son pays, remerciant toutes les délégations et organismes pour les marques de sympathie et de solidarité qu'ils avaient données et pour leurs contributions. Il a expliqué qu'un grand nombre de bâtiments gouvernementaux s'étaient écroulés et que des fonctionnaires avaient été enfouis dans les décombres. Il s'est dit profondément touché par le soutien exprimé par tous les pays, ajoutant qu'il était réconfortant pour les Haïtiens de savoir qu'ils n'étaient pas seuls.

### **C. Se relever de la crise économique et financière : sécurité alimentaire et filets de sécurité**

100. Le Président du Conseil d'administration du PAM a ouvert la session en invitant le Directeur adjoint de la Division des politiques, de la planification et de la stratégie du PAM à présenter le document d'information au nom des quatre organismes.

101. Résumant le contenu du document, le Directeur adjoint a noté que compte tenu de l'étendue et de l'aggravation constante des répercussions de cette crise sur les personnes souffrant de la faim dans le monde, les quatre organismes ont mis l'accent sur la sécurité alimentaire et sur l'appui aux interventions que les gouvernements nationaux mettent en place pour protéger les populations vulnérables. Conscients des implications à court et à long terme que peut avoir la crise, les pays des différentes régions du monde s'organisent pour mettre en place des programmes de protection sociale et de filets de sécurité susceptibles d'atténuer les effets de la crise sur les populations pauvres et vulnérables, et ce, même dans des conditions de restriction budgétaire. Les pays étendent la couverture ou les prestations, ou démarrent de nouveaux programmes de transferts ciblant les populations qui souffrent de pauvreté et d'insécurité alimentaire chroniques. Les organismes des Nations Unies, en particulier le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM, s'emploient à soutenir et renforcer ces efforts.

102. Le Président a invité le Directeur de la Direction pour la sécurité alimentaire en Éthiopie à apporter un éclairage pratique à la discussion en décrivant le Programme novateur de protection sociale fondé sur des activités productives. L'objectif de ce programme est de procéder à des transferts de nourriture en faveur des ménages qui souffrent d'une insécurité alimentaire dans les *woredas* (unités administratives locales) où cette insécurité est chronique, de manière à éviter les pertes d'actifs au niveau des ménages et à créer des actifs à l'échelon des communautés. Parmi les principales réalisations du Programme, on compte des transferts plus rapides au profit des populations les plus démunies des zones rurales, un renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Programme, la création d'actifs productifs au niveau des communautés, et une augmentation de revenu et

une meilleure sécurité alimentaire pour les foyers. Les principaux enseignements qui peuvent être tirés de cette expérience portent sur les difficultés et l'importance de passer d'une réponse axée sur l'urgence et les secours humanitaires à une approche qui privilégie le développement.

103. Le Président a invité les participants à poser des questions et à formuler des observations. La discussion qui a suivi a débouché sur les conclusions suivantes :

a) Le renforcement des capacités est essentiel pour faciliter la prise en charge par les pays et améliorer la durabilité;

b) Les efforts menés au niveau international pour soutenir les systèmes nationaux de protection sociale doivent être coordonnés;

c) L'Initiative des Nations Unies en faveur d'une protection sociale minimale est pertinente et pourrait être très utile si elle restait axée sur l'appui aux pays;

d) Les efforts déployés aux niveaux national et international pour lutter contre les différents aspects de la faim doivent être financés de façon adéquate, à court et à long terme;

e) Le Programme de protection sociale fondé sur des activités productives en Éthiopie est un bon exemple de la manière dont les pays peuvent s'attaquer aux racines mêmes de la faim et protéger les populations vulnérables, même dans des conditions budgétaires difficiles, tout en conservant une perspective équilibrée en matière de secours d'urgence et de développement;

f) Les États Membres doivent intensifier leurs efforts de réduction de la faim pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement; la prévention est essentielle pour des interventions efficaces, en particulier au vu des conséquences du changement climatique sur la faim.

#### **D. Progrès vers les objectifs du Millénaire pour le développement : un bilan**

104. Le Vice-Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a invité le Directeur exécutif adjoint de l'UNICEF à présenter, au nom des quatre organismes, le document d'information sur les progrès réalisés en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Directeur exécutif adjoint a indiqué que même si des progrès avaient été accomplis dans certains domaines, beaucoup restait à faire. Il est revenu sur plusieurs stratégies novatrices employées par les États pour atteindre ces objectifs, qui étaient inspirées des succès rencontrés et des enseignements tirés dans différentes régions du monde.

105. La Secrétaire permanente du Ministère des finances rwandais et le Coordonnateur résident du Rwanda ont exposé les progrès accomplis par ce pays pour atteindre les objectifs, en mettant en relief plusieurs accomplissements majeurs, les stratégies utilisées avec succès et les difficultés rencontrées. Le Conseiller principal du PAM pour les politiques économiques a insisté sur l'importance d'atteindre le premier de ces objectifs – la réduction de la faim – et il a présenté plusieurs stratégies d'un bon rapport coût-efficacité et les enseignements tirés de la pratique.

106. Les délégations ont félicité le Rwanda pour les progrès accomplis et pour l'attention particulière accordée aux domaines dans lesquels des progrès devaient intervenir rapidement. Des questions ont été posées quant à la possibilité de mettre en place une coopération internationale en vue de la réalisation de ces objectifs et à la nature de cette coopération. Un certain nombre de délégations se sont inquiétées du fait que les progrès étaient si lents dans certains domaines que certains objectifs et cibles risquaient de ne pas être atteints. Le groupe a reconnu qu'il s'agissait d'un problème sérieux et que la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui se tiendrait prochainement serait décisive pour lever les écueils.

107. Des délégations ont également fait part de leurs préoccupations quant aux effets du changement climatique, de l'augmentation du prix des aliments et de la récession économique mondiale sur la réalisation des objectifs, en particulier dans certains pays et régions. Les délégations ont plaidé en faveur de la résorption des inégalités au sein des pays et entre ces derniers, du renforcement des politiques sociales, de l'intensification de la lutte contre la faim et de la création d'emplois pour les jeunes et les femmes. Plusieurs délégations se sont enquis des stratégies à mettre en œuvre pour promouvoir la capacité de développement des pays bénéficiaires et la coordination intersectorielle. Des propositions spécifiques ont été faites sur la manière dont le système des Nations Unies pourrait jouer un rôle dans les pays à revenu intermédiaire, servir de creuset d'idées, encourager la coopération Sud-Sud et appuyer l'action fondée sur des faits des autorités nationales. Plusieurs délégations ont réaffirmé qu'elles étaient favorables au renforcement de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies.

108. En réponse à un certain nombre de questions sur la manière de renforcer l'efficacité de l'aide internationale au Rwanda et dans d'autres pays en développement, la Secrétaire permanente du Ministère des finances rwandais a dit que son gouvernement voyait d'un très bon œil l'initiative Unis dans l'action et avait moins besoin d'objectifs que de conseils techniques de la part des donateurs. Pour accroître l'efficacité de l'aide, elle a suggéré que les donateurs reconnaissent l'importance de la prise en charge des programmes par les pays et des priorités nationales en matière de développement.

109. Le Directeur exécutif adjoint a réitéré l'engagement de l'UNICEF en faveur du renforcement de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de protéger les droits des enfants. Il a souligné le fait que l'UNICEF travaillait activement à améliorer ses résultats et à atteindre des résultats durables en encourageant l'appropriation des objectifs par les pays, en développant les interventions réussies, en mettant en place des systèmes, en ciblant les exclus, en donnant la priorité à la résorption des inégalités entre les hommes et les femmes, en protégeant les plus vulnérables pendant les crises, en autonomisant les communautés, en suivant les progrès au niveau local, en adoptant des politiques susceptibles d'avoir un effet multiplicateur, en diffusant les pratiques optimales et les enseignements tirés de la pratique, et en travaillant plus étroitement avec ses partenaires. Le Conseiller spécial du PAM a fermé la discussion en soulignant l'efficacité de mesures comme la supplémentation en oligo-éléments et les transferts de liquidités conditionnels pour atteindre l'objectif 1.

110. Le Vice-Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a clos la réunion en remerciant les membres du Conseil et les intervenants pour leur discussion animée.

**Deuxième partie**  
**Session annuelle de 2010**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies**  
**du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2010**

## **I. Organisation de la session**

### **A. Déclarations liminaires du Président et du Directeur général**

111. Le Président a ouvert la session en souhaitant la bienvenue à Anthony Lake, qui occupe le poste de Directeur général depuis le 1<sup>er</sup> mai 2010. Il a indiqué que M. Lake rejoignait l'UNICEF à un moment où les compétences du Fonds étaient plus précieuses que jamais face à la récession économique mondiale, aux conflits armés, aux catastrophes naturelles, à l'insécurité alimentaire, au changement climatique et aux violations massives des droits des enfants. La date de la session était particulièrement bien choisie à cet égard, puisqu'elle coïncidait avec le dixième anniversaire de l'adoption des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant.

112. L'UNICEF apportait une contribution essentielle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui étaient étroitement liés à son mandat. Les délégations devaient participer activement à la réunion spéciale sur les enfants et les objectifs du Millénaire pour le développement prévue en marge de la réunion plénière de haut niveau du 20 au 22 septembre 2010. Le Président a énuméré les principaux points de l'ordre du jour puis souligné que l'UNICEF accordait la plus grande importance à ses partenariats ainsi qu'à sa collaboration avec les autres organismes du système des Nations Unies et avec les acteurs du secteur privé et de la société civile. Le Fonds avait certes fait un excellent travail, mais les défis n'en restaient pas moins gigantesques et tenaces. Le Président a conclu en saluant l'action des comités nationaux pour l'UNICEF.

113. Le Directeur général a ouvert sa déclaration en remerciant le Président et les délégations de leur accueil, ajoutant que sa nomination était pour lui à la fois un grand honneur et une lourde charge de responsabilités. Il a salué le courage et le dévouement du personnel de l'UNICEF. La protection des enfants était au cœur du mandat du Fonds et il était pour sa part déterminé à s'assurer que tout serait mis en œuvre pour que les droits de chaque enfant soient respectés. Le vingtième anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant et le dixième anniversaire de l'adoption des protocoles facultatifs à cet instrument n'étaient pas de simples jalons commémoratifs – ils appelaient quotidiennement à l'action.

114. L'UNICEF et ses partenaires avaient obtenu de remarquables résultats au nom des enfants dans les dernières décennies, mais il fallait impérativement agir pour que les objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints dans l'équité. Les défis à relever étaient redoutables. Les données faisaient apparaître un fossé grandissant entre pays riches et pays pauvres et un creusement des disparités entre les nations. Ces injustices étaient exacerbées par la crise économique mondiale, les catastrophes naturelles et les effets les plus graves du changement climatique – autant d'éléments qui touchaient de plein fouet les plus fragiles. De plus, les filles, les autochtones et les enfants handicapés subissaient des discriminations spécifiques. Les enfants vivant dans des pays en conflit ou en situation de crise chronique avaient des besoins particuliers auxquels il fallait prêter attention. Tous ces « enfants oubliés », marginalisés par les inégalités économiques et sociales et laissés pour compte étaient pénalisés du simple fait qu'ils étaient nés filles, pauvres ou au mauvais endroit.

115. Il fallait dépasser les simples moyennes statistiques et utiliser des données désagrégées de manière à mieux cibler les efforts sur les enfants et les communautés les plus démunis. Les populations du quintile inférieur devaient devenir la priorité numéro un de la communauté internationale. Il faudrait lever des barrières systémiques, structurelles et culturelles pour introduire des changements durables dans les communautés les plus pauvres.

116. Cette ambition était au cœur de la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que de l'histoire, de la mission et du mandat de l'UNICEF. Selon son plan stratégique à moyen terme, le Fonds devait orienter ses ressources, son attention et son assistance « vers les groupes les plus pauvres, les plus vulnérables, les plus exclus, les plus victimes de la discrimination et les plus marginalisés ». Mettre les enfants oubliés au centre du dispositif était un impératif moral aux implications pratiques, le garant le plus sûr de la réussite des initiatives phares de l'UNICEF, qui avaient toutes un lien avec les objectifs du Millénaire pour le développement. La meilleure manière de mobiliser les bonnes volontés en faveur des objectifs était de donner un visage humain à l'action engagée – un visage d'enfant.

117. L'UNICEF appuierait cet effort en déployant au moins cinq types d'actions :

a) Mieux utiliser les données de qualité produites par lui-même, en les désagrégant afin de détecter les disparités et de les combattre de façon ciblée;

b) Aider les gouvernements à se doter des capacités nécessaires pour surmonter les déficiences systémiques et s'attaquer aux causes sous-jacentes des injustices;

c) S'assurer que les enfants vivant dans les pays confrontés aux difficultés les plus graves – crises chroniques et autres situations fragiles – ne sont pas doublement marginalisés;

d) Faire des efforts supplémentaires pour que l'UNICEF soit encore plus axé sur les résultats et concevoir des programmes de pays capables de produire des interventions communautaires transsectorielles intégrées, par exemple en investissant davantage dans l'éducation;

e) Faire des gains d'efficacité et de transparence dans toutes les fonctions, depuis la gestion des résultats et la valorisation des talents jusqu'à la communication stratégique et aux prises de décisions.

118. Cette focalisation impliquerait une collaboration étroite avec les collègues des comités nationaux et avec un large éventail de partenaires, notamment onusiens, au service de la programmation conjointe et de l'initiative Unis dans l'action. L'UNICEF agirait à chaque fois selon le principe de l'avantage comparatif.

119. Le Directeur général a indiqué pour conclure que la recherche de progrès durables pour les enfants oubliés de la planète était une entreprise permanente. Pour qu'elle aboutisse, l'UNICEF miserait sur le soutien et la sagesse de son conseil d'administration et de ses partenaires dans les années qui viennent.

## **B. Adoption de l'ordre du jour**

120. Le Président a signalé que le projet de décision rédigé par le secrétariat en réponse à une demande faite par la République-Unie de Tanzanie concernant la présentation d'un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM serait étudié durant la session. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier et a arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2010/8).

121. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 40 délégations dotées du statut d'observateur, dont 1 entité des Nations Unies, 1 organisation intergouvernementale, le Groupe permanent des Comités nationaux pour l'UNICEF et 3 organisations non gouvernementales (ONG), avaient présenté des pouvoirs pour la session.

## **II. Délibérations du Conseil d'administration**

### **A. Rapport annuel du Directeur général : progrès accomplis et résultats obtenus en 2009 et rapport sur l'examen approfondi de l'exécution du plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2013 (point 3 de l'ordre du jour)**

122. Le Directeur général adjoint, M. Saad Houry, a présenté le rapport (E/ICEF/2010/9 et Corr.1) et les annexes actualisées du plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2010/10). Il a souligné que, pour obtenir des avancées équitables et durables, l'UNICEF et ses partenaires devaient s'intéresser en priorité aux populations du quintile inférieur et aux enfants oubliés. Le Directeur des politiques et pratiques a ensuite exposé les grandes lignes du rapport annuel de 2009 sur l'examen approfondi, qui recense les progrès et les difficultés de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

123. Dans leurs interventions au titre de ce point de l'ordre du jour, un certain nombre de délégations ont tenu à saluer la nomination du nouveau Directeur général de l'UNICEF, Anthony Lake, dont ils ont rappelé les compétences et l'attachement à la cause des enfants.

124. En écho aux propos du Directeur général, plusieurs délégations ont exhorté l'UNICEF à concentrer ses efforts sur le quintile inférieur des populations et sur les enfants oubliés de manière que les objectifs du Millénaire soient atteints à l'horizon de 2015 sur une base viable et équitable. Il s'agissait là d'un impératif moral et pragmatique. Les délégations ont noté que l'un des messages essentiels du rapport annuel était que les droits de l'enfant étaient au cœur des objectifs. Les intervenants ont souligné le caractère indissociable des objectifs et la nécessité de privilégier les approches transversales pour les atteindre. Une délégation a indiqué que la viabilité de l'environnement aurait dû faire partie des thèmes transsectoriels.

125. Les délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir mieux rendu compte de ses résultats dans le rapport annuel et dans la présentation des données accompagnant le rapport, tout en lui en suggérant d'apporter des améliorations supplémentaires, à savoir : exposer plus clairement les progrès accomplis au regard du plan et la contribution de l'UNICEF aux résultats obtenus, mieux séparer le rapport annuel et

l'examen approfondi du plan stratégique à moyen terme, mieux articuler le rapport annuel et les données l'accompagnant, mieux rendre compte de la collaboration de l'UNICEF avec ses partenaires sur le terrain et présenter brièvement les priorités futures. Les délégations se sont félicitées de la primauté de l'approche centrée sur les droits de l'homme et de la prise en compte des acquis de l'expérience et des orientations futures dans chaque domaine d'intervention prioritaire. Elles ont encouragé l'UNICEF à aligner plus étroitement les programmes de pays sur les priorités nationales et à améliorer le suivi et l'évaluation. Quelques-unes ont demandé pourquoi l'UNICEF n'avait pas réalisé toutes les évaluations prévues.

126. L'UNICEF a été invité à prêter plus d'attention à un certain nombre de questions prioritaires telles que la nutrition et la faim, la santé maternelle et néonatale, l'éducation, la protection de l'enfance, le VIH et les enfants, l'égalité des sexes, les évaluations, le renforcement des capacités nationales, la coopération Sud-Sud et la cohérence de l'action des Nations Unies à l'échelle du système. Les délégations ont insisté sur la nécessité de soutenir la campagne lancée par le Secrétaire général pour promouvoir la ratification universelle des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant d'ici à 2012. S'agissant des ressources, les pays les moins avancés devaient bénéficier d'aides supplémentaires. Il fallait par ailleurs encourager les pays donateurs à honorer leur promesse d'allouer 0,7 % de leur produit intérieur brut annuel à des programmes de développement dans les pays en développement.

127. Des délégués ont salué les efforts déployés par l'UNICEF pour renforcer les services sociaux de base dans les pays enregistrant les taux de morbidité et de mortalité maternelles et infantiles les plus élevés et pour aller à la rencontre des exclus, des plus pauvres et des plus vulnérables. Un certain nombre d'intervenants ont insisté sur la nécessité d'avancer beaucoup plus vite pour atteindre les objectifs relatifs à la santé, en particulier au chapitre de la santé maternelle et infantile, de la nutrition et de la faim. L'UNICEF a été invité à adopter une approche plus globale et moins cloisonnée par maladies pour améliorer la prestation des soins grâce à des mesures de renforcement des systèmes de santé et des services de santé maternelle et infantile. Le Fonds devait en outre appuyer la mise en place de schémas d'orientation et de directives sur le traitement local du choléra, du paludisme, de la diarrhée et de la pneumonie, en privilégiant l'impératif de continuité des soins.

128. L'UNICEF a en outre été encouragé à collaborer avec les organismes membres du Partenariat H4 dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail H4 et à donner l'impulsion nécessaire pour que l'objectif 5 du Millénaire soit atteint d'ici à 2015. Des précisions ont été demandées sur le rôle de l'UNICEF dans ce partenariat, et le Directeur général a été invité à expliquer comment il voyait l'engagement de l'UNICEF dans ce domaine.

129. Un intervenant a salué le rôle moteur de l'UNICEF dans la mise en œuvre de l'initiative Eau, assainissement et hygiène pour tous dans les États retardataires et les États fragiles. Deux délégations ont demandé que l'UNICEF appuie le projet de plan d'action conjoint visant à améliorer la santé de la femme et de l'enfant présenté à l'Assemblée mondiale de la santé à Genève en 2010. Des précisions ont été demandées sur le financement innovant des régimes de santé et le Forum H8 (Health 8).

130. Les délégations ont pris acte des remarquables résultats obtenus dans le domaine de l'éducation et salué la démarche de l'UNICEF, résolument axée sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme. Le Fonds devait poursuivre sur sa

lancée en améliorant notamment la qualité de l'éducation et en s'attaquant aux inégalités persistantes liées au sexe, à la langue, à l'appartenance ethnique et au handicap. Elles ont recommandé que l'UNICEF s'intéresse davantage à la petite enfance et aux premiers apprentissages, à la multiplication des écoles amies des enfants, aux besoins des enfants handicapés et aux programmes d'alimentation scolaire.

131. Les délégations ont constaté des améliorations notables en matière de protection de l'enfance et demandé à l'UNICEF d'accentuer son action dans ce domaine en privilégiant une démarche systémique plutôt que l'approche par projet. Elles ont préconisé des appuis supplémentaires, en particulier pour lutter contre le travail des enfants, les pratiques dangereuses, l'exploitation sexuelle et la traite d'enfants, notamment dans les situations de crise humanitaire. Elles ont estimé que la protection de l'enfance nécessitait des ressources adéquates, du personnel, un encadrement, des connaissances, des données et des recherches, autant d'éléments qui permettraient de délier les entraves que constituent la faiblesse des moyens, les pénuries de ressources et l'absence d'harmonisation et de coordination entre les donateurs. Le Groupe de travail sur les enfants du Comité des ONG auprès de l'UNICEF a indiqué que les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants privés de protection parentale entérinées par l'Assemblée générale en 2009 viendraient servir de cadre complémentaire à celui des objectifs du plan stratégique à moyen terme.

132. S'agissant du VIH/sida et des enfants, les avancées avaient été notables, mais quelques contre-performances devaient être relevées : augmentation des taux d'infection chez les enfants de moins de 15 ans, couverture insuffisante des traitements antirétroviraux et financements inadéquats, ignorance ou méconnaissance des principes de prévention dans la jeunesse, impact de la crise économique mondiale sur l'accès des séropositifs nouvellement diagnostiqués aux traitements antirétroviraux. L'UNICEF a eu droit à des félicitations pour avoir renforcé ses activités dans le domaine de la santé et des droits des adolescentes en matière de sexualité et de procréation, en collaboration avec des organismes des Nations Unies, des ONG et d'autres partenaires. Une délégation a insisté sur le fait que l'éducation des enfants et des adolescents à la question du VIH/sida devait être adaptée à leur âge.

133. Une délégation a demandé à l'UNICEF de collaborer étroitement avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, tant en amont au niveau de la définition des politiques que plus en aval, et de continuer de rendre scrupuleusement compte de ses activités dès lors qu'il est le principal destinataire d'un financement. Le Fonds devait également affecter des ressources supplémentaires à son domaine d'intervention VIH/sida et enfants.

134. Une autre priorité abondamment évoquée a été la participation de l'UNICEF à l'action humanitaire, notamment pour assurer la continuité de l'éducation dans les situations d'urgence. L'intervention du Fonds en Haïti et dans d'autres situations de crise a été saluée. L'UNICEF a été encouragé à mieux faire connaître la contribution de l'action humanitaire à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à promouvoir ses avantages comparatifs et son double rôle d'acteur humanitaire et d'acteur de développement. Une délégation a promis de soutenir les efforts que fait l'UNICEF pour combattre les violences sexuelles lors des conflits armés et pour appliquer la résolution 1882 (2009) du Conseil de

sécurité. Le Fonds a été félicité d'avoir géré avec cohérence le continuum d'activités allant de la préparation en prévision des catastrophes à l'intervention humanitaire puis aux activités de relèvement et il a été invité à inscrire la réduction des risques de catastrophe dans ses programmes et tous ses domaines d'intervention. Il devait partager ses meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'aide apportée aux États fragiles et aux pays touchés par des conflits, dans la perspective de la réalisation des objectifs du Millénaire. Les délégations ont appuyé résolument les efforts que fait l'UNICEF pour maintenir les services éducatifs dans les situations de crise et les zones sortant d'un conflit, en veillant à inculquer aux enfants les valeurs de respect, de tolérance et de confiance.

135. Le système des groupes thématiques a amené une nette amélioration de la réponse internationale aux crises humanitaires, a-t-on estimé. L'UNICEF a été invité à continuer de participer activement à l'effort de coordination et d'efficacité renforcée de l'aide humanitaire, notamment au sein des groupes thématiques. Son rôle de chef de trois groupes thématiques – nutrition, eau et assainissement, éducation – a été salué, de même que sa fonction de coordonnateur pour la protection de l'enfance et la prévention des violences sexistes. On lui a recommandé de sensibiliser toutes les parties aux conflits et tous les acteurs aux droits des enfants et des femmes.

136. Un intervenant a demandé que l'évaluation des besoins communs de l'UNICEF et d'autres acteurs se poursuive. Une délégation a félicité l'UNICEF de s'employer à intégrer les postes de coordonnateur mondial à la rubrique de ses ressources ordinaires. Elle a néanmoins signalé que les membres du personnel semblaient parfois incertains de leur rôle et de leurs responsabilités et a recommandé que le Directeur général prenne l'initiative de leur rappeler leurs responsabilités de chefs de groupes thématiques.

137. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir beaucoup œuvré pour inscrire la dimension de l'égalité des sexes dans ses activités. Elles lui ont demandé de poursuivre activement son travail de réduction des inégalités hommes-femmes à son siège ainsi qu'aux niveaux régional et national, de prévoir des financements adéquats et de traiter plus en détail la composante de l'égalité des sexes dans son rapport annuel. Un intervenant a noté que les bureaux de pays étaient de plus en plus nombreux à conduire des évaluations genre et que tous les programmes de pays devaient comporter un volet sur la problématique hommes-femmes. L'UNICEF a été exhorté à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour l'égalité des sexes, en particulier dans les pays, et à continuer d'appuyer la collecte de données ventilées par sexe.

138. Les délégations ont félicité l'UNICEF de contribuer à la cohérence de l'action des Nations Unies à l'échelle du système et de participer à l'initiative Unis dans l'action. Un intervenant a toutefois été d'avis que le Fonds donnait parfois l'impression d'être moins attaché à la cohérence qu'on aurait pu l'espérer et a préconisé une application plus poussée de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2007 sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il serait bon de mieux harmoniser les méthodologies, notamment en ce qui concernait le système de gestion des ressources ou la planification des ressources institutionnelles. L'UNICEF a été invité à appliquer les Normes comptables internationales pour le secteur public dans les délais et les budgets impartis, à appliquer intégralement l'accord « pare-feu », et à informer régulièrement le Conseil d'administration des résultats obtenus et des difficultés rencontrées dans cet exercice.

139. Un intervenant s'est déclaré favorable à la demande de la République-Unie de Tanzanie, qui souhaitait présenter un descriptif de programme de pays commun, et un autre a réclamé une aide pour l'Éthiopie, qui participait de son propre chef à l'initiative Unis dans l'action.

140. La même délégation a indiqué que la formule utilisée pour l'allocation des ressources ordinaires devait donner à l'UNICEF une souplesse accrue pour investir dans les priorités stratégiques, notamment pour augmenter les capacités du personnel en matière de mécanismes de coordination et de groupes thématiques. Plusieurs autres délégations ont appelé les donateurs à augmenter la part réservée aux ressources ordinaires dans leurs contributions au budget de l'UNICEF.

141. Une autre délégation a été d'avis que l'UNICEF devait se doter d'un service de recherche, nommer un directeur à sa tête et assurer l'indépendance de cette nouvelle entité. Le Fonds faisait autorité pour sa base de connaissances sur les questions émergentes et pour les travaux du Centre de recherche Innocenti.

142. Un certain nombre d'intervenants ont vivement exhorté l'UNICEF à redoubler d'efforts pour renforcer les capacités nationales, notamment en matière d'élaboration de politiques, de collecte de données et de suivi et évaluation. Dans les pays à revenu intermédiaire, cet effort devrait être centré sur la mobilisation des capacités financières et des moyens techniques des partenaires nationaux.

143. Dans une optique plus générale, une délégation a exhorté l'UNICEF à « revitaliser » son Conseil d'administration et à se concerter plus étroitement avec les membres du Conseil sur les questions stratégiques, en particulier lors des préparatifs du nouveau plan stratégique qui doit débiter en 2014.

144. Le secrétariat a répondu que les observations des délégations seraient utiles pour produire à l'avenir de meilleurs rapports basés sur les résultats. Des renseignements et des observations ont été communiqués au sujet de certains des points évoqués : nombre d'évaluations conduites par l'UNICEF, concertation avec les pays au sujet des priorités des programmes, contribution du Fonds à la prévention du paludisme et autres interventions, collaboration avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Le secrétariat a mis en avant l'aide fournie par l'UNICEF aux communautés affectées par les conséquences du changement climatique, les actions engagées pour promouvoir la scolarisation et les principes d'égalité et d'équité dans l'éducation, l'aide dispensée aux enfants handicapés et les mesures prévues pour augmenter les ressources financières et humaines pour la protection de l'enfance et la collecte de données sur cette question. Au sujet du VIH/sida, le secrétariat a signalé la vulnérabilité des filles et des femmes et a indiqué ce que faisait l'UNICEF pour mieux intégrer la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant dans les services sanitaires, en l'articulant avec l'action engagée pour atteindre l'objectif 5 du Millénaire. L'UNICEF s'employait avec ses partenaires à éliminer la transmission du VIH de la mère à l'enfant d'ici à 2015 ou avant. Le secrétariat a noté avec satisfaction que les délégations appuyaient résolument le travail accompli par l'UNICEF lors des crises humanitaires; l'UNICEF était indéfectiblement attaché à l'égalité des sexes et devait faire porter ses efforts en priorité sur les objectifs 4, 5 et 1 c) du Millénaire pour le développement. Il veillerait à ce qu'aucun enfant ne soit oublié dans la réalisation des objectifs.

145. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/6 (voir le recueil des décisions E/ICEF/2010/14).

**B. Matrice des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réponse de l'administration concernant l'évaluation de la politique d'égalité des sexes (point 4 de l'ordre du jour)**

146. Le Conseil d'administration était saisi des documents E/ICEF/2010/11 et E/ICEF/2010/12. Le débat a été ouvert par le Directeur général adjoint, Saad Houry; la Conseillère principale pour l'égalité des sexes en a présenté les grandes lignes.

147. Les délégations se sont déclarées satisfaites de la réponse de l'administration concernant l'évaluation de la politique d'égalité des sexes et ont remercié le Directeur général d'avoir résolument défendu cette politique. Beaucoup ont salué la publication du texte correspondant, intitulé « Travailler pour un avenir égal : politique de l'UNICEF sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des femmes ». Elles y ont vu un pas important compte tenu de l'importance primordiale de l'égalité hommes-femmes pour la réalisation des objectifs du Millénaire. Plusieurs délégations ont déclaré attendre avec intérêt le Plan d'action stratégique et la mise en œuvre de la nouvelle politique. Une délégation a souligné que cette politique devait être examinée périodiquement afin d'intégrer ses enseignements dans le nouveau plan stratégique à moyen terme.

148. Certaines délégations ont estimé que mettre l'égalité des sexes au centre de l'action de l'UNICEF exigeait un engagement soutenu, des capacités renforcées et des ressources supplémentaires, et elles auraient donc souhaité disposer de plus de temps pour étudier la nouvelle politique avant la session du Conseil d'administration. Certaines ont encouragé l'UNICEF à être plus clair dans sa définition de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes en tant que stratégie de mise en œuvre et à donner des précisions sur l'utilisation du marqueur de l'égalité hommes-femmes dans le suivi. D'autres ont souhaité en savoir plus sur les résultats obtenus sur le terrain, notamment en termes d'impact sur la vie des enfants, et sur les freins qui empêchent d'avancer. Plusieurs délégations ont demandé à être tenues informées des difficultés rencontrées et des meilleures pratiques.

149. De nombreuses délégations ont insisté sur le fait que l'introduction réussie de la politique d'égalité des sexes nécessitait de robustes dispositifs de responsabilités et certaines ont demandé à l'UNICEF de s'assurer que les moyens mis à disposition, notamment les effectifs des bureaux régionaux, étaient suffisants pour assurer le suivi et l'évaluation. Il était primordial de suivre la trace des dépenses, notamment en utilisant un marqueur de l'égalité hommes-femmes, et de continuer à investir dans le renforcement des capacités techniques et des mécanismes de responsabilités de manière à entretenir durablement la dynamique.

150. Les délégations se sont également félicitées de la coopération de l'UNICEF avec les autres organismes des Nations Unies, en estimant que les initiatives interinstitutions renforceraient la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du système des Nations Unies. Plusieurs ont noté que la création récente d'une nouvelle entité baptisée ONU-Femmes aiderait l'UNICEF à renforcer les capacités et les compétences en matière d'égalité des sexes, car le Fonds avait besoin de disposer

d'un vivier de talents aussi large que possible pour formuler des réponses aux questions relatives à l'égalité des sexes. Une délégation a été d'avis que la composante égalité des sexes devrait être introduite dans les programmes de pays progressivement et en fonction des réalités et traditions culturelles des pays. Une autre a indiqué que l'UNICEF pouvait jouer un rôle déterminant dans la réussite de la nouvelle entité ONU-Femmes.

151. Plusieurs délégations ont observé que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes n'étaient pas seulement importantes en elles-mêmes : elles étaient également à la base du mandat de l'UNICEF et conditionnaient les résultats des activités opérationnelles. D'autres ont demandé à l'UNICEF de faire des efforts supplémentaires pour rendre compte de son action en faveur de l'égalité des sexes, notamment de la collecte de données ventilées par sexe, au niveau national en particulier. Quelques délégations ont pris acte des initiatives lancées en direction des garçons et des hommes pour promouvoir l'égalité des sexes et ont souhaité que cette activité occupe une plus grande place dans la programmation et le suivi et l'évaluation, surtout dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes. Une délégation a encouragé l'UNICEF à porter une attention particulière aux adolescentes et à leurs droits, y compris en matière de sexualité et de procréation.

152. Dans sa réponse, le Directeur des politiques et pratiques a signalé la centralité de la nouvelle politique d'égalité des sexes dans les programmes de coopération de l'UNICEF avec les pays, qui produisaient à leur tour des résultats en matière d'égalité des sexes. L'un des principaux moyens d'intensifier l'action de l'UNICEF dans les pays était de faire une large place aux examens et évaluations de la politique d'égalité des sexes. L'UNICEF devenait-il une institution d'excellence pour la promotion de l'égalité et des droits des femmes et des filles? La réponse tenait au fait de savoir si oui ou non ses programmes de coopération avec les pays produisaient des avancées vers l'égalité des sexes.

153. En réponse à des questions spécifiques, le Directeur des politiques et pratiques a indiqué qu'il y avait encore beaucoup à faire pour déployer la politique d'égalité des sexes et que l'UNICEF avait parfois des difficultés à trouver des spécialistes qualifiés et à mobiliser les ressources correspondantes. Le marqueur de l'égalité hommes-femmes était à l'essai en 2010 et l'UNICEF comptait l'utiliser dans tous ses services en 2011. La mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes tiendrait effectivement compte des réalités des pays.

154. Les futurs rapports et évaluations feraient une large place au travail accompli dans le domaine de l'égalité des sexes. Le Groupe de travail sur l'égalité des sexes veillait surtout désormais à la mise en œuvre du Plan d'action stratégique. L'UNICEF avait renforcé ses mécanismes internes de politiques et pratiques pour l'égalité des sexes et comptait voir des résultats plus probants sur le terrain.

155. La Conseillère principale sur l'égalité des sexes a indiqué que les notes d'orientation opérationnelle en cours de rédaction engageaient résolument les garçons et les hommes dans le combat pour l'égalité des sexes et s'inscrivaient dans les efforts déployés par l'UNICEF pour améliorer la qualité des programmes, de même que les initiatives pilotes conjointes d'utilisation de données désagrégées dans l'élaboration et l'exécution des activités d'aide d'urgence.

156. Le Directeur général s'est félicité de la vigoureuse impulsion donnée par le Conseil d'administration à la politique d'égalité des sexes, qui conditionnait la réussite des programmes. Les effectifs de l'UNICEF étaient désormais mieux équilibrés, mais il fallait s'assurer qu'il en était de même jusqu'au sommet de la hiérarchie.

157. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/7 (voir le recueil des décisions E/ICEF/2010/14).

## **C. Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF (point 5 de l'ordre du jour)**

### **a) Projets de descriptif de programme de pays ou de zone**

158. La Vice-Présidente a annoncé que, conformément à la décision 2008/17, le Conseil d'administration avait été informé des raisons pour lesquelles la présentation de six projets de descriptif de programme de pays (voir E/ICEF/2010/CRP.10 et E/ICEF/2010/CRP.10/Corr.1) avait été reportée de la session annuelle à la deuxième session ordinaire. Le tableau récapitulatif de chaque descriptif est affiché sur le site Web de l'UNICEF, de même que la synthèse des données et des résultats des cycles de programmes antérieurs.

#### **Asie orientale et Pacifique**

159. La Directrice régionale a donné un aperçu des cinq projets de descriptif de programme de pays dont était saisi le Conseil d'administration et qui concernaient le Cambodge, la Chine, la Malaisie, le Myanmar et la République populaire démocratique de Corée (E/ICEF/2010/P/L.7 à E/ICEF/2010/P/L.11).

160. Le représentant du Cambodge a affirmé que son gouvernement appuyait sans réserve le programme de pays, qui contribuerait solidement à la réalisation des objectifs du plan de développement national dans le domaine de la santé, de la nutrition et de l'éducation et, par conséquent, aiderait le Cambodge à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

161. Le représentant de la Chine a indiqué que son gouvernement appréciait le travail de l'UNICEF et était prêt à participer à des initiatives conjointes en faveur des enfants chinois. Le nouveau programme de pays était axé sur la santé, l'éducation et l'égalité des sexes et étendait la coopération à la réforme des politiques, à la protection des groupes vulnérables ainsi qu'au changement climatique, conformément aux priorités de développement pour les enfants établies par le Gouvernement. Le plan impliquait une coopération approfondie au service de la réalisation accélérée des objectifs du Millénaire en Chine.

162. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée a noté que le nouveau programme de pays intégrait les enseignements du programme précédent et reflétait les priorités nationales définies au fil des nombreuses consultations entre l'UNICEF et les autorités nationales. Des progrès avaient été observés en matière de santé infantile, d'éducation et d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, de nutrition et de vaccination, autant de réalisations qui allaient dans le sens des objectifs du Millénaire pour le développement. Le nouveau programme permettrait de mobiliser d'autres aides internationales pour améliorer les services de nutrition et de santé, l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'éducation au profit des enfants du pays.

163. Le représentant de la Malaisie a noté que, s'il avait renoué avec la croissance économique et progressé vers la réalisation des droits des enfants, son pays n'en devait pas moins améliorer la qualité de ses données, renforcer ses capacités, consacrer davantage de ressources aux enfants et mettre en place des services sociaux de qualité pour tous. La Malaisie avait besoin des compétences techniques de l'UNICEF pour relever ces défis. Avec la levée des obstacles qui entravaient la recherche de financements auprès du secteur privé, l'UNICEF avait obtenu des résultats encourageants qui plaidaient en faveur d'une stratégie ambitieuse de mobilisation des entreprises au-delà des collectes de fonds. La volonté gouvernementale de ne laisser personne au bord du chemin avait remis à l'honneur la Convention relative aux droits de l'enfant et la perspective d'un retrait des réserves à cet instrument. Le Gouvernement malaisien envisageait d'utiliser les économies provenant de la réduction des dépenses discrétionnaires pour élargir les filets de protection sociale des plus vulnérables.

164. Le représentant du Myanmar s'est félicité de la coopération étroite qui s'était instaurée entre l'UNICEF et les agences gouvernementales dans la perspective de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment pour les enfants et les femmes. Les campagnes de vaccination s'étaient considérablement amplifiées grâce à l'aide précieuse de l'UNICEF. Le Gouvernement du Myanmar avait apprécié l'aide humanitaire de l'UNICEF après le passage du cyclone Nargis en 2008 et sa participation aux activités de relèvement, qui avait pris la forme d'une collaboration étroite avec les organismes concernés dans la perspective d'une reconstruction viable et pérenne. Le nouveau programme pour le Myanmar, élaboré en étroite concertation avec les partenaires gouvernementaux sur la base du plan de développement national, permettrait d'atteindre les objectifs prioritaires que sont la santé infantile et maternelle, l'instruction élémentaire, la protection de l'enfance, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

165. Plusieurs délégations qui financent le programme d'éducation de l'UNICEF au Myanmar à travers le fonds multidonateurs pour l'éducation ont signalé qu'elles étudiaient attentivement les priorités, les objectifs et les modalités des futurs financements pour le secteur de l'éducation; elles ont vivement souhaité que les enseignements du programme précédent soient pris en compte dans la planification du nouveau programme. Elles ont encouragé l'UNICEF à trouver de meilleurs mécanismes de collaboration et de coordination avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires dans le domaine de l'éducation.

166. Deux délégations se sont interrogées, à propos du programme pour le Cambodge, sur les allégations de cas de maltraitance d'enfants dans les centres de détention et de redressement cambodgiens. Une délégation, qui collabore avec l'UNICEF au Cambodge, a encouragé le Fonds à se rapprocher davantage de ses partenaires sur le terrain. Notant que la protection de l'enfance conditionnait l'exercice des droits de l'enfant, elle a rendu hommage au travail de l'UNICEF auprès des enfants cambodgiens handicapés. Elle a estimé aussi que le programme aurait pu mieux intégrer l'égalité des sexes et l'approche centrée sur les droits.

167. Quatre délégations sont revenues sur le projet de programme pour la République populaire démocratique de Corée, et trois d'entre elles ont estimé que l'aide humanitaire aux groupes vulnérables ne serait effective et efficace que si l'exécution du programme faisait l'objet d'un suivi attentif et rigoureux. Une autre délégation a noté que l'avantage comparatif de l'UNICEF aidait à centrer le programme sur le bien-être de l'enfant et la protection des enfants ayant des besoins particuliers.

168. Trois délégations ont observé, au sujet du programme pour la Chine, que le pays avait fait des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en ce qui concernait la santé des enfants. Une délégation a salué les bons résultats obtenus au chapitre de l'instruction primaire des filles et des garçons, mais a demandé un meilleur équilibre de la qualité de l'éducation entre zones urbaines et zones rurales. Elle a déclaré que son gouvernement appuyait les efforts faits par la Chine pour mieux protéger les enfants et élargir leur accès aux soins de santé, aux services sociaux, à la nutrition et à l'eau potable. Une autre a indiqué que le programme devait être axé sur l'aide aux groupes les plus vulnérables et sur le renforcement de la protection sociale. Une délégation a applaudi la collaboration de l'UNICEF avec les autorités chinoises dans le cadre des campagnes de vaccination contre l'hépatite B et des campagnes d'information sur le VIH/sida. Elle a signalé la montée en régime des programmes de prévention de l'UNICEF, qui représentaient un bon exemple de transposition de projets pilotes à plus grande échelle.

169. La Directrice régionale a remercié les délégations d'avoir étudié de près les cinq programmes de pays avant de les entériner. Elle avait pris bonne note de toutes les observations, notamment celles qui concernaient le renforcement de l'éducation, du suivi et de l'évaluation, ou encore la détention et la réinsertion des mineurs. Elle a souligné l'importance du suivi de l'exécution du programme pour la République populaire démocratique de Corée, en citant l'exemple de l'ambitieux plan de suivi et d'évaluation du programme de lutte contre le paludisme et la tuberculose.

170. En réponse aux observations sur le suivi du programme, le représentant de la République populaire démocratique de Corée a assuré les membres du Conseil d'administration de la coopération pleine et entière de son gouvernement, y compris pour le suivi sur le terrain, de manière que les activités prévues au programme puissent être exécutées normalement.

171. Pour conclure, la Directrice régionale a constaté que, malgré les progrès enregistrés dans la région, la protection de l'enfance restait plus que jamais une priorité. Le Directeur général a ajouté que l'UNICEF devait à l'avenir travailler en étroite collaboration avec ses partenaires pour assurer la protection des enfants.

#### **Afrique de l'Est et Afrique australe**

172. Le Directeur régional a résumé le projet de descriptif de programme pour le Swaziland, contenu dans le document E/ICEF/2010/P/L.12. Aucune délégation n'a pris la parole.

#### **Moyen-Orient et Afrique du Nord**

173. La Directrice régionale a présenté les grandes lignes du projet de descriptif de programme pour l'Iraq (E/ICEF/2010/P/L.13) et du projet de descriptif de zone pour les enfants et les femmes de Palestine en Jordanie, au Liban, dans le territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne (E/ICEF/2010/P/L.14).

174. Le représentant de l'Iraq s'est félicité du rôle de l'UNICEF sur le terrain. Il a expliqué que les autorités irakiennes avaient communiqué leurs observations sur le descriptif en demandant qu'il en soit tenu compte. Pour résumer, ces observations concernaient le terme « insécurité » utilisé dans le document pour décrire la situation politique, les interrogations sur le bien-être mental des femmes et des

enfants et l'affirmation selon laquelle la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de l'initiative « Éducation pour tous » et de « Un monde digne des enfants » était compromise. Le représentant a également émis des réserves au sujet des données et ajouté que le descriptif ne reflétait pas les changements intervenus en Iraq.

175. La représentante de la Palestine a averti que la situation dans le territoire palestinien occupé s'était dégradée dans de telles proportions que la communauté internationale devait agir sans attendre. L'appui fourni par l'UNICEF à l'Autorité palestinienne en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies était le bienvenu, de même que la stratégie prévue dans le programme pour répondre aux besoins humanitaires et optimiser les possibilités de développement. Elle a demandé des explications sur certains termes figurant dans le projet de descriptif, qu'elle souhaitait voir remplacés. Des observations détaillées seraient communiquées à l'UNICEF en vue de l'établissement du descriptif révisé.

176. La représentante de la Jordanie a expliqué que la détérioration des conditions de vie dans la région avait aggravé la situation des enfants et des femmes réfugiés de Palestine. Il faudrait fournir une assistance supplémentaire à l'UNICEF et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Les entités internationales, régionales et nationales devaient travailler de concert pour aider les enfants palestiniens en déployant un large éventail de mesures, dont un projet pour lutter contre le travail des enfants en collaboration avec le Ministère jordanien du travail. La Jordanie avait établi un plan national en faveur de l'enfance qui encadrerait les activités en faveur des enfants.

177. La représentante du Liban a expliqué que l'aggravation de la situation à Gaza illustrait les souffrances que le blocus avait infligées aux populations civiles, en particulier les enfants. Le Gouvernement avait pris plusieurs mesures pour améliorer les conditions de vie des Palestiniens vivant au Liban et travaillait avec l'UNRWA, le représentant de la Palestine au Liban et la communauté des donateurs pour aider à reconstruire le camp de réfugiés de Nahr-al-Bared après la crise de 2007. Il fallait prévoir des ressources supplémentaires. Le Liban était déterminé à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, avec l'appui de l'UNICEF, et à assurer le bien-être des enfants palestiniens.

178. Le représentant de la République arabe syrienne a exprimé l'espoir que le programme de l'UNICEF en faveur des enfants de la région contribuerait à la réalisation des objectifs adoptés au niveau international en faveur du peuple palestinien vivant sous occupation et des Palestiniens de la diaspora. La délégation syrienne avait communiqué des observations écrites détaillées à l'UNICEF au sujet du projet de descriptif de programme de zone. Elle a fait observer que le vocabulaire utilisé dans ce document ne reflétait pas fidèlement la situation sur le terrain.

179. Une délégation a préconisé une coordination étroite entre l'UNICEF et l'équipe de pays des Nations Unies et réclamé une attention prioritaire pour les enfants de Gaza et de Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Elle a souhaité des informations sur les obstacles rencontrés par l'équipe de pays des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé.

180. D'autres délégations ont demandé une aide pour les enfants et les femmes de Palestine dans la zone couverte par le programme et réclamé une meilleure coordination entre les organismes des Nations Unies, en insistant sur la nécessité de s'occuper en priorité des enfants isolés et oubliés. Un intervenant a félicité l'UNICEF de ses initiatives en matière de protection des enfants et des adolescents, de préparation aux situations d'urgence et de renforcement des capacités, et lui a demandé de plaider plus activement en faveur de l'accès à l'aide humanitaire. Il a proposé plusieurs solutions pour améliorer la composante éducation du programme.

181. Le Directeur général a remercié les délégations de leurs observations. L'UNICEF rejoignait la position du Secrétaire général et de Sir John Holmes au sujet de la situation actuelle. La population si éprouvée de Gaza méritait l'appui de la communauté internationale.

182. La Directrice régionale s'est félicitée des observations faites par les délégations. Elle a pris note des réserves exprimées au sujet du vocabulaire employé pour décrire la situation politique et l'état de la sécurité et des données figurant dans le projet de descriptif de programme pour l'Iraq. S'agissant du projet de descriptif de zone pour les enfants et les femmes de Palestine, elle a expliqué que le document avait été établi à l'issue d'un processus consultatif. Le vocabulaire employé pouvait être modifié et gagner en précision; l'UNICEF s'assurerait que le descriptif révisé était pleinement conforme aux attentes des délégations. Au sujet des observations sur la qualité des données, elle a expliqué que ces données avaient été recueillies auprès d'une source crédible, mais qu'on pouvait en faire davantage pour se concentrer sur des zones précises, notamment Jérusalem-Est. Répondant à une observation sur la lutte contre les violences à l'école, elle a précisé que la violence et les conditions d'enseignement n'étaient pas seulement dues au conflit et que l'approche du programme était régionale. Elle a décrit certains obstacles rencontrés par l'équipe de pays des Nations Unies et noté que l'UNICEF collaborait très étroitement avec les organismes des Nations Unies et ses autres partenaires. Au sujet de l'observation sur le programme d'éducation, elle a signalé que tous les membres du personnel étaient formés à la création et à la coordination de groupes thématiques et que l'orientation prioritaire serait le renforcement des capacités plutôt que l'exécution directe.

### **Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants**

183. Le Directeur régional a présenté les grandes lignes des cinq projets de descriptif de programme de pays dont était saisi le Conseil d'administration et qui concernaient l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la Serbie et la Turquie (E/ICEF/2010/P/L.2 à E/ICEF/2010/P/L.6, et E/ICEF/2010/P/L.5/Add.1).

184. Le représentant du Bélarus a indiqué que le projet de descriptif de programme de pays était étroitement lié au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2011-2015. Ses principaux axes étaient les suivants : prévenir la désintégration des familles et les violences faites aux enfants, contribuer à l'accompagnement psychosocial des enfants ayant des besoins particuliers, assurer l'égalité des sexes et lutter contre le VIH/sida. Il fallait aussi veiller au bien-être des enfants vivant dans les zones touchées par l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl. À travers le programme de pays, l'UNICEF soutiendrait les efforts consentis par le Bélarus pour obtenir des résultats tangibles pour les enfants et assurer le suivi et l'évaluation des activités. Le représentant a signalé le niveau

relativement faible des financements au titre des autres ressources (par opposition aux ressources de base) indiqués pour le programme et recommandé que le projet de descriptif indique en détail comment l'UNICEF et la communauté des donateurs pouvaient répondre aux besoins et aux difficultés des pays à revenu intermédiaire.

185. Le représentant de l'Azerbaïdjan a expliqué que la croissance économique sans précédent qu'avait connue son pays avait permis de financer des mesures visant à réduire la pauvreté et à atteindre les autres objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme national de développement socioéconomique pour 2008-2013 avait été pensé pour que les retombées de la croissance profitent à l'ensemble du pays et pas seulement à la capitale. Les dépenses de santé et d'éducation avaient augmenté. Le Gouvernement avait pris des mesures pour réduire la mortalité infantile et maternelle, combattre le VIH/sida, appuyer la désinstitutionnalisation, les soins alternatifs et la réforme de l'éducation. Le pays était confronté à plusieurs défis, liés notamment à la présence de très nombreux déplacés et réfugiés déracinés par le conflit avec l'Arménie. Le représentant a demandé que toutes les références à des questions sensibles figurant dans le descriptif soient formulées dans les termes en usage dans la communauté des Nations Unies.

186. Le représentant de l'Arménie s'est dit satisfait des activités menées par l'UNICEF dans son pays, notamment celles qui visaient à réaliser les objectifs 2, 4, 5 et 6 du Millénaire pour le développement. Son pays attachait une grande importance au partenariat que l'UNICEF avait noué avec d'autres organismes, programmes et organisations. Le projet de programme de pays était fondé sur les enseignements tirés des cycles antérieurs et devait être conforme aux progrès régionaux ainsi qu'aux activités et mécanismes mis en œuvre par d'autres organisations régionales ou intergouvernementales. La délégation arménienne était néanmoins déçue par la déclaration prononcée par le représentant de l'Azerbaïdjan et souhaitait que les interventions restent ciblées sur le sujet examiné à la réunion.

187. La représentante de la Serbie a déclaré que le programme de coopération viserait à promouvoir le bien-être des enfants ainsi que les partenariats au service de la défense des droits des enfants, en particulier les groupes d'enfants vulnérables – Roms, réfugiés ou déplacés, enfants sans parents, handicapés, jeunes ruraux. Un certain nombre de facteurs défavorables devraient être surmontés, à commencer par les compressions budgétaires résultant de la crise économique et financière mondiale et le nombre élevé de réfugiés et de déplacés déracinés depuis plus d'une décennie. La recherche de solutions viables et durables pour ces populations devait être une tâche prioritaire, avec notamment des retours dans de bonnes conditions de sécurité. La délégation serbe souhaitait voir une évaluation plus précise de la situation au Kosovo et une indication des futures activités dans cette zone. La représentante a recommandé que l'UNICEF tienne mieux compte dans ses activités de planification des récentes recommandations et conclusions des organes des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans la province, en particulier les droits des enfants et des minorités. Il était primordial de poursuivre la coopération ouverte et transparente des bureaux de l'UNICEF en Serbie avec tous les ministères concernés ainsi qu'avec les autorités provinciales et locales, y compris les organismes internationaux présents dans la province du Kosovo-Metohija. Il était tout aussi indispensable de promouvoir la cohérence et la coordination des activités des divers organismes des Nations Unies représentés dans l'équipe de pays, et des autres entités internationales présentes en Serbie. La représentante a souhaité que le descriptif révisé pour la Serbie reprenne le format du descriptif pour 2005-2009.

188. Le représentant de la Géorgie a indiqué que le projet de descriptif reflétait bien les grands enjeux et les acquis de la coopération dans les domaines de la justice pour mineurs et de l'éducation, notamment préscolaire. Il fallait une approche fondée sur les résultats pour trouver un angle d'attaque adapté aux défis persistants. La Géorgie avait connu en 2008 un conflit qui avait eu de graves conséquences pour la population, avec notamment des déplacements à l'intérieur du pays. L'UNICEF pourrait peut-être donner des précisions sur ce qu'il comptait faire pour appuyer la réinsertion sociale des enfants déplacés. Il pourrait utilement s'engager dans une participation plus proactive, sous forme notamment d'appuis pratiques et financiers, afin d'améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et d'en assurer l'accès, notamment dans les nouvelles zones d'hébergement des déplacés. Le Ministère chargé des réfugiés était prêt à coopérer activement pour atteindre les objectifs communs dans ce domaine.

189. Le représentant de la Turquie a parlé des avancées faites en direction des objectifs du Millénaire pour le développement, du neuvième plan de développement national et de la réalisation des droits des enfants et des femmes, non sans mentionner un certain nombre de disparités géographiques, économiques et culturelles qu'il importait de corriger. Le Gouvernement turc avait pris d'importantes initiatives, notamment en matière d'instruction primaire et de réforme du système de protection de l'enfance. Le projet de descriptif de programme de pays pour 2011-2015 rejoignait les objectifs du Gouvernement, axés en priorité sur la réduction des inégalités ainsi que sur l'insertion et la protection des enfants et des jeunes.

190. Une délégation a insisté sur l'importance de la présence de l'UNICEF dans les pays à revenu intermédiaire et salué les stratégies mises en œuvre par le Fonds dans ce domaine. Au sujet du projet de descriptif de programme pour la Géorgie, la délégation, tout en s'interrogeant sur la situation globale des enfants dans le pays, a signalé que le document ne couvrait pas l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie, et a invité l'UNICEF à chercher avec pragmatisme des modalités appropriées et réalistes de coopération avec les autorités de ces régions. Des réserves ont été exprimées quant à l'utilisation de certains termes dans le projet de descriptif.

191. Le représentant de la Géorgie a fait savoir que sa délégation ne partageait pas l'opinion exprimée ci-dessus (par. 190). Les deux délégations ont procédé à un échange de vues sur ce point.

192. Une autre délégation, revenant sur le projet de descriptif de programme pour la Serbie, s'est félicitée de la place qu'y tenaient le renforcement des systèmes, les approches multisectorielles et la responsabilité sociale, et a encouragé l'UNICEF à informer ses partenaires des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans ces domaines.

193. Plusieurs délégations ont estimé que le programme pour le Bélarus offrait un bon exemple de la manière dont l'UNICEF pouvait travailler dans les pays à revenu intermédiaire et demandé la mobilisation de fonds supplémentaires au titre des autres ressources pour ce pays.

194. Le Directeur régional a remercié les délégations de leurs observations et de leurs évaluations très positives des projets de descriptif de programme de pays. Au sujet des réserves émises sur l'utilisation de certains termes, il a indiqué que l'UNICEF s'inspirerait des textes les plus pertinents émanant de l'Assemblée

générale et d'autres documents des Nations Unies. Un certain nombre de points devraient être résolus lors de la révision. Sur la question du plafond des ressources autres que les ressources de base figurant dans le projet de descriptif de programme pour le Bélarus, il s'agissait d'un plafond indicatif qui pouvait être relevé à tout moment durant l'exécution du programme. Au sujet du projet de descriptif pour l'Azerbaïdjan, il était encourageant de constater que le Gouvernement voulait continuer d'investir dans la santé et l'éducation et d'améliorer la situation des nombreux déplacés que comptait le pays. Le Directeur régional a accueilli avec satisfaction les observations faisant état de l'attention prioritaire accordée aux groupes marginalisés en Serbie, qu'il s'agisse de réfugiés, de déplacés ou d'enfants handicapés. L'UNICEF étudierait attentivement les observations de la Serbie sur la présentation du projet de descriptif de programme et y répondrait lors de la révision du document, en tenant compte des vues exprimées par l'ensemble du Conseil d'administration. Le Directeur général s'est également félicité des observations sur les progrès accomplis en Géorgie; la question de la fourniture d'eau potable et de sanitaires serait traitée plus en détail dans le plan d'action du programme de pays. Il a accueilli avec satisfaction les observations sur le projet de descriptif de programme pour la Turquie au sujet des inégalités et noté que la jeunesse était un thème important de la coopération avec l'UNICEF.

195. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/8 sur les projets de descriptif de programme de pays et la décision 2010/9 sur la demande faite par la République-Unie de Tanzanie concernant la présentation d'un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (voir le recueil des décisions E/ICEF/2010/14).

#### **b) Prorogation de programmes de pays en cours**

196. En application de sa décision 2009/11, le Conseil d'administration a été informé de la prorogation de 13 programmes de pays en cours d'exécution qui avaient été approuvés par le Directeur général. Les pays concernés sont les suivants : Afrique du Sud, Albanie, Bangladesh, Cap-Vert, Fédération de Russie, Ghana, Guyana, Kirghizistan, Mauritanie, Oman, Pérou, Tchad, Ukraine et Viet Nam. Il a également été invité à approuver la prorogation pour la deuxième année consécutive des programmes pour le Chili et la République islamique d'Iran, et la prorogation pour deux ans des programmes pour la Namibie, le Népal, le Pakistan et la Sierra Leone.

197. Le représentant du Chili a indiqué que la stratégie de travail commune, élaborée par les organismes du système des Nations Unies et le Gouvernement du Chili, s'était avérée encore plus utile après le séisme et le tsunami qui avaient frappé le pays en février 2010. La prorogation du programme de pays assurerait la continuité des projets en cours et permettrait de maintenir le cap sur les nouvelles priorités nationales pour les enfants après la catastrophe.

198. Le représentant du Pakistan a approuvé la prorogation du programme de pays pour une durée de deux ans. Son gouvernement appréciait l'appui de l'UNICEF dans le domaine des lois pour la protection de l'enfance et des systèmes de justice pour mineurs et souhaiterait bénéficier de son aide pour établir un système viable de collecte des données et de suivi des initiatives en faveur des enfants et renforcer son action sur plusieurs fronts : aide aux enfants handicapés, éducation des filles et des

enfants marginalisés, formation professionnelle. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/10 (voir le recueil des décisions E/ICEF/2010/14).

### **Rapport oral sur l'action de l'UNICEF dans les situations de crise humanitaire**

199. La Directrice générale adjointe, Hilde Frafjord Johnson, a présenté le rapport en donnant un aperçu de la portée du travail humanitaire de l'UNICEF dans un environnement en constante évolution, des difficultés rencontrées et des modalités de travail avec les partenaires. Elle a par ailleurs fait le point de l'opération de l'UNICEF en Haïti. L'action humanitaire était confrontée à deux grandes tendances : la multiplication des catastrophes naturelles et l'enkystement des conflits intra-étatiques. À ces facteurs s'ajoutaient des changements majeurs dans le contexte des opérations, changements liés à la montée de l'insécurité et aux risques supplémentaires résultant d'un changement climatique aux effets complexes. Tous ces éléments érodaient la sécurité alimentaire et les mécanismes de résistance des communautés vulnérables. Ils appelaient des mesures efficaces de réduction des risques.

200. La Directrice générale adjointe a expliqué que, face aux gigantesques défis de l'action humanitaire et de la protection, l'UNICEF devait impérativement renforcer ses approches et ses partenariats, consolider son leadership, conserver des capacités suffisantes et obtenir des financements prévisibles. Notant que, dans l'année écoulée, il était intervenu dans plus de 230 situations d'urgence dans 90 pays, elle a indiqué que les Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants avaient été révisés de manière à inclure la réduction des risques et les responsabilités de l'UNICEF dans le groupe thématique Action humanitaire du système des Nations Unies. Mais le Fonds manquait cruellement de moyens pour ces opérations d'urgence et les donateurs devaient continuer de le soutenir en versant des contributions aux ressources ordinaires et en finançant des projets spécifiques.

201. S'agissant d'Haïti, les grands défis de l'heure étaient désormais l'accès des déplacés à l'eau potable et à l'assainissement et la protection des enfants, puisque les risques de malnutrition aiguë et de poussées épidémiques étaient jugulés. Le recrutement de personnel humanitaire restait difficile.

202. La représentante d'Haïti a remercié la communauté internationale de l'aide qu'elle apportait à son pays. Elle a noté qu'avec l'arrivée de la saison des pluies, la situation restait difficile mais que la préparation des élections nationales allait de l'avant.

203. De nombreuses délégations ont salué le rôle moteur joué par l'UNICEF dans le groupe thématique Action humanitaire et dans l'amélioration de la gestion des risques sécuritaires dans le système des Nations Unies. Plusieurs ont encouragé l'UNICEF à évaluer plus précisément les besoins communs, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, d'autant que l'exercice aiderait à mieux cibler la réponse des donateurs en cas d'appel à financement pour des opérations d'urgence. Une délégation a signalé la tension qui existait entre l'action humanitaire et le travail de développement de l'UNICEF tandis qu'une autre a appuyé l'approche du Fonds, à savoir un processus continu allant de la préparation aux catastrophes à l'intervention d'urgence puis au relèvement et au renforcement des capacités.

204. Plusieurs délégations se sont inquiétées du sous-financement des opérations humanitaires et ont pressé l'UNICEF de mieux informer les donateurs de ses priorités dans les situations de crise de manière à disposer de financements suffisants le moment venu.

205. De nombreuses délégations ont félicité l'UNICEF de son action en Haïti et signalé les enseignements tirés de l'approche des groupes thématiques utilisée dans ce pays. Une délégation a voulu en savoir davantage sur la transition entre la phase des secours d'urgence et celle du développement. Une autre a encouragé l'UNICEF à continuer de mobiliser du personnel francophone pour son opération en Haïti.

206. En réponse à des questions qui lui étaient adressées, la Directrice générale adjointe a expliqué que les programmes de pays contenaient généralement des plans de préparation aux situations d'urgence, de sorte que seules certaines grandes opérations d'aide d'urgence nécessitaient de faire appel au Fonds de programmation pour les secours d'urgence, ou de solliciter les donateurs. Dans la grande majorité des cas, l'UNICEF gérait les interventions d'urgence avec ses propres ressources. La continuité des opérations, depuis la préparation en prévision des catastrophes jusqu'au renforcement des capacités, était indispensable, mais la complexité de la situation nécessitait souvent des opérations parallèles. Enfin, l'UNICEF était totalement favorable à l'évaluation des besoins communs, et ses responsabilités au sein des groupes thématiques étaient désormais inscrites dans les Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise.

207. Le Directeur général a réitéré la volonté de l'UNICEF de renforcer ses partenariats pour assurer le bon fonctionnement du système des groupes thématiques et signalé les difficultés de gestion liées aux pénuries de ressources et de personnel.

#### **Session de réflexion spéciale sur le rôle et les activités des comités nationaux pour l'UNICEF**

208. La Directrice générale adjointe, Hilde Frafjord Johnson, a donné un aperçu de l'histoire et du rôle des comités nationaux pour l'UNICEF. Ont ensuite pris la parole Véronique Lönnerblad, Présidente du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF, qui a résumé les activités des comités nationaux dans le monde, après quoi Ken Hayami, Directeur général du Comité japonais, Stéfan Stéfansson, Directeur général du Comité islandais, Elsbeth Müller, Directrice générale du Comité suisse, et Paloma Escudero, Directrice générale du Comité espagnol, ont décrit les activités de leur organisation et ses relations avec le public dans leur pays.

209. Les délégations ont apprécié la possibilité qui leur était offerte de dialoguer avec les représentants des comités nationaux. Elles ont salué la créativité et la diversité des activités de collecte de fonds et de sensibilisation des comités dans les pays industrialisés. Elles ont également souligné le rôle capital des comités qui militaient en faveur de l'augmentation des contributions aux ressources de base de l'UNICEF.

210. Pour conclure, la Directrice générale adjointe a de nouveau souligné l'importance du travail des comités nationaux. Elle a remercié la Présidente du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF et les comités nationaux de leur appui à l'accomplissement de la mission et des aspirations du Fonds. Le Directeur général a adressé à son tour quelques mots de félicitations aux comités nationaux pour la qualité de leur travail et de leur dialogue avec l'UNICEF.

### **Dixième anniversaire de l'adoption des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant**

211. Les délégations ont eu un échange de vues sur le dixième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale, le 25 mai 2000, des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants, la pornographie mettant en scène des enfants et la participation d'enfants à des conflits armés.

212. Il s'agissait en l'occurrence de déterminer comment les membres du Conseil d'administration pouvaient profiter de l'anniversaire du 25 mai pour lancer la campagne en faveur des Protocoles facultatifs, qui promeut la ratification universelle et l'application intégrale de ces instruments d'ici à 2012. Le Président a fait un bref exposé, après quoi un certain nombre d'intervenants ont pris la parole : Anthony Lake, Directeur général de l'UNICEF, Marta Santos Pais, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence à l'encontre des enfants, Radhika Coomaraswamy, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés (message vidéo) et Yanghee Lee, Président du Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant (message lu par Maggie Nicholson, Directrice adjointe du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme). Des déclarations ont également été faites par les représentants du Bangladesh, de l'Italie, de la Slovénie, de la Tunisie et de l'Uruguay, qui ont décrit le processus de ratification et de mise en œuvre des Protocoles facultatifs dans leur pays. Le Président a fait quelques observations en guise de conclusion.

### **D. Mise à jour sur les initiatives d'amélioration des modes de fonctionnement de l'UNICEF (point 6 de l'ordre du jour)**

213. Le Conseil d'administration était saisi du rapport (E/ICEF/2010/13) qui a été présenté par le Directeur de la gestion du changement.

214. Une délégation a salué les avancées faites par l'UNICEF, en ajoutant que les améliorations du mode de fonctionnement devaient être introduites de manière ouverte, transparente et progressive. À cet égard, l'UNICEF a été invité à intensifier ses échanges avec les États Membres par divers voies et moyens et à informer les membres du Conseil des résultats de ces initiatives. L'UNICEF devait par ailleurs partager plus largement l'information sur les programmes connexes, par exemple le cadre de responsabilités, le recrutement en ligne et VISION (Virtual Integrated System of Information).

215. Le Directeur de la gestion du changement a promis que l'UNICEF cultiverait la transparence en informant les membres du Conseil d'administration et les délégations de l'état d'avancement et de l'impact des initiatives prises pour améliorer son fonctionnement. Il partagerait les conclusions de l'évaluation de l'exécution et de l'impact des initiatives, qui devrait intervenir d'ici à 2012.

## **E. Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain (point 7 de l'ordre du jour)**

### **a) Rapport sur le voyage effectué conjointement sur le terrain au Rwanda par les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM du 20 au 30 mars 2010**

216. Le rapport (E/ICEF/2010/CRP.12) a été présenté par Jonna Jeurlink, Conseillère à la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Au nom de la délégation, M<sup>me</sup> Jeurlink a remercié le Gouvernement rwandais et l'équipe de pays des Nations Unies de leur chaleureux accueil.

217. M<sup>me</sup> Jeurlink a rapporté que la visite avait été bien organisée et que les entretiens avec de nombreux responsables avaient permis à la délégation de se faire une bonne idée des activités des différents organismes des Nations Unies. Le Rwanda avait été choisi en sa qualité de pays pilote de l'initiative Unis dans l'action et en raison de son engagement dans plusieurs démarches innovantes de développement et d'action humanitaire. Il aspirait à devenir un pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2020. Il avait par ailleurs démontré sa ferme volonté d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, lesquels étaient du reste solidement intégrés dans ses plans de développement nationaux. Il avait fait de remarquables progrès depuis le génocide de 1994 – avec en particulier un net recul du taux de pauvreté, passé de 52 % en 2008 à 42 % aujourd'hui – mais restait confronté à des défis de taille, à savoir notamment un taux de mortalité maternelle très élevé, une forte mortalité chez les moins de 5 ans, ainsi que la démobilisation et la réintégration des ex-combattants.

218. La délégation du Conseil avait été impressionnée par le travail et la volonté d'unité d'action de l'équipe de pays des Nations Unies. Elle a recommandé que les membres des Conseils d'administration prennent trois mesures : premièrement, faire en sorte que leur organisation s'engage stratégiquement dans les domaines où elle détenait des avantages comparatifs et redoubler d'efforts pour répondre aux besoins de renforcement des capacités, ce qui impliquerait de définir une « stratégie de sortie » claire pour le Rwanda. Deuxièmement, continuer de plaider en faveur du renforcement et de l'harmonisation des pratiques institutionnelles afin de faciliter les programmations communes et d'amplifier l'impact sur le terrain. Troisièmement, réfléchir plus avant sur ce que pouvaient faire les institutions pour continuer d'appuyer les initiatives Sud-Sud.

219. Le représentant du Rwanda a remercié la délégation du Conseil, le secrétariat de l'UNICEF ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies et son coordonnateur résident de leur soutien. Les progrès avaient été obtenus grâce à un certain nombre de facteurs, dont notamment la rigueur et le sens de la prospective dont avait fait preuve le Gouvernement et l'utilisation d'approches innovantes et spécifiquement rwandaises du développement, exposées dans le schéma national appelé Vision 2020. Le Gouvernement comptait sur son partenariat avec l'équipe de l'initiative Unité d'action des Nations Unies pour atteindre et dépasser les objectifs du Millénaire pour le développement. L'initiative Unité d'action des Nations Unies apportait une aide vitale au Gouvernement pour un certain nombre d'objectifs : égalité des sexes, élimination des violences faites aux enfants et des violences domestiques et sexistes, réduction de la mortalité infantile et amélioration de la santé de l'enfant, instruction élémentaire de qualité pour tous.

**b) Rapport sur la visite en Chine de membres du Bureau du Conseil d'administration (5-11 avril 2010)**

220. Le Président du Conseil d'administration a présenté le rapport (E/ICEF/2010/CRP.11). Lors de leur visite dans la région autonome hui du Ningxia, les membres du Conseil s'étaient rendus sur les sites de plusieurs projets de l'UNICEF concernant la santé et l'éducation et avaient rencontré des responsables locaux et des membres de la société civile. Les interlocuteurs gouvernementaux avaient exprimé leur reconnaissance à l'UNICEF pour son intervention à la suite du séisme qui avait frappé la province du Sichuan et la visite avait permis aux membres du Bureau d'apprécier le rôle stratégique joué par le Fonds dans la définition de normes et de critères à travers ses projets pilotes d'appui à la formulation des politiques. La Chine, acteur important de la coopération Sud-Sud, pouvait servir de modèle à d'autres pays en développement. Le Président a remercié le Gouvernement chinois d'avoir donné à la délégation la possibilité d'avoir des entretiens approfondis au plus haut niveau, notamment au Ministère du commerce, organe qui pilotait la coordination du programme de coopération.

**c) Rapport sur la visite au Tadjikistan de membres du Conseil d'administration (18-26 avril 2010)**

221. Le rapport (E/ICEF/2010/CRP.13) a été présenté par Andrei Dapkiunas, Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies et ancien Président du Conseil d'administration de l'UNICEF, qui avait conduit la visite sur le terrain. M. Dapkiunas a félicité le Gouvernement et l'équipe dirigée par le représentant de l'UNICEF de la grande qualité de la visite. Il a regretté que, pour la première fois depuis des années, seuls trois groupes régionaux aient été représentés dans la délégation du Conseil d'administration. Deux groupes, dont celui si respecté et précieux des donateurs, n'avaient pas participé. La principale impression de la délégation était que le Tadjikistan avait été oublié par les donateurs. Le pays était dans une situation de crise humanitaire et de sous-développement aigu et avait besoin d'une assistance beaucoup plus conséquente, fournie sur une base prévisible et durable. Les membres de la délégation demandaient au Directeur général de l'UNICEF d'envisager de porter l'effectif et les ressources financières du bureau de pays à la hauteur des moyens dont disposaient les bureaux dans les pays confrontés à des défis aussi colossaux.

222. Le représentant du Tadjikistan a remercié les membres de la délégation et l'UNICEF du dialogue fécond auquel avait donné lieu la visite. Il a décrit les difficultés complexes que devait affronter son pays, notamment au chapitre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a remercié l'UNICEF et ses partenaires d'avoir fourni au pays l'assistance dont il avait le plus grand besoin, notamment pour assurer l'accès à l'éducation, à l'eau potable et à l'assainissement, et a recommandé que l'UNICEF renforce sa coopération au service de l'éducation de qualité, de l'égalité des sexes et du renforcement des capacités nationales dans ces domaines.

223. Une délégation a recommandé une vigilance accrue face à la récente flambée des cas de poliomyélite au Tadjikistan, à l'augmentation du nombre d'infections au VIH par injection de drogue et à la nécessité d'informer les adolescents des dangers des drogues, qui constituaient une menace pour les enfants de la région.

## **F. Déclaration de la Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF (point 8 de l'ordre du jour)**

224. La Présidente de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF a rendu compte de la toute première conférence mondiale des représentants du personnel de l'UNICEF qui s'était tenue à Istanbul en juillet 2009 et avait donné lieu à l'établissement d'une liste de points problématiques, intitulée « Huit niveaux de changement », dont le règlement améliorerait grandement l'existence du personnel. Les préoccupations exprimées concernaient notamment la sécurité et la mobilité ainsi que la clarification du statut des engagements continus, question dont était saisie l'Assemblée générale.

## **G. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)**

225. Le secrétariat a communiqué au Conseil d'administration une liste provisoire de points à inscrire à l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2010.

## **H. Adoption des projets de décision (point 10 de l'ordre du jour)**

226. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2010/6 à 2010/10 (voir le recueil des décisions E/ICEF/2010/14).

## **I. Déclarations de clôture du Directeur général et du Président (point 11 de l'ordre du jour)**

227. Le Directeur général a remercié les États Membres du soutien apporté à la réorientation de l'UNICEF vers le quintile inférieur des populations et les enfants oubliés. Il s'est également félicité de l'attention portée à la protection de l'enfance, à l'égalité des sexes et aux enfants handicapés. Priorité serait donnée aux objectifs du Millénaire pour lesquels les progrès tardaient à se manifester, par exemple ceux qui concernaient la mortalité maternelle et l'assainissement. Il était essentiel en tout état de cause d'avoir des démarches intégrées, notamment dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action.

228. Le Directeur général a noté qu'il avait été beaucoup question dans les délibérations du Conseil d'administration de trois éléments précis : les résultats, les situations d'urgence et les ressources. L'une des priorités immédiates était d'accélérer le renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation. L'UNICEF devait pouvoir suivre la trace de l'affectation des fonds et de l'utilisation des ressources de manière à mieux cerner ses priorités et à déterminer les interventions les mieux adaptées et présentant le meilleur rapport coût-efficacité. Un autre domaine capital était celui de la collecte et de l'utilisation de données désagrégées, qui aideraient les gouvernements à déterminer les secteurs nécessitant une attention accrue. L'UNICEF redoublerait d'efforts pour rendre compte de ses résultats et de ses apports, encore que la chose soit parfois difficile en raison de la multiplication des activités avec toute une série de partenaires.

229. En ce qui concernait les situations d'urgence, on ne pouvait qu'être frappé par les projections alarmantes présentées dans le rapport oral sur le travail humanitaire de l'UNICEF et par la corrélation de plus en plus nette entre changement climatique et catastrophes naturelles. L'UNICEF consacrait entre un tiers et un quart de son budget aux interventions d'urgence et devait impérativement, de même que ses partenaires, continuer d'améliorer son action humanitaire. Une solution était de rendre le système des groupes thématiques plus efficace. Il fallait aussi que les donateurs répondent suffisamment aux appels d'urgence pour remédier à des sous-financements graves, faute de quoi l'UNICEF serait contraint de faire des choix difficiles qui pourraient hypothéquer sérieusement son travail sur des priorités du développement telles que la lutte contre la pauvreté et les maladies.

230. Le Directeur général a remercié les donateurs de leur volonté de verser des contributions aux ressources de base et aux autres ressources et de donner ainsi à l'UNICEF la souplesse voulue pour répondre à la fois aux situations de crise et aux priorités dans d'autres domaines. Les exposés des comités nationaux étaient motivants, de même que la réactivité du public. Pour conclure, il a insisté sur la nécessité de mettre un visage d'enfant sur la campagne en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, surtout dans un climat économique difficile.

231. Le Président a félicité tous les participants de leurs délibérations éclairantes, de leurs recommandations innovantes et des excellents résultats de la session annuelle. La focalisation sur les droits de l'enfant était indispensable pour atteindre les objectifs du Millénaire et le rappel de l'anniversaire de l'adoption des Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant avait révélé des progrès encourageants vers la ratification universelle et l'application intégrale de ces instruments à l'horizon 2012. L'égalité des sexes était une considération primordiale pour l'UNICEF, et on pouvait constater avec satisfaction que le Fonds prenait des mesures pour concrétiser sa nouvelle politique d'égalité des sexes. L'exposé sur Haïti avait rappelé à tout un chacun que les catastrophes et les conflits frappaient de manière disproportionnée les plus vulnérables; le Président a appelé les États Membres à consacrer davantage de ressources à l'action humanitaire. La réunion de réflexion spéciale sur les comités nationaux pour l'UNICEF avait révélé que la collaboration plus étroite avec la société civile donnait d'incontestables résultats. Le Président a en outre salué la volonté de l'UNICEF de renforcer ses partenariats, d'accroître la cohérence de l'action des Nations Unies à l'échelle du système et de favoriser l'approche des groupes thématiques. Rappelant qu'enfant il avait lui aussi compté parmi les bénéficiaires des programmes de l'UNICEF, il a exhorté les délégations à continuer de faire en sorte que des progrès durables viennent améliorer l'existence de tous les enfants.

**Troisième partie**  
**Deuxième session ordinaire de 2010**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies**  
**du 7 au 9 septembre 2010**

## **I. Organisation de la session**

### **A. Déclarations liminaires du Président et du Directeur général**

232. Le Président a ouvert la session en souhaitant la bienvenue à tous les participants, avant de présenter les principaux points à aborder au cours de la session.

233. Rappelant le contexte de la crise économique mondiale, il a indiqué que l'UNICEF était guidé par la prudence pour sa planification financière. Le Fonds aidait en outre les gouvernements à affronter la crise, par exemple en leur fournissant un appui technique les aidant à maintenir un niveau d'investissements sociaux adéquat, notamment pour les enfants.

234. Au nom du Conseil d'administration, le Président a exprimé sa profonde sympathie aux millions de victimes des inondations dues à la mousson au Pakistan. Il a noté que le Conseil attendait avec intérêt les exposés sur la situation au Pakistan que devaient présenter le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général. Cette catastrophe et d'autres situations d'urgence récentes avaient mis en lumière la nécessité d'adopter des mesures efficaces de réduction des risques et de préparation aux catastrophes.

235. Le Président a souligné que l'une des tâches urgentes du Conseil d'administration était d'aider l'UNICEF à optimiser la contribution qu'il apporte à une réalisation accélérée des objectifs du Millénaire pour le développement. L'essentiel était de mettre l'accent sur les plus défavorisés, le quintile le plus pauvre de la société, pour garantir que chaque enfant, sans exception, profite des progrès accomplis. Le Président a conclu son intervention en disant que la prochaine Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement constituerait pour les membres du Conseil d'administration une excellente occasion de promouvoir la cause des enfants et de soutenir les travaux de l'UNICEF.

236. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur général a brièvement décrit son récent voyage au Pakistan, où les inondations provoquées par la mousson avaient causé des dégâts considérables et où les communautés étaient menacées par l'apparition de maladies à transmission hydrique. L'UNICEF s'employait en particulier à assurer la réunification des familles et à créer des espaces adaptés aux besoins des enfants et apporterait son appui au long processus de redressement. L'intervenant a souligné que la pauvreté n'avait fait qu'amplifier les dégâts, surtout pour les enfants et autres groupes vulnérables. La situation au Pakistan illustrait la nécessité de tendre la main aux « oubliés » du monde, non seulement à l'occasion de cette crise mais aux quatre coins du monde.

237. Le Directeur général a souligné qu'au Pakistan et d'autres lieux d'affectation où des programmes d'urgence étaient menés, la sécurité des fonctionnaires était gravement menacée et qu'il fallait absolument fournir à ces derniers l'appui et les ressources dont ils avaient besoin. Le renforcement de la coordination entre organismes des Nations Unies était également essentiel si l'on voulait que toutes les initiatives collectives, et pas seulement les interventions d'urgence, donnent de meilleurs résultats.

238. Après avoir décrit les temps forts de ses voyages et réunions et des activités de l'UNICEF au cours des mois précédents, le Directeur général a insisté sur l'importance de la prochaine Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement et des mesures visant à accélérer la réalisation de ces objectifs.

239. Il a indiqué qu'il était essentiel pour atteindre les objectifs de réduire les écarts croissants entre enfants riches et pauvres, même dans les pays qui s'acheminaient vers leur réalisation. Cette affirmation reposait sur les conclusions d'une étude novatrice entreprise par l'UNICEF, qui montrait qu'axer les efforts sur les éléments les plus pauvres de la société permettrait de réaliser les objectifs plus rapidement, à moindre coût et sur une base plus durable. Cette étude, qui devait être rendue publique ce même jour lors d'un événement organisé en collaboration avec l'Alliance internationale Save the Children, avait permis de comparer les résultats que pourrait avoir une démarche centrée sur l'équité tant pour ce qui est de la santé des enfants que pour plusieurs autres aspects essentiels du développement, et ceux des stratégies actuellement retenues.

240. Le Directeur général a ensuite abordé les mesures prises par l'UNICEF pour renforcer sa gestion et son fonctionnement et être ainsi à même de mieux relever les défis se profilant à l'horizon. L'UNICEF s'efforçait notamment d'améliorer ses systèmes de suivi et d'évaluation internes et sa gestion des ressources humaines, son objectif principal étant d'améliorer la qualité et la diversité sur le lieu de travail. Une procédure accélérée avait été mise en place pour réduire la durée du processus de recrutement, surtout dans les situations de crise et d'urgence. Un nouveau système de gestion du comportement professionnel devait permettre de gagner en efficacité au niveau du suivi, de l'exécution et de la budgétisation. Les programmes de pays faisaient l'objet d'une réorientation de façon à porter sur un nombre plus limité de projets et à viser des résultats plus clairement définis. L'UNICEF manifestait son ferme soutien au principe de cohérence dans l'action de tous les organismes des Nations Unies en appliquant les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et en collaborant avec le PNUD et le FNUAP à l'harmonisation de la classification des dépenses et au renforcement des liens entre les ressources budgétaires et les résultats obtenus.

241. S'agissant de la situation budgétaire, l'intervenant a indiqué qu'il était prévu que les recettes de l'UNICEF accusent une baisse atteignant 1 % en 2010 et 7 % en 2011. Bien que ses recettes aient été supérieures aux prévisions, l'UNICEF avait commencé à puiser dans ses réserves pour éviter que ses programmes ne soient sérieusement touchés.

242. Le Directeur général a conclu son intervention en disant que l'UNICEF attendait avec intérêt de recevoir les conseils et l'appui du Conseil d'administration.

## **B. Adoption de l'ordre du jour**

243. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier et arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2010/15).

244. Conformément à l'article 50.2 et à l'annexe du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 38 délégations dotées du statut d'observateur, 3 organismes des Nations Unies, 4 organisations

internationales, le Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF et 2 organisations non gouvernementales avaient présenté des pouvoirs.

## **II. Délibérations du Conseil d'administration**

### **A. Programme de travail proposé pour les sessions de 2011 du Conseil d'administration (point 3 de l'ordre du jour)**

245. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté le programme de travail proposé pour les sessions de 2011 du Conseil (E/ICEF/2010/16). Le Conseil d'administration a adopté le programme de travail dans sa décision 2010/11 (voir annexe).

### **B. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et aux décisions prises lors des réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (point 4 de l'ordre du jour)**

246. Le Chef de la Section du VIH/sida et Directeur adjoint des programmes a présenté le rapport oral (E/ICEF/2010/CRP.21).

247. Les délégations se sont félicitées de la collaboration de l'UNICEF avec ONUSIDA et des activités menées par le Fonds pour éliminer la transmission du VIH de la mère à l'enfant et prévenir de nouvelles infections. Certaines délégations ont souligné que de tels programmes s'inscrivaient dans le cadre plus vaste des mesures destinées à fournir des soins pédiatriques globaux, notamment aux enfants de moins de 5 ans.

248. Plusieurs délégations ont pris note des liens entre le VIH/sida, l'exclusion sociale et la pauvreté. D'autres ont noté que, particulièrement en Afrique, la pandémie du sida mettait en péril la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement 4, 5 et 6, concernant la santé.

249. D'autres délégations ont fait remarquer que les questions relatives à la santé et à la problématique hommes-femmes étaient indissociables, en particulier s'agissant du VIH/sida, notant que le sida était la principale cause de décès des femmes en âge de procréer et que plus de la moitié des nouvelles infections à VIH dans le monde touchaient des femmes. Plusieurs ont insisté sur le fait que l'autonomisation des femmes était un élément essentiel de la lutte contre le VIH/sida et se sont félicités de la mise au point des premières directives opérationnelles de l'UNICEF sur la problématique hommes-femmes et le VIH/sida. D'autres ont instamment demandé au Fonds de s'appuyer sur les données disponibles pour améliorer l'issue des programmes destinés aux femmes et aux filles vivant avec le VIH.

250. Un certain nombre de délégations ont recommandé davantage de cohérence entre les différents partenaires qui luttent contre l'épidémie de VIH/sida. Plusieurs ont salué le rôle de premier plan joué par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et une délégation a pris note avec satisfaction de la coopération entre l'UNICEF et le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour

la lutte contre le sida ainsi que les Centers for Disease Control and Prevention pour ce qui est de l'amélioration de la prévention de la transmission de la mère à l'enfant dans 14 pays fortement touchés.

251. Certaines délégations ont appuyé les recommandations faites à l'issue de la deuxième évaluation indépendante menée pour estimer les besoins en matière de capacités et renforcer les mesures de lutte contre le VIH/sida au niveau des pays. Bon nombre ont encouragé le développement des activités de prévention, y compris de l'éducation sexuelle des jeunes. Une délégation a noté que l'Europe centrale, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale étaient les seules régions au monde où l'épidémie de sida s'aggravait et souligné que l'exclusion sociale des enfants et des jeunes touchés par le VIH et par le sida était un problème majeur.

252. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de vastes consultations avec les donateurs et les organisations partenaires pour la mise au point d'un nouveau plan stratégique d'ONUSIDA devant assurer une meilleure application du principe de responsabilité, davantage de cohérence et de meilleurs résultats. Une délégation, notant que les programmes de prévention avaient fait reculer le VIH/sida dans son pays, a fait observer que la prévention restait très nettement sous-financée et que le taux de couverture des besoins était très faible, et demandé instamment aux donateurs et partenaires d'accroître leurs contributions.

253. En réponse, le Chef de la Section du VIH/sida a affirmé que, pour remédier à la pauvreté et à l'exclusion sociale, la lutte contre le VIH/sida devait être intégrée dans les systèmes de santé et les dispositifs de protection de l'enfance. Il a souligné que l'accès universel à des services complets (couvrant la prévention, le traitement, les soins et l'appui) exigeait que l'on touche les populations les plus difficiles à atteindre, comme les orphelins et les enfants vulnérables. Il a indiqué que l'UNICEF œuvrait de concert avec ses partenaires au renforcement des systèmes de prise en charge au niveau des pays et des communautés afin de s'acheminer plus rapidement vers l'accès universel aux services de lutte contre le VIH/sida.

254. Il a noté que, dans certains pays, des programmes sociaux de transfert d'espèces avaient permis d'aider les familles les plus pauvres dans des communautés gravement touchées par le sida et de leur faciliter l'accès aux services. Il a remercié les membres du Conseil d'administration d'avoir fait l'éloge de la publication de l'UNICEF intitulée *Blame and Banishment – the underground HIV epidemic affecting children in Eastern Europe and Central Asia* (Blâmer et bannir : l'épidémie souterraine de VIH/sida frappant les enfants en Europe de l'Est et en Asie centrale). Il a ajouté que, pour tenter d'inverser la tendance à l'augmentation du nombre de cas de sida dans ces régions, un certain nombre d'initiatives simples visant à réduire l'exclusion sociale et à faciliter l'accès à des services adaptés aux besoins des jeunes avaient été lancées. Il a fait remarquer que les cibles et indicateurs des programmes de l'UNICEF relatifs au VIH/sida étaient de plus en plus harmonisés avec ceux de ses partenaires du système des Nations Unies. Les objectifs de la campagne Unis pour les enfants, unis contre le sida (2011-2015) seraient alignés sur les indicateurs retenus pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au VIH/sida en 2011. En conclusion, l'orateur a noté que la Conférence internationale sur le VIH/sida récemment tenue à Vienne avait permis de confirmer que la question des enfants face au VIH/sida était désormais inscrite de façon tangible à l'ordre du jour de la communauté internationale.

255. Le Directeur général a réaffirmé que l'élimination presque totale de la transmission de la mère à l'enfant d'ici à 2015 restait un objectif central de l'UNICEF. Comme cela avait été le cas pour la polio, il s'agissait d'un impératif moral et économique.

**C. Rapport oral sur la contribution de l'UNICEF  
au renforcement des capacités (point 5 de l'ordre du jour)**  
*[le débat sur ce point a été reporté et se tiendra après la fin  
de la deuxième session ordinaire de 2010]*

**D. Propositions de coopération au titre des programmes  
de l'UNICEF (point 6 de l'ordre du jour)**

**Approbation des descriptifs de programme de pays révisés  
examinés à la session annuelle de 2010 (point 6 a) de l'ordre du jour)**

256. Le Président a déclaré que le Conseil d'administration avait examiné 13 projets de descriptif de programme de pays ou de zone à sa session annuelle de 2010 : Azerbaïdjan, Bélarus, Cambodge, Chine, Géorgie, Iraq, Malaisie, Myanmar, enfants et femmes de Palestine (Jordanie, Liban, République arabe syrienne, territoire palestinien occupé), République populaire démocratique de Corée, Serbie, Swaziland et Turquie. Ces documents avaient été révisés, le cas échéant en concertation avec les gouvernements concernés, puis affichés sur le site Web du Conseil d'administration de l'UNICEF dans les six semaines ayant suivi la session. Le Conseil d'administration a été prié d'approuver les descriptifs révisés selon la procédure d'approbation tacite, à moins que cinq membres au moins n'aient informé par écrit le Secrétariat de leur intention de saisir le Conseil d'un programme en particulier. Le Secrétariat n'ayant reçu aucune demande en ce sens, les descriptifs de programme de pays et de zone ont été approuvés.

257. Le représentant du Bélarus s'est félicité de l'approbation du programme concernant son pays. Il a indiqué qu'il serait prudent d'optimiser les dépenses de bureau et de personnel afin que les objectifs du programme puissent être atteints. Il fallait espérer que l'UNICEF réagirait sans tarder si des projets couverts par le programme exigeaient d'être étoffés. La délégation bélarussienne priait l'UNICEF de mobiliser des fonds supplémentaires auprès des donateurs à partir de son bureau au Bélarus, en tenant compte des besoins nationaux.

258. Le représentant du Myanmar a noté que le programme concernant son pays avait été élaboré en étroite consultation avec tous les organismes internationaux et partenaires de développement et conformément au plan national de développement, qui visait la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce programme portait sur des questions d'une grande importance pour les enfants du Myanmar.

259. La représentante de la Serbie a indiqué que le descriptif de programme de pays faisait état de progrès dans de nombreux domaines, tout en notant qu'il convenait de faire davantage pour promouvoir l'intégration sociale des enfants et surmonter les inégalités dont souffraient les enfants pauvres, roms, handicapés et ceux qui vivent en milieu rural. Elle s'est félicitée du fait que le descriptif révisé comprenait des informations sur les activités menées par l'UNICEF au Kosovo en application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Elle a ajouté que la situation des

enfants, en particulier ceux appartenant aux minorités ethniques du Kosovo-Metohija, méritait d'être traitée plus en détail dans le descriptif et qu'il importait notamment d'y faire figurer une évaluation des résultats obtenus et des enseignements tirés au cours de la période 2005-2009. Il fallait à cet égard, que l'UNICEF prenne en compte les rapports et conclusions de plusieurs organes conventionnels et organisations internationales et régionales concernant les problèmes à surmonter en ce qui concerne la réalisation des droits des enfants.

260. À propos du descriptif de programme de pays révisé concernant l'Azerbaïdjan, la délégation arménienne s'est dite déçue par le libellé du paragraphe 13 concernant le Haut-Karabakh. Elle a indiqué que cette formulation n'était pas conforme au processus de paix en cours sous l'égide du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et qu'elle préjugait de l'issue des négociations sur le statut du Haut-Karabakh.

261. Le représentant de l'Azerbaïdjan a observé que la formulation employée au paragraphe 13 du descriptif de programme révisé concernant l'Azerbaïdjan était pleinement conforme aux documents de l'ONU, comme précédemment indiqué. Il a affirmé que l'UNICEF, en sa qualité d'entité des Nations Unies, était tenu de suivre la formulation des documents pertinents de l'ONU et que la formulation du paragraphe 13 n'avait aucune incidence sur les processus de paix ni sur aucune autre question afférente à ce sujet.

**Projets de descriptif de programme de pays et examen à mi-parcours de programmes de pays (points 6 b) et 6 c) de l'ordre du jour)**

262. Les projets de descriptif de programme de pays et les résumés des examens à mi-parcours ont été présentés par les directeurs régionaux concernés ou, pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, par le Directeur régional adjoint. Les six projets de descriptif concernaient le Burkina Faso (E/ICEF/2010/P/L.24), l'Indonésie (E/ICEF/2010/P/L.27), les Maldives (E/ICEF/2010/P/L.28), la Somalie (E/ICEF/2010/P/L.22), l'Uruguay (E/ICEF/2010/P/L.25) et la Zambie (E/ICEF/2010/P/L.23). En application de sa décision 2008/17, le Conseil d'administration a été informé des raisons pour lesquelles la présentation de ces documents avait été reportée de sa session annuelle à sa deuxième session ordinaire (voir E/ICEF/2010/CRP.10 et E/ICEF/2010/CRP.10/Corr.1).

263. Les pays et régions concernés par les résumés régionaux de l'examen à mi-parcours des programmes de pays étaient les suivants : a) Europe centrale, Europe de l'Est et Communauté d'États indépendants (E/ICEF/2010/P/L.21) : Croatie et République de Moldova; b) Asie de l'Est et Pacifique (E/ICEF/2010/P/L.19) : Mongolie, République démocratique populaire lao et Thaïlande; c) Afrique de l'Est et Afrique australe (E/ICEF/2010/P/L.16 et E/ICEF/2010/P/L.16/Corr.1) : Érythrée, Éthiopie, Madagascar, Malawi et Zimbabwe; d) Afrique de l'Ouest et Afrique centrale (E/ICEF/2010/P/L.17) : Gabon, Gambie, Sao Tomé-et-Principe et Sénégal; e) Amérique latine et Caraïbes (E/ICEF/2010/P/L.18) : Belize, Brésil, El Salvador, Honduras, Jamaïque, Panama, Paraguay et République dominicaine; f) Moyen-Orient et Afrique du Nord (E/ICEF/2010/P/L.26) : Algérie, Égypte, Maroc, Oman, République arabe syrienne, Tunisie et Yémen; g) Asie du Sud (E/ICEF/2010/P/L.20) : Inde, Maldives et Népal.

### **Europe centrale, Europe de l'Est et Communauté d'États indépendants**

264. Lors des débats, le représentant de la Croatie s'est félicité du nouveau modèle de coopération, qui comprenait un bureau de pays à même de s'autofinancer en mobilisant des ressources locales auprès d'individus (70 %) et du secteur privé (30 %). Il a indiqué que ce modèle pouvait éventuellement servir dans d'autres pays à revenu intermédiaire. Notant que les trois composantes des activités menées au titre du programme étaient harmonisées avec les priorités nationales, le représentant a décrit plusieurs des résultats obtenus dans chaque domaine. Des difficultés persistaient toutefois pour ce qui était de veiller à ce que les normes de protection de l'enfance soient appliquées sur le terrain et à ce que des budgets suffisants soient consacrés à cette tâche. La coopération intersectorielle devait être améliorée dans des domaines prioritaires tels que le retrait des enfants des institutions dans lesquelles ils avaient été placés, les enfants handicapés, les enfants roms et la justice pour enfants.

265. Le représentant du Bélarus a indiqué que le rapport sur les examens à mi-parcours était unique en son genre en ce qu'il analysait de façon détaillée les activités menées sur le terrain et définissait les principales priorités s'agissant de la protection des femmes et des enfants. Le représentant a félicité l'UNICEF d'avoir adopté des démarches souples et différenciées dans les pays de la région.

266. Remerciant les représentants de la Croatie et du Bélarus de leurs observations, le Directeur régional a dit que le programme de coopération avec la Croatie, en place depuis quelque huit ans, était un franc succès et pouvait servir de modèle à d'autres pays de la région ou à des pays à revenu intermédiaire d'autres régions du monde. Il a manifesté sa gratitude au représentant du Bélarus pour ses remarques encourageantes sur les travaux du bureau régional, notamment s'agissant de l'examen à mi-parcours.

### **Asie de l'Est et Pacifique**

267. Le représentant de l'Indonésie a dit que le projet de descriptif de programme de pays à l'examen était le fruit de deux années de consultations entre le Gouvernement et l'UNICEF. Il a indiqué que le Gouvernement indonésien menait une stratégie à trois volets (en faveur des pauvres, de l'emploi et de la croissance) et avait adopté, en collaboration avec plus de 24 partenaires de développement, l'Engagement de Jakarta sur l'efficacité de l'aide au développement. Le recul de la pauvreté et l'amélioration de la santé et de l'éducation restaient pour l'Indonésie des défis à relever et il lui fallait renforcer encore ses capacités et bénéficier de davantage de transferts de technologie. Le représentant a indiqué que son gouvernement avait récemment signé le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement pour 2011-2015, qui, comme le descriptif de programme de pays, était aligné sur le plan à moyen terme de l'Indonésie pour 2010-2014. Il a souligné que le descriptif de programme de pays allait dans le sens des objectifs de développement de l'Indonésie et de ses priorités relatives à l'enfance et a appelé à la poursuite de consultations entre l'UNICEF et le Gouvernement indonésien s'agissant de l'exécution et du suivi du programme de pays.

### **Afrique de l'Est et Afrique australe**

268. Le représentant de la Zambie a noté que le descriptif de programme de pays était issu d'un processus démocratique auquel avait participé un éventail de parties prenantes appartenant tant à l'État qu'à la société civile. Ce document s'inscrivait

dans le sixième Plan national de développement et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et contribuerait aux objectifs de développement à long terme inscrits dans le projet Zambia Vision 2030. L'orateur a indiqué que son gouvernement était reconnaissant à l'UNICEF de l'appui qu'il lui avait fourni en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dans le cadre de la démarche « Unis dans l'action ». La mobilisation des ressources était capitale, et le Gouvernement zambien tenait à collaborer avec l'UNICEF et la communauté des donateurs pour surmonter les difficultés d'exécution, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Les efforts extraordinaires déployés par l'UNICEF pour la protection de l'enfance ont aussi été salués.

269. La représentante du Zimbabwe a remercié l'UNICEF de sa collaboration continue avec son gouvernement dans le but d'améliorer la situation des enfants. Elle a indiqué les domaines dans lesquels l'UNICEF et autres parties prenantes pouvaient redoubler d'efforts pour assurer de meilleures conditions de vie aux enfants zimbabwéens : éducation de base et égalité des sexes; aide aux orphelins et aux enfants vulnérables; eau, assainissement et hygiène; et lutte contre le VIH et le sida. Notant que le système de santé du pays avait besoin d'être soutenu et que les honoraires facturés aux patients entravaient l'accès aux soins, elle a demandé une aide supplémentaire visant à réduire la mortalité maternelle et infantile grâce à des investissements dans les services fournissant des soins obstétricaux d'urgence, la médecine néonatale et la survie des jeunes enfants, ainsi qu'à des campagnes de vaccination à plus grande échelle. Face à la diminution des ressources provenant de donateurs, et notamment des fonds extrabudgétaires réservés, le Gouvernement zimbabwéen serait reconnaissant à l'UNICEF de mobiliser des ressources en faveur du Programme zimbabwéen d'investissement dans le secteur de la santé.

270. Le représentant du Malawi a indiqué que, si des progrès avaient été réalisés dans certains domaines s'agissant de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'extrême pauvreté et la malnutrition étaient des problèmes persistants qui contribuaient aux retards de croissance et aux mauvais résultats obtenus pour ce qui est de l'éducation de base. Les taux de mortalité maternelle et infantile restaient parmi les plus élevés au monde. De nombreux enfants dont les parents étaient morts du sida étaient vulnérables à la violence et à l'exploitation sexuelle et risquaient de devenir des victimes du travail forcé et de la traite des personnes. Il a cité plusieurs programmes soutenus par l'UNICEF qui favorisaient l'équité : la mise en place d'un dispositif social de transfert d'espèces destiné aux foyers pauvres; la création d'écoles adaptées aux enfants et promouvant l'intégration des filles et des enfants handicapés; le lancement d'initiatives au niveau local dans les domaines de la santé et de l'assainissement; l'établissement de crèches et de centres d'enseignement en milieu rural; et la mise au point de programmes de réinsertion pour les enfants des rues. Pour mieux lutter contre le travail des enfants et la traite des mineurs, il importait de faire une meilleure utilisation des données disponibles. La coordination et l'intégration des services s'en trouveraient améliorées et les enfants les plus pauvres et les plus marginalisés bénéficieraient d'une aide. Les dispositifs intégrés de services destinés aux enfants, que l'UNICEF avait aidé le Gouvernement malawien à mettre au point, seraient incorporés dans la prochaine version de la stratégie nationale de croissance et de développement. L'intervenant a souligné que le souci de la protection sociale et de l'équité, y compris sous la forme d'une budgétisation sensible aux besoins des enfants, avait guidé l'examen à mi-parcours du programme de pays, dont le but était de mobiliser des ressources et de développer les services destinés aux enfants les plus vulnérables.

271. Le représentant de l'Éthiopie a signalé que la collaboration étroite entre son gouvernement et l'UNICEF avait contribué à la baisse du taux de mortalité des moins de 5 ans et à l'augmentation spectaculaire des taux de vaccination et de la distribution de moustiquaires traitées à l'insecticide dans les zones impaludées. Au nombre des autres réalisations qu'il convenait de noter figuraient l'amélioration des services sociaux de base, l'approbation de la stratégie concernant les soins et l'éducation destinés à la petite enfance et l'analyse de la législation et des politiques nationales sous l'angle des droits de l'enfant. L'intervenant a indiqué que la reconfiguration des processus était un outil important pour améliorer l'efficacité des services publics et noté que la proclamation relative aux organismes caritatifs et aux associations avait pour but de faciliter la participation de la société civile aux activités de développement national, à titre complémentaire et dans un rôle d'appui. En ce qui concernait l'accès à la région somalie, le représentant a indiqué que l'UNICEF faisait bon usage du réseau en étoile mis en place par les organismes des Nations Unies pour améliorer les capacités logistiques dans la région. Il ressortait des données actualisées que l'Éthiopie avait bien progressé sur la voie de la réalisation de certains des objectifs du Millénaire pour le développement. La délégation éthiopienne espérait que des mesures seraient prises pour remédier au faible niveau des autres ressources et au sous-financement des programmes sur le VIH/sida, l'égalité hommes-femmes, l'eau et l'assainissement. Le représentant a demandé à l'UNICEF de continuer à soutenir l'harmonisation des politiques de façon à faciliter l'application du principe de l'unité d'action des Nations Unies et de faire preuve de davantage de souplesse dans les directives qu'il donne à l'équipe de pays appliquant le programme.

272. Plusieurs délégations se sont félicitées que les descriptifs de programme de pays et les examens à mi-parcours mettent davantage l'accent sur l'équité. Une oratrice a noté avec satisfaction que l'UNICEF s'était engagé, dans le cadre de la stratégie d'assistance conjointe à la Zambie, à faciliter l'harmonisation de l'appui fourni par les organismes multilatéraux et bilatéraux à la mise en œuvre du plan de développement national, tout en faisant observer qu'il fallait faire davantage pour rendre fonctionnelle la présence de l'ONU en Zambie au titre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies. Elle a félicité l'UNICEF d'avoir assuré le suivi du programme social de transfert d'espèces et d'avoir ainsi largement prouvé que le dispositif méritait d'être appliqué à plus grande échelle à titre de priorité nationale. Une autre délégation a indiqué que le programme de pays pourrait être encore plus efficace si la démarche adoptée était fondée sur les droits de l'homme et axée sur la lutte contre l'exclusion et contre la discrimination visant les filles. Cette délégation a recommandé que davantage d'indicateurs de progrès soient ventilés par sexe.

273. Concernant la Somalie, deux délégations ont salué l'attention accrue portée par l'UNICEF à la protection des enfants et plus particulièrement au recrutement d'enfants soldats. Elles ont toutefois noté avec préoccupation que la composante éducation devrait mettre davantage l'accent sur les enfants et les jeunes vulnérables. Elles ont aussi souligné le problème que posait la gestion des risques dans ce pays, où la supervision régulière des projets était souvent abandonnée en raison de l'insécurité. Concernant l'Éthiopie, une délégation a noté avec inquiétude les problèmes rencontrés dans le domaine de l'éducation, notamment la baisse des taux d'inscription et les disparités entre régions, mais est convenue que l'UNICEF avait commencé à y remédier en collaboration avec ses partenaires.

274. En réponse, le Directeur régional a remercié les délégations de la Zambie, du Zimbabwe, du Malawi et de l'Éthiopie de l'appui fourni par leur pays aux programmes de pays, notant que cet appui était la preuve d'une maîtrise partagée des programmes. Il a pris note des observations relatives à la nécessité d'harmoniser encore les activités menées dans le cadre de la stratégie des Nations Unies sur l'unité d'action et de suivre et d'évaluer de plus près les programmes en Zambie. Il s'est dit réceptif à l'appel à une meilleure protection des enfants en Somalie et conscient des problèmes cités à propos du secteur de la santé en Zambie. Au sujet de l'Éthiopie, il a pris note des observations concernant les difficultés rencontrées dans le domaine de l'éducation et du fait que de nouvelles données avaient rendu nécessaire l'ajustement de l'évaluation des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a indiqué que l'UNICEF gérait les risques en Somalie de différentes manières, en partie de l'intérieur du pays et en partie depuis Nairobi, en étroite coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies.

### **Afrique de l'Ouest et Afrique centrale**

275. Le représentant du Burkina Faso s'est félicité du nouveau programme concernant son pays. Il a indiqué que l'action combinée de son gouvernement et de l'UNICEF avait véritablement permis d'améliorer la situation des enfants et des femmes durant le programme précédent, même si la réalisation en temps voulu des objectifs du Millénaire pour le développement demeurait incertaine. Il a expliqué que le Gouvernement burkinabé avait lancé un processus national d'élaboration d'un nouvel outil de développement, la stratégie d'accélération de la croissance en vue d'un développement durable, devant permettre d'atteindre plus rapidement les cibles des objectifs du Millénaire relatives à la survie et au développement de l'enfant, à l'éducation pour tous et à la réduction de la pauvreté. Il a demandé aux partenaires et aux donateurs d'accorder leur soutien aux efforts déployés par l'UNICEF pour améliorer la vie des enfants au Burkina Faso.

276. Deux délégations ont formulé des observations sur le projet de descriptif de programme de pays du Burkina Faso, notant que la pauvreté endémique, la croissance démographique, le mariage précoce, la nutrition et la santé étaient d'importantes sources de préoccupation qui rendaient l'action de l'UNICEF particulièrement difficile. Elles ont constaté avec satisfaction que l'UNICEF prévoyait de mettre plus systématiquement l'accent sur les droits de l'homme, notamment les inégalités, l'exclusion et la discrimination à l'égard des femmes et des enfants. Elles ont trouvé encourageant que les recommandations du Comité des droits de l'enfant aient été intégrées dans le programme, mais fait observer que leur nombre rendait difficile tout classement par ordre de priorité. Elles ont fait l'éloge des programmes destinés aux jeunes et de l'action menée en partenariat avec le Gouvernement dans le domaine de l'éducation, mais demandé instamment qu'une plus grande attention soit accordée à la qualité de l'éducation et de la formation des enseignants. Elles ont appelé l'attention sur le fait que, pour pouvoir jouer un rôle de premier plan dans certains domaines, comme l'éducation et l'assainissement, l'UNICEF avait besoin d'un appui financier plus important. La santé étant un autre domaine de préoccupation majeure, en particulier la santé en matière de sexualité et de procréation des filles, elles ont demandé si l'UNICEF comptait également jouer un rôle moteur à cet égard. Une délégation a relevé plusieurs incohérences dans les données relatives à l'éducation figurant dans le descriptif de programme.

277. La représentante du Gabon a pris connaissance avec intérêt de l'examen à mi-parcours du programme concernant son pays, notant que les informations les plus récentes sur la situation des enfants et des femmes étaient encourageantes, même si des problèmes subsistaient. Elle a indiqué que le Gouvernement gabonais restait déterminé à promouvoir la qualité de vie des enfants et des jeunes du pays, y compris en veillant à améliorer la santé procréative et l'éducation. Il avait pris note des recommandations formulées dans le rapport et comptait coopérer pleinement avec l'UNICEF.

278. Dans sa réponse, le Directeur régional a remercié les délégations pour leurs observations. Il a noté qu'il avait pris connaissance de l'analyse détaillée des difficultés qui continuaient de faire obstacle à l'amélioration des conditions de vie des enfants et des femmes au Burkina Faso et de la recommandation d'accorder davantage d'attention à leurs droits. Il a indiqué que le Gouvernement burkinabé avait conscience des problèmes que connaissait le secteur de l'éducation et qu'il était persuadé que davantage pouvait être fait pour améliorer la qualité de l'enseignement. Il a confirmé que le bureau de l'UNICEF au Burkina Faso s'adaptait actuellement au nouvel environnement fondé sur des demandes sectorielles et des systèmes de financement commun et participait au financement commun d'initiatives dans le domaine de l'éducation et de la santé, et recommandé que l'UNICEF assume un rôle plus important dans le secteur de l'éducation. Il a noté que le FNUAP était l'organisme chef de file en matière de santé procréative et que l'UNICEF jouait un rôle d'appui.

### **Amériques et Caraïbes**

279. Le représentant de l'Uruguay a déclaré que le projet de programme concernant son pays pour la période 2011-2015 avait été élaboré en étroite concertation avec le Gouvernement et qu'il se composait de trois volets : les politiques publiques de promotion de l'intégration sociale et de l'équité; la protection des enfants et la réforme institutionnelle; et les partenariats et la mobilisation sociale en faveur des enfants. Il a indiqué que le programme mettait l'accent sur les besoins des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables dans l'optique de réduire les disparités grâce à une démarche axée sur les droits de l'homme. Le représentant a exprimé sa satisfaction de voir que les modifications intervenues au niveau de l'allocation des ressources ordinaires avaient permis à l'UNICEF de continuer à maintenir sa présence dans les pays à revenu intermédiaire, ce qui était fondamental pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et satisfaire les besoins des enfants de façon durable.

280. Le représentant d'El Salvador a fait savoir que son gouvernement était déterminé à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport sur l'examen à mi-parcours. Il a indiqué qu'il avait créé un Secrétariat à l'intégration sociale devant axer ses efforts sur les questions relatives aux enfants, aux femmes et aux personnes ayant des besoins particuliers. Le Code de procédure pénale avait été modifié de manière à comporter des mesures propres à garantir une procédure régulière et afin de renforcer la capacité du système judiciaire à administrer la justice pour mineurs. Des progrès avaient également été accomplis dans le domaine des services sociaux; c'est ainsi qu'au moins 80 % des résidents des 20 municipalités les plus pauvres avaient désormais accès à l'eau salubre et étaient mieux informés sur la nutrition des enfants et l'importance de l'allaitement maternel. Le Gouvernement salvadorien s'était également employé à faire reculer la

violence dans ces municipalités. L'éducation des enfants était une priorité et le Gouvernement avait, pour la première fois, mené un programme visant à approvisionner les écoles publiques en fournitures et en uniformes.

281. Le Directeur régional a remercié les délégations tout en félicitant les gouvernements de leur dévouement à la cause des enfants.

### **Moyen-Orient et Afrique du Nord**

282. La représentante de l'Égypte a indiqué que sa délégation aurait voulu être avisée que la discussion allait porter sur l'examen à mi-parcours, car le rapport était une priorité pour son pays. Elle s'est félicitée de l'évolution positive de la situation et des progrès mentionnés dans le rapport, en particulier des importantes modifications apportées à la loi égyptienne sur l'enfance et des avancées accomplies dans l'éradication des mutilations génitales féminines et dans la promotion d'écoles adaptées aux besoins des filles. Elle a souligné l'excellence de la coopération entre le Gouvernement égyptien et les organismes des Nations Unies, dont l'UNICEF, et la nécessité de trouver des moyens de financement novateurs afin de relever les défis restants.

283. Le représentant du Yémen a constaté avec satisfaction que le rapport sur l'examen à mi-parcours avait fait état de plusieurs réalisations, comme l'éradication de la poliomyélite et le recul de la rougeole ainsi que l'adoption d'une stratégie de promotion de la protection sociale. Le rapport a également abordé des problèmes comparables à ceux d'autres pays en développement. L'orateur a signalé que le Yémen était l'un des pays les moins avancés et qu'il avait souffert de l'augmentation du prix des denrées alimentaires et du carburant. Au nombre des autres problèmes auxquels le pays était confronté, il a cité le manque de ressources, la pauvreté et l'afflux de réfugiés. Le Yémen déployait énormément d'efforts pour stabiliser sa situation sur le plan de la sécurité, consolider la paix sur son territoire et protéger les droits des enfants.

284. La Directrice régionale adjointe a remercié les délégations de leurs contributions. Répondant aux observations de l'Égypte, elle a confirmé que, pour la plupart des pays à revenu intermédiaire de la région, trouver des moyens de mobiliser des ressources était un sujet de préoccupation majeur. À cet égard, l'UNICEF s'est félicité de l'Initiative et du Plan d'action du Caire. Il importait que tous les partenaires œuvrent de concert pour hiérarchiser les ressources et les investissements. S'agissant des progrès accomplis par le Yémen, l'oratrice a noté qu'il était ressorti d'une étude récente que 65 % des enfants du pays vivaient dans la pauvreté. Compte tenu de la situation du pays, elle a mis l'accent sur l'importance des mesures prises en faveur de la protection sociale et des filets de protection sociale, mais aussi de celles relatives au prix des denrées alimentaires et du carburant et à la sécurité.

### **Asie du Sud**

285. Le représentant de l'Inde a noté que l'examen à mi-parcours avait cautionné la détermination de son pays à s'acheminer vers une croissance non exclusive axée sur la survie des enfants, la croissance et le développement. Pour atteindre cet objectif, l'Inde avait accru ses investissements dans le secteur social, adopté des textes de loi et élaboré des politiques. L'examen à mi-parcours avait fait ressortir la nécessité de mener des interventions systématiques et de les inscrire dans le cadre des politiques

nationales et des programmes phares. Le représentant a réaffirmé la primauté de la maîtrise, de la direction et de la coordination des programmes par les autorités nationales, sans laquelle les programmes soutenus par l'UNICEF ne pourraient pas porter leurs fruits. Il a indiqué que l'UNICEF avait contribué à étendre l'envergure, la portée et les moyens des programmes nationaux phares et que l'Inde serait ainsi davantage en mesure d'atteindre les objectifs de développement convenus aux niveaux national et international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement.

286. Le représentant des Maldives a indiqué que son gouvernement avait pris note des améliorations signalées dans l'examen à mi-parcours en matière d'accès à l'éducation primaire, d'égalité des sexes, de réduction de la mortalité infantile et maternelle et de traitement des toxicomanies. Les Maldives entendaient collaborer avec l'UNICEF afin d'aller de l'avant dans le domaine de la justice, de l'éducation et de la santé.

287. S'agissant de l'examen à mi-parcours du programme concernant le Népal, une délégation a noté que, malgré les progrès accomplis, les enfants et les femmes continuaient d'être en butte à la discrimination et de vivre en nombre anormalement important dans la pauvreté et de mauvaises conditions de sécurité. Pour ce qui est de l'appui à la gouvernance locale, la délégation a encouragé l'UNICEF à continuer d'intégrer ses activités et ses ressources financières dans le programme en faveur de la gouvernance locale et du développement des communautés mené par les donateurs bilatéraux. Dans le domaine de la réadaptation et de la réintégration des enfants touchés par les conflits, l'UNICEF avait accompli un travail remarquable de conception et de mise en œuvre d'activités, dont des campagnes de sensibilisation. Il avait dirigé un consortium d'organismes qui avait lancé un programme commun en faveur des enfants enrôlés dans des forces ou des groupes armés. Au lieu de mener son propre programme, l'UNICEF devait à présent veiller à poursuivre son interaction avec les autres entités afin d'atteindre un objectif plus général, celui d'aider les enfants touchés par les conflits. La délégation a demandé davantage d'informations sur les coûts associés au nouveau programme et recommandé que ce dernier mette l'accent sur les enfants qui avaient été directement impliqués dans un conflit.

288. Intervenant également au sujet de l'examen à mi-parcours du programme concernant le Népal, une autre délégation s'est félicitée du rôle important joué par le Gouvernement népalais pendant l'examen et des résultats obtenus. Elle a dit partager l'avis selon lequel les questions de protection devaient demeurer hautement prioritaires. L'UNICEF était mieux placé que quiconque pour aider le Gouvernement népalais à faire des progrès dans les domaines des droits des enfants et des enfants touchés par des conflits armés. Il avait été encouragé à apporter un appui plus énergique au Gouvernement en l'incitant à prendre les mesures lui permettant de s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant, depuis l'élaboration d'une nouvelle législation jusqu'à la mise en place de mécanismes efficaces de surveillance et de communication de l'information.

289. Remerciant les délégations de leurs observations, le Directeur régional a assuré la délégation indienne que l'UNICEF continuerait d'apporter son soutien aux programmes phares du pays. En ce qui concerne les programmes en faveur de la gouvernance locale au Népal, il a indiqué que l'UNICEF s'efforçait de collaborer avec tous les donateurs à Katmandou et veillerait à renforcer cet aspect de son

action à l'avenir. En réponse aux observations relatives aux mesures d'aide en faveur des enfants dans les conflits armés, il a noté que l'UNICEF s'employait à renforcer ces programmes, même si, dans les situations de pauvreté extrême, il pouvait être difficile de déterminer quels enfants devaient être protégés en priorité. L'UNICEF œuvrait au renforcement des mécanismes de surveillance et de communication de l'information sur les violations des droits des enfants dans le cadre des activités qu'il menait au titre de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité et trouverait les moyens de continuer à renforcer les capacités nationales pour lutter contre ces violations.

290. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/12 relative aux projets de descriptif de programme de pays (voir annexe).

#### **Recommandation relative à l'approbation d'une affectation de ressources ordinaires supplémentaires aux programmes de pays approuvés [6 d]**

291. Le Directeur des programmes a présenté la recommandation relative à l'affectation d'un montant de 340 230 086 dollars de ressources ordinaires supplémentaires aux 47 programmes de pays approuvés précédemment.

292. Le Conseil d'administration a approuvé la recommandation contenue dans la décision 2010/13 (voir annexe).

#### **Prolongation du programme de coopération avec Rotary International pour l'éradication de la poliomyélite [6 e]**

293. Le Directeur général a présenté la proposition relative à la prolongation, pour une période de cinq ans, du programme de coopération avec Rotary International pour l'éradication de la poliomyélite (E/ICEF/2010/P/L.30).

294. Le Président du Conseil d'administration de la Fondation Rotary a fait une déclaration, dans laquelle il a souligné le rôle moteur de l'UNICEF dans la campagne mondiale d'éradication de la poliomyélite. Une brève vidéo sur l'éradication de la poliomyélite a été présentée.

295. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/14 (voir annexe).

#### **Reconduction de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins [6 f]**

296. Le Directeur de la Division des approvisionnements a présenté la proposition de reconduction, pour cinq ans, de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins (E/ICEF/2010/P/L.31).

297. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/15 (voir annexe).

### **E. Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations (point 7 de l'ordre du jour)**

298. Le Conseiller principal et fonctionnaire chargé de l'évaluation a présenté le rapport (E/ICEF/2010/18).

299. Les délégations ont pris connaissance avec intérêt du rapport, félicitant l'UNICEF de ne cesser de chercher à améliorer la fonction d'évaluation et la mise en commun des connaissances, et appuyé la proposition visant à reclasser le poste

de directeur de l'évaluation à la classe D-2. Plusieurs délégations ont fait observer que des évaluations transparentes étaient essentielles pour définir des indicateurs efficaces et de bonnes pratiques, faire ressortir les faiblesses et les points forts des programmes devant aider l'administration à apporter les ajustements nécessaires et à utiliser les ressources comme il convenait et conseiller les donateurs pour ce qui est de verser leurs contributions.

300. Certaines délégations ont également félicité l'UNICEF d'avoir participé activement au processus d'évaluation à l'échelle du système des Nations Unies, en particulier d'avoir coopéré avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, et d'avoir élaboré avec le PNUD et le FNUAP un système permettant l'évaluation par les pairs et l'amélioration de la transparence tout au long du processus. D'autres se sont félicitées du lancement d'initiatives de gestion des savoirs stratégiques, de la formation de communautés de pratique, de l'utilisation des technologies de l'information et des communications et de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) en vue de renforcer le système d'application du principe de responsabilité.

301. De nombreuses délégations ont insisté sur le fait qu'il importait que les évaluations soient menées par les pays, faisant observer que le renforcement des capacités et la formation des fonctionnaires et du personnel recruté sur le plan national permettraient d'améliorer les systèmes d'évaluation nationaux. Plusieurs ont noté avec préoccupation que la plupart des bureaux de pays de l'UNICEF ne disposaient pas de personnel d'évaluation qualifié à la classe P-3 ou à une classe supérieure. Elles ont aussi noté que la part des dépenses affectées aux évaluations au sein des dépenses de programme avait chuté. D'autres ont recommandé que les responsabilités du personnel chargé du suivi et de l'évaluation soient mieux précisées afin d'améliorer la qualité des évaluations, en particulier au sein du cadre intégré de suivi et d'évaluation du plan stratégique à mi-parcours. Une délégation a suggéré la création d'un comité national de coordination et d'évaluation chargé d'examiner les programmes à mi-parcours afin d'améliorer le suivi des activités menées dans les pays.

302. Plusieurs délégations ont encouragé l'UNICEF à faire rapport sur les résultats concrets obtenus et sur les difficultés rencontrées dans le renforcement de la fonction d'évaluation et dans la mise en œuvre des politiques d'évaluation. Elles ont demandé des informations sur le nombre d'évaluations prévues (pour 2010 et 2011) et le nombre d'évaluations effectuées, la qualité des rapports d'évaluation et la ventilation des évaluations par types. D'autres ont souhaité obtenir des informations supplémentaires sur les efforts déployés par l'UNICEF pour renforcer ses capacités à tous les niveaux, y compris en matière d'évaluation des programmes humanitaires dans les situations d'urgence. D'autres encore ont demandé des précisions sur le financement des évaluations, en particulier au regard des dépenses afférentes aux programmes et autres crédits de recherche.

303. Un certain nombre de délégations se sont dites satisfaites de la suite donnée aux évaluations par l'administration. Des intervenants ont demandé davantage d'informations sur les outils de suivi élaborés et les résultats que les évaluations avaient permis d'obtenir, et recommandé la diffusion des enseignements tirés de l'expérience. Une délégation a demandé quelles initiatives spécifiques avaient été menées pour faire suite aux recommandations du Comité d'évaluation.

304. Certains intervenants se sont félicités du renforcement de la fonction d'évaluation au niveau régional, même si l'un d'entre eux a estimé qu'elle était encore insuffisante. Un autre a souligné l'importance de l'évaluation, non seulement pour des raisons liées à l'obligation de rendre compte, mais aussi à des fins d'apprentissage de façon à ce que les résultats des évaluations demeurent pertinents dans le contexte local. Une délégation a suggéré que l'UNICEF multiplie les visites de terrain pour les donateurs afin que ces derniers disposent d'un moyen supplémentaire d'évaluer les programmes.

305. Une délégation a fait remarquer l'utilité des évaluations en temps réel dans les situations d'urgence, notamment dans le cas du cyclone Nargis au Myanmar et du tremblement de terre en Haïti, et demandé si des évaluations similaires étaient prévues pour les inondations au Pakistan. Une autre s'est inquiétée de ce qu'un programme pilote novateur relatif à l'éducation dans les situations d'urgence ne contienne aucune donnée de référence permettant une évaluation et exhorté l'administration à améliorer les mécanismes d'évaluation intégrés facilitant le suivi des résultats des programmes. Une délégation a demandé que l'accent soit davantage mis sur les enfants handicapés, en particulier en matière d'éducation, et requis davantage d'informations sur l'évaluation des centres communautaires de développement du jeune enfant.

306. Le Conseiller principal a remercié les délégations des nombreuses remarques positives formulées au sujet de la fonction d'évaluation de l'UNICEF et de l'appui apporté au reclassement du poste de directeur de l'évaluation. Il a indiqué que le rapport de 2011 fournirait des précisions sur la mise en œuvre de la politique d'évaluation et sur les suites données par l'administration, ainsi que sur les évaluations de la programmation axée sur les droits de l'homme et sur l'action de l'UNICEF en cas de crise humanitaire. Conscient de la lenteur avec laquelle les dépenses relatives à l'évaluation avaient augmenté, il a indiqué que le Bureau de l'évaluation sensibilisait les bureaux de l'UNICEF à la nécessité d'investir davantage dans l'évaluation des programmes, et notamment des projets pilotes. Il a également expliqué que la faiblesse des dépenses concernant l'évaluation par rapport à celles consacrées aux études et aux enquêtes ne posait pas problème, mais reflétait une réorientation des financements vers de nouveaux domaines de programmation et de connaissance. Certaines études et enquêtes réalisées sur des questions telles que la protection de l'enfance avaient même entraîné une hausse importante des évaluations dans les mêmes domaines.

307. L'intervenant a signalé qu'un grand nombre d'administrateurs recrutés sur le plan national aux classes 1 et 2 participaient aux activités de suivi et d'évaluation et que l'UNICEF apportait son soutien aux instances nationales chargées du suivi et de l'évaluation en renforçant les capacités de leur personnel en partenariat avec les gouvernements et la société civile, y compris les universitaires. Il a expliqué que l'UNICEF avait engagé davantage de spécialistes du suivi dans les bureaux régionaux pour renforcer la capacité de ces derniers à gérer la collecte des données sociales, permettant ainsi aux spécialistes régionaux du suivi et de l'évaluation de consacrer davantage de temps aux travaux d'évaluation, dont l'établissement des priorités en matière d'évaluation et la coordination de l'appui aux bureaux de pays.

308. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/16 (voir annexe).

**F. Rapport annuel sur les activités d’audit interne  
(point 8 de l’ordre du jour) et**

**G. Rapport du Bureau de la déontologie de l’UNICEF  
(point 9 de l’ordre du jour)**

309. Les deux points de l’ordre du jour ont été présentés ensemble. Le rapport annuel sur les activités d’audit interne (E/ICEF/2010/AB/L.5 et Corr.1) a été présenté par le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes. Le rapport sur la suite donnée par l’administration audit rapport (E/ICEF/2010/AB/L.6) a été présenté par le Directeur de la gestion du changement.

310. Le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d’audit de l’UNICEF a été affiché sur le site Web du Conseil d’administration. Le Directeur de la gestion du changement a salué le travail du Comité, en particulier dans le domaine de la gestion des risques, et souhaité la bienvenue au Président du Comité, M. Adnan Khan, qui a assisté au débat.

311. La Conseillère principale en déontologie a présenté le rapport du Bureau de la déontologie de l’UNICEF (E/ICEF/2010/17). Le Directeur de la gestion du changement a relevé dans le rapport sur la suite donnée par l’administration que l’UNICEF appréciait l’efficacité du dispositif de transparence financière géré par le Bureau de la déontologie et que les questions de déontologie avaient été prises en compte dans tous les programmes de formation de l’organisation.

312. Les délégations ont remercié l’UNICEF de ses rapports. En ce qui concerne l’audit interne, elles ont félicité le Bureau de la vérification interne des comptes et l’UNICEF pour l’exhaustivité, la systématique et la transparence de leurs rapports. Elles ont estimé que ces rapports avaient aidé le Conseil d’administration à comprendre les tendances relatives aux questions systémiques, les mesures prioritaires que l’UNICEF prévoyait de prendre pour faire suite aux observations formulées et la nature des problèmes à régler et des défis à relever depuis plus de 18 mois. Les rapports faisaient également apparaître les faiblesses en matière de gouvernance et de gestion des programmes et des opérations. Les délégations ont constaté avec satisfaction que les vérifications avaient porté sur les bureaux où les risques étaient les plus élevés et été menées selon des cycles différents, en fonction de la taille du bureau. En outre, elles ont estimé que le fait de communiquer, sur demande, les rapports de vérification interne aux États Membres constituait une bonne pratique, car elle permettait à ces derniers d’avoir une meilleure connaissance des opérations et des faiblesses systémiques de l’UNICEF.

313. Les délégations ont salué l’excellent travail effectué par le Bureau de la vérification interne en dépit des ressources limitées mises à sa disposition et félicité l’UNICEF d’avoir fait un effort important pour donner suite aux recommandations des vérificateurs. Il a été noté que toutes les recommandations adressées aux bureaux de pays avant 2009 avaient été classées et que ces derniers avaient fait des progrès notables pour remédier à la situation.

314. Il a également été noté que, grâce à l’adoption du dispositif de responsabilité effective, l’UNICEF avait été à même de fournir des conseils plus avisés à son personnel sur des questions comme la divulgation d’informations et la gestion des risques. Le fait que, lors de la révision des méthodes de gestion des risques, l’accent

ait davantage été mis sur les risques élevés a été apprécié. Une délégation a indiqué qu'elle attendait avec intérêt la mise en œuvre intégrale des mesures de divulgation de l'information. Une autre a demandé à obtenir davantage de renseignements sur cette politique et sur la révision envisagée de la politique relative à la sécurité de l'information. Un intervenant s'est dit préoccupé par le fait que les recommandations de 2008 sur la sécurité informatique n'aient toujours pas été mises en œuvre.

315. Il a été souligné la vérification interne était une composante essentielle des initiatives de gestion interne et de contrôle des risques de l'UNICEF. Une délégation a recommandé que l'UNICEF continue de renforcer le mandat du Bureau de la vérification interne et d'améliorer ses capacités d'alerte rapide. Plusieurs délégations ont exprimé des inquiétudes concernant le recensement et la gestion des risques, ces derniers étant, depuis 2007, de plus en plus fréquemment classés comme moyens ou élevés. Il a été demandé à l'UNICEF d'indiquer dans quels délais il comptait remédier à cette situation.

316. Citant le fait que 18 % des bureaux ayant fait l'objet d'une vérification en 2009 avaient reçu la mention « insuffisant », certaines délégations ont demandé davantage d'informations sur les effets concrets des résultats de l'audit, en particulier sur les futurs programmes de pays. Elles se sont associées au projet de l'UNICEF de renforcer le rôle et les capacités des bureaux régionaux afin qu'ils puissent fournir orientations et appui aux bureaux de pays, en particulier à ceux qui n'avait pas donné satisfaction. Un intervenant a déclaré qu'il convenait de remédier aux lacunes des programmes de travail de ces bureaux, qui devaient être plus clairs et plus logiques. D'autres intervenants ont demandé à l'UNICEF de fixer les délais dans lesquels le nombre de bureaux donnant satisfaction augmenterait et les capacités de planification et d'analyse des bureaux de pays s'amélioreraient.

317. Des délégations ont demandé un complément d'information concernant les trois domaines suivants. S'agissant premièrement du nouveau système de gestion des risques du Fonds, y compris du recensement des risques et de la description des variables de risque, il a été demandé à l'UNICEF de communiquer ces informations oralement ou de les faire figurer en annexe du rapport de l'année suivante. Il a aussi été suggéré que l'UNICEF améliore la mise en œuvre opérationnelle de sa gestion des risques. Pour ce qui est, deuxièmement, des effets concrets des observations formulées à l'issue de l'audit sur le niveau des risques financiers, il a été demandé à l'UNICEF de faire rapport sur cet indicateur à l'avenir. En ce qui concerne, troisièmement, le suivi des indicateurs d'efficacité qui établissent un lien entre coûts et résultats, l'UNICEF a été prié de fournir des informations sur la manière dont il s'acquittait de cette tâche.

318. Les délégations ont demandé que la fonction d'évaluation soit améliorée à l'échelle des pays. Réagissant à l'observation selon laquelle les fonctionnaires ne connaissaient pas suffisamment la situation des enfants dans les pays, les délégations ont indiqué qu'elles espéraient voir les résultats de l'analyse détaillée de la situation des enfants et des femmes qui serait effectuée pendant le cycle de programmation.

319. Plusieurs délégations ont noté combien il importait d'appliquer les recommandations des audits précédents auxquelles il n'avait pas encore été donné suite. L'une d'entre elles a suggéré que les hauts responsables veillent à leur mise en œuvre rapide, intégrale, complète et durable, y compris en examinant les contrôles financiers internes de l'UNICEF. Un autre intervenant a demandé que le plan d'audit interne pour 2011 soit exécuté dans les temps.

320. Un certain nombre de délégations ont indiqué qu'il était essentiel d'inscrire les mesures prises pour faire suite aux recommandations dans la durée. Il a été fait observer que le rapport annuel de 2008 précisait que 33 % des recommandations faites n'avaient pas été mises en œuvre de façon durable. La grande majorité des recommandations dont l'application a de nouveau été demandée avaient trait à la gestion des programmes, aux transferts de fonds ou à la fourniture d'assistance, trois domaines auxquels il convenait de prêter davantage attention. Un intervenant a noté qu'il était essentiel de remédier aux faiblesses recensées dans le rapport annuel de 2009 en matière d'achats et de gestion des actifs afin de parer aux éventuels cas de fraude, de gaspillage et d'abus.

321. Un intervenant a demandé des informations supplémentaires sur les contrôles financiers et les problèmes qui devaient être résolus en la matière. Il a été recommandé que, dans les rapports à venir, les prestations inacceptables dans ce domaine soient isolées des autres. Un autre intervenant a appelé l'attention sur le fait qu'un mauvais suivi des contrôles internes était le problème le plus fréquemment cité dans les trois domaines sur lesquels portait l'audit.

322. Une délégation a fait remarquer que, malgré l'action du Bureau de la déontologie, il ressortait du rapport annuel sur l'audit interne que les fonctionnaires n'avaient pas une suffisamment bonne connaissance des mécanismes à utiliser pour signaler les pratiques répréhensibles et accordaient peu de crédit aux dispositifs de protection contre les représailles.

323. Des délégations ont demandé davantage d'informations sur les initiatives pilotes et la série d'outils correspondants, et recommandé que ces initiatives contiennent des données de référence permettant de mesurer les résultats ultérieurs.

324. Il a été demandé à l'UNICEF de renforcer l'audit des services du siège en 2011 afin de continuer à maintenir la qualité des fonctions de gestion des risques et de contrôle interne.

325. Réitérant une préoccupation exprimée par le Comité consultatif pour les questions d'audit selon laquelle l'introduction des Normes comptables internationales pour le secteur public n'avait pas encore fait l'objet d'un audit interne, une délégation a recommandé que le Bureau de la vérification interne des comptes examine périodiquement les progrès accomplis en la matière.

326. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau de la vérification interne a fait observer que ce dernier était en train d'établir son plan de travail annuel pour 2011, qui serait axé sur le risque, et le communiquerait au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions d'audit.

327. En ce qui concerne les nombreuses observations formulées sur la mise en œuvre durable des recommandations formulées à l'issue des vérifications, il a indiqué que la situation s'était améliorée par rapport aux années précédentes et que le Bureau de la vérification interne contrôlait la mise en œuvre des recommandations. Le Bureau faisait rapport à l'administration et dans le rapport annuel sur l'application des recommandations qui auraient été jugées particulièrement importantes.

328. En ce qui concerne les politiques de divulgation de l'information, l'orateur a précisé que l'approbation du processus de divulgation des rapports d'audit (adopté par le Conseil d'administration dans sa décision 2009/8) différerait du projet de

politique de diffusion des informations mentionné au paragraphe 52 du rapport annuel. Il a noté que l'UNICEF avait, sur demande, communiqué des rapports d'audit aux États Membres au cours de l'année et que le processus avait donné satisfaction.

329. S'agissant des Normes comptables internationales pour le secteur public, le Directeur a indiqué que le Bureau avait publié un rapport d'évaluation des risques sur la mise en œuvre des Normes et débattait des mesures à prendre avec l'administration et le Comité des commissaires aux comptes.

330. Le Chef du Bureau de la gestion du changement a indiqué que les services du siège et les bureaux extérieurs de l'UNICEF avaient conscience des problèmes qui devaient être réglés au niveau des programmes de pays. L'UNICEF avait redoublé d'efforts en matière de contrôle et d'évaluation et collaboré avec les gouvernements et les autres partenaires pour évaluer l'efficacité des programmes de pays. L'orateur a ajouté que les capacités en la matière seraient nettement renforcées au début de 2011 grâce à la mise en place d'une structure révisée de communication des résultats pour tous les programmes. La communication des informations sur l'efficacité serait également améliorée par l'introduction du système virtuel intégré d'information (VISION) à la fin de 2011 et des Normes comptables internationales pour le secteur public, d'ici à 2012, et par une meilleure connaissance des résultats des programmes, des dépenses et de l'utilisation des ressources.

331. En ce qui concerne la gestion des risques, l'intervenant a noté que l'initiative avait été lancée en 2009 et qu'elle avait reçu une évaluation positive du Corps commun d'inspection en 2010. Le mécanisme était mis en place de façon systématique dans les bureaux de pays. D'ici à 2011, l'UNICEF serait en mesure d'établir les profils de risque de chaque pays de façon à obtenir un profil de risque général.

332. La Conseillère principale en déontologie a fait savoir que le Bureau de la déontologie avait pris un certain nombre de mesures pour sensibiliser davantage les fonctionnaires à la nécessité de signaler les pratiques répréhensibles et améliorer leur confiance dans les procédures servant à dénoncer les mesures de représailles. Au nombre des mesures adoptées figuraient : la publication, en anglais, en espagnol et en français, des politiques concernant la lutte contre la fraude et la protection contre les représailles; le fait d'accorder une place importante à ces deux questions dans les cours de formation; le fait de veiller à ce que les fonctionnaires de tous niveaux participent en personne à des cours de formation pour promouvoir l'idée que les politiques s'appliquent à tous; et le partenariat avec l'Association mondiale du personnel pour mieux faire connaître ces questions. La Conseillère a signalé qu'elle avait personnellement reçu les premières dénonciations de comportements répréhensibles et trouvé encourageant que le Bureau de la déontologie soit considéré comme digne de confiance. Elle a invité les fonctionnaires à porter ces affaires à l'attention des enquêteurs en leur assurant qu'ils seraient protégés, et la plupart l'ont effectivement fait. Dans au moins deux cas, des mesures ont été prises. L'oratrice a noté que le peu de confiance que le personnel de l'UNICEF plaçait dans le dispositif de protection était comparable à ce que l'on constatait dans d'autres organisations des secteurs privé et public. Elle a ajouté que le Bureau de la déontologie pourrait renforcer son action dans ce domaine et qu'il s'employait en particulier à inclure la nécessité d'améliorer la situation des enfants dans le serment prêté par les fonctionnaires.

333. Le Directeur général a expliqué qu'il était essentiel de bien connaître les problèmes et de les hiérarchiser afin de pouvoir les régler. Il s'est dit ouvert à toutes les observations qui pourraient être formulées sur l'audit interne et a déclaré que l'UNICEF œuvrerait en conséquence.

334. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/17 relative au rapport annuel sur les activités de vérification interne et la décision 2010/18 sur le rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF (voir annexe).

## **H. Collecte de fonds privés : rapports financiers et états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2009 (point 10 de l'ordre du jour); et**

### **I. Plan stratégique à moyen terme : prévisions financières pour la période 2010-2013 (point 11 de l'ordre du jour)**

335. Les points 10 et 11 de l'ordre du jour ont été présentés et examinés conjointement, en commençant par la présentation du point 11. Le rapport sur le plan stratégique à moyen terme : estimations financières pour la période 2010-2013 (E/ICEF/2010/AB/L.7) a été présenté par le Directeur adjoint (Services financiers) de la Division de la gestion financière et administrative; le rapport sur les collectes de fonds privés (E/ICEF/2010/AB/L.4) a été présenté par le Directeur de la Collecte de fonds et partenariats privés.

336. S'agissant du plan stratégique à moyen terme, les délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir présenté un document clair. Elles ont accueilli avec satisfaction le fait que le Fonds a réussi à maintenir le niveau des dépenses afférentes aux programmes, malgré la baisse prévue des recettes. Le Fonds est également parvenu à freiner les dépenses d'administration et à exercer un contrôle rigoureux sur ses dépenses.

337. Les délégations ont salué les mesures prises par l'UNICEF pour forger des partenariats avec un vaste éventail d'acteurs, y compris avec le secteur privé et les comités nationaux pour l'UNICEF afin de contrebalancer la baisse des recettes au titre des ressources ordinaires. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet de la baisse des financements provenant des donateurs, prévue en 2011. Plusieurs délégations ont demandé à ces derniers de ne plus privilégier les fonds affectés à des fins spéciales pour permettre à l'UNICEF de gérer ses ressources de façon plus souple et plus autonome.

338. Notant que le rapport citait les faibles taux d'intérêt et les taux de change défavorables comme facteurs dans le montant des prévisions de recettes, une délégation s'est félicitée de la collaboration entre l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP sur la question; elle a suggéré que l'UNICEF recoure à des partenariats avec des institutions financières internationales, comme la Banque mondiale, pour réduire dans toute la mesure possible les dépenses liées aux fluctuations des taux de change et s'inspirer des pratiques optimales suivies par les parties prenantes et les institutions financières concernées. La délégation s'est félicitée de l'initiative de l'UNICEF visant à fixer une norme concernant le niveau de financement de la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service, sous

réserve de l'existence de ressources suffisantes pour les activités opérationnelles et les programmes de pays.

339. Un intervenant a exhorté l'UNICEF à poursuivre ses efforts afin de collecter des fonds au titre de l'aide humanitaire, afin d'atténuer les effets des conflits, des catastrophes naturelles ou du changement climatique; il a félicité l'organisation d'utiliser son solde cumulatif pour financer les dépenses liées aux situations d'urgence.

340. L'UNICEF a été encouragé à intensifier ses activités de plaidoyer et d'élaboration des programmes. Selon un orateur, en soutenant la recherche et l'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles, l'organisation pouvait consolider son autorité en tant que pôle de réflexion et jouer un rôle de premier plan en tant que porte-parole des enfants.

341. Une délégation a estimé que l'UNICEF devait réduire ses dépenses d'administration et demandé si l'organisation utilisait une norme standard pour les frais généraux. Le Directeur adjoint a répondu que le coefficient d'imputation des frais généraux pour les dépenses d'appui aux programmes était de 7 %; à l'heure actuelle, le budget d'appui représentait 11,9 % du montant total des ressources utilisées, soit plus que les dépenses d'administration (appui aux programmes et coûts de sécurité).

342. Répondant à une question sur la façon dont l'UNICEF ferait face à une nouvelle baisse imprévue des recettes, le Directeur général a dit que l'UNICEF avait pris en compte une baisse des recettes prévue en 2011 et qu'il utiliserait les réserves constituées précédemment pour en atténuer l'impact, de façon à maintenir le niveau des dépenses consacrées aux programmes. L'organisation prenait en même temps des mesures pour rationaliser les dépenses d'administration.

343. Se référant au rapport sur la collecte de fonds privés, diverses délégations ont salué les efforts déployés durant l'année écoulée par l'UNICEF en la matière, grâce auxquels, malgré une baisse prévue due à la récession mondiale, les résultats ont dépassé les attentes. De nombreuses délégations ont fait observer que ces résultats étaient mitigés et que si les annonces de contribution à titre individuel avaient nettement augmenté, celles faites par des sociétés et les recettes provenant de la vente de cartes de vœux et d'articles-cadeaux avaient baissé. Constatant la tendance à la baisse des ventes, plusieurs délégations se sont félicitées des efforts constants déployés par l'organisation pour rationaliser les activités liées à la vente de cartes de vœux et d'articles-cadeaux et ont demandé à être informées des résultats lorsque ceux-ci seraient disponibles. Une délégation a demandé que le volume de cartes vendues figure en tant qu'indicateur dans le rapport financier. Une autre a demandé comment les annonces de contribution de particuliers étaient affectées à des fins spéciales et si l'augmentation modifiait l'équilibre entre les ressources de base et les autres ressources.

344. Diverses délégations ont salué les efforts de l'organisation visant à accroître la transparence dans l'établissement des rapports, tandis que d'autres ont dit qu'elles espéraient que de nouvelles réductions seraient apportées aux dépenses d'administration dans les futurs rapports financiers. D'autres encore ont demandé à l'UNICEF de rechercher de nouvelles sources de financement privé pour contrebalancer la baisse des contributions et ont loué les efforts de l'organisation pour forger des partenariats avec un vaste éventail d'acteurs privés et de comités

nationaux. Une délégation a demandé qu'un plus grand nombre d'exemples de partenariats en matière de collecte de fonds figurent dans les rapports ultérieurs, faisant observer que des évaluations démontrant l'efficacité de ces partenariats attireraient de nouveaux investisseurs potentiels et indiqué que certains comités nationaux avaient été identifiés comme étant des partenaires clés pour trouver de nouveaux marchés pour les collectes de fonds. Plusieurs délégations ont proposé de faire part de l'expérience acquise auprès des médias sociaux pour attirer de nouveaux donateurs.

345. Dans sa réponse, la Directrice a déclaré avoir pris note de tous les points soulevés et qu'elle établirait un rapport sur le projet de rationalisation de la vente de cartes de vœux et d'articles-cadeaux à la première session ordinaire de 2011.

346. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/19 sur le plan stratégique à moyen terme : prévisions financières pour la période 2010-2013 (voir annexe).

**J. Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré :  
classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats  
– rapport commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF  
(point 12 de l'ordre du jour)**

347. Le Conseil d'administration était saisi du rapport (E/ICEF/2010/AB/L.10), qui a été présenté par la Directrice adjointe (Gestion du budget) de la Division de la gestion financière et administrative.

348. La Directrice adjointe a rappelé que, comme il s'agissait d'un document conjoint, le rapport avait été présenté au Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP qui s'est réuni du 30 août au 3 septembre 2010. Il montrait les progrès accomplis par les trois organisations dans deux domaines : a) l'harmonisation de la classification des coûts; et b) l'amélioration des méthodes de budgétisation axée sur les résultats. Le rapport marquait une première étape dans une feuille de route sur quatre ans, qui a commencé en janvier 2010 et aboutira à un budget intégré unique pour chaque organisation à compter de 2014, utilisant une terminologie harmonisée.

349. La Directrice adjointe a dit que le projet de budget intégré qui sera présenté en 2014 améliorera la budgétisation axée sur les résultats, en mettant en concordance les ressources avec les résultats escomptés en utilisant les résultats en matière de gestion dans les plans stratégiques comme cadre. Le projet de budget intégré comprendra les résultats et les ressources de l'ensemble de l'organisation et intégrera les quatre domaines de classification des coûts définis dans le document. La Directrice adjointe a également donné des explications sur les modifications demandées par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP concernant la classification des coûts proposée.

350. Les délégations ont exprimé leur satisfaction au sujet des mesures prises par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF et félicité les trois organisations d'avoir rationalisé le processus et fait des efforts d'harmonisation et de transparence, et en vue d'améliorer la prise de décisions stratégiques.

351. Se félicitant de la nouvelle approche, un intervenant a noté qu'elle permettrait de surveiller les tendances et les difficultés et aiderait à cerner les lacunes importantes sur le plan des activités. La nouvelle classification améliorerait la coordination interinstitutions et la programmation conjointe. Une plus grande transparence permettrait en outre d'améliorer les collectes de fonds, en présentant aux donateurs des résultats explicites. Dans le même temps, l'approche devait tenir compte des mandats et des besoins spécifiques de l'UNICEF et des autres organisations.

352. Diverses délégations ont demandé des précisions sur le projet de budget pour l'exercice 2012-2013; plusieurs ont demandé une présentation sommaire du projet. Il a été recommandé que ce budget soit comparable aux budgets précédents et qu'il intègre les modifications demandées par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP pour établir une distinction plus nette entre les investissements ponctuels et les dépenses renouvelables.

353. Notant que le Conseil d'administration de l'UNICEF avait demandé, dans sa décision 2009/20, que le budget pour 2012-2013 fasse apparaître un resserrement des liens entre les ressources et les résultats escomptés, plusieurs délégations ont dit que, dans le budget proposé, la démarche adoptée à l'égard d'une budgétisation axée sur les résultats était plus limitée et sélective. Elles ont demandé des précisions sur la façon dont ce projet aiderait à établir un budget intégré unique d'ici à 2014. Plusieurs délégations ont demandé un complément d'information sur la manière dont une budgétisation axée sur les résultats serait utilisée et sur les contraintes éventuelles à prévoir.

354. S'agissant du budget intégré unique qui sera utilisé par chaque organisation en 2014, plusieurs délégations ont déclaré qu'elles appuyaient la présentation et la méthode harmonisées comme moyen d'améliorer la transparence et la comparabilité. Il a été souligné que le budget devrait s'inspirer des plans stratégiques du prochain cycle et proposer des niveaux de ressources correspondant aux résultats escomptés. Il devrait en outre intégrer toutes les sources de ressources et comprendre des mesures permettant d'évaluer l'efficacité et la comparabilité des opérations.

355. Déclarant qu'elles souscrivaient à la décision 2010/32 adoptée par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, à sa seconde session ordinaire de 2010, diverses délégations ont recommandé que le Conseil d'administration de l'UNICEF adopte le même libellé dans sa décision.

356. La Directrice adjointe a remercié les délégations de leur appui et expliqué que les différences techniques qui subsisteraient dans les budgets des trois organisations afin de tenir compte des spécificités de chacune. Elle a souligné que les organisations s'efforçaient de rendre le nouveau modèle aussi clair et aussi transparent que possible mais qu'elles donneraient au Conseil d'administration toutes les explications nécessaires, le cas échéant, tant par écrit que dans le cadre de consultations informelles. Comme l'ont indiqué diverses délégations, il conviendrait de travailler sur le modèle de projet de budget pour déterminer la façon dont ces notions seraient appliquées dans la pratique. La budgétisation axée sur les résultats était un processus continu qui exigerait des améliorations constantes.

357. La Directrice générale adjointe M<sup>me</sup> Hilde Frafjord Johnson a expliqué qu'il serait plus difficile que prévu de parvenir à une source de financement plus stable pour les responsabilités sectorielles de l'UNICEF dans le cadre du nouveau système de classification des coûts. Elle a déclaré que la coordination par groupe sectoriel n'avait pas été prescrite par l'Assemblée générale et que d'autres solutions étaient envisagées en vue d'un financement durable dans ce domaine.

358. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/20 (voir annexe).

## **K. Progrès réalisés par l'UNICEF en matière de gestion des ressources humaines (point 13 de l'ordre du jour)**

359. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF en matière de gestion des ressources humaines (E/ICEF/2010/AB/L.9), qui a été présenté par le Directeur de la Division des ressources humaines.

360. Les délégations ont remercié l'UNICEF pour son rapport très détaillé; il lui était essentiel, selon elles, que le Fonds dispose d'un personnel hautement qualifié pour pouvoir s'acquitter de son mandat et promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont souligné la nécessité de poursuivre la planification stratégique des effectifs et la constitution d'un vivier de compétences pour assurer un apport continu de compétences, y compris dans les situations d'urgence et de transition. Il a également été souligné qu'il fallait promouvoir la diversité, la parité entre les sexes et l'équilibre géographique, ainsi que les aptitudes, les compétences et la mobilité du personnel.

361. L'UNICEF a été salué pour les progrès encourageants accomplis dans plusieurs domaines, notamment l'établissement de profils de compétences du personnel, la formation et l'organisation des carrières, les rapports d'évaluation des fonctionnaires, ainsi que le recrutement de fonctionnaires dans des délais raisonnables et le déploiement rapide dans les situations d'urgence.

362. Toutes les délégations ont souligné la nécessité d'instaurer un équilibre géographique parmi les fonctionnaires et plusieurs ont dit que le pourcentage d'administrateurs recrutés sur le plan international originaires de pays de programme (47 %) était faible par rapport à celui des administrateurs provenant de pays industrialisés (53 %). Les disparités étaient importantes aux échelons supérieurs de la hiérarchie. Une délégation a fait observer que seuls 3 % des fonctionnaires ressortissants d'États de la région de l'Europe centrale et orientale et de la Communauté d'États indépendants occupaient des postes de classe P-5 ou de rang supérieur. Il a été demandé à l'UNICEF d'aider au recrutement de candidats originaires de pays de programme par le biais de l'Initiative de promotion de nouveaux talents et du programme des administrateurs auxiliaires, deux initiatives qui, d'après certains, encouragent les candidats provenant de pays industrialisés.

363. Il a été indiqué qu'un objectif aussi important pour l'UNICEF était la parité des sexes. Une délégation a proposé que le Fonds collabore avec la nouvelle Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) et recommandé qu'à sa session annuelle de 2011, l'UNICEF présente une vue d'ensemble détaillée des progrès accomplis et formule des recommandations en vue de parvenir à la parité entre les sexes dans tous les domaines d'activité de l'organisation. La délégation a exhorté l'UNICEF à parvenir à une proportion égale

d'hommes et de femmes à tous les niveaux de l'organisation et aux échelons supérieurs de la hiérarchie d'ici à 2011.

364. Les délégations ont également encouragé l'UNICEF à redoubler d'efforts pour combler les lacunes en ce qui concerne les aptitudes et les compétences du personnel, améliorer les compétences des fonctionnaires en matière d'encadrement et appuyer la motivation du personnel et son enrichissement professionnel. Un intervenant a indiqué que, pour instaurer l'équité, il fallait renforcer les compétences afin de développer la concertation en amont et d'améliorer les capacités des partenaires, ainsi qu'en ce qui concerne la planification et la gestion des programmes. Il fallait également renforcer les capacités du personnel dans les domaines intersectoriels, notamment l'égalité des sexes et une approche de la programmation fondée sur les droits de l'homme. L'intervenant a demandé comment l'UNICEF comblerait cette lacune. D'aucuns ont recommandé que le Fonds mette l'accent sur l'égalité des possibilités de carrière et les perspectives fondées sur le mérite en matière de recrutement et de promotion.

365. Diverses délégations ont estimé qu'il était particulièrement important de disposer de personnel qualifié au bon endroit et au bon moment dans les situations d'urgence et de transition. L'une d'elles a dit qu'il était essentiel de déployer rapidement du personnel dès l'émergence d'une situation d'urgence. Elle a noté qu'en 2009, 90 % des coordonnateurs sectoriels avaient été déployés dans un délai de 56 jours et que 56 % l'avaient été en 28 jours. D'autres délégations ont exprimé leur préoccupation au sujet de rapports indiquant un taux de rotation rapide parmi les chefs de groupe dans les situations d'urgence et souligné la nécessité d'établir une continuité et de maintenir des niveaux d'effectifs suffisants. Deux délégations ont souligné qu'il était essentiel d'accorder une attention particulière à la situation des enfants handicapés.

366. Les délégations ont encouragé l'UNICEF à collaborer plus étroitement avec ses partenaires au sein du système des Nations Unies, à favoriser la mobilité interorganisations et à harmoniser son approche, ses procédures et ses règlements en matière de ressources humaines avec ceux d'autres organismes du système.

367. Une délégation a demandé s'il était possible d'obtenir un financement plus régulier pour financer des postes dans le secteur des ressources humaines, dont 36 % sont financés à l'aide d'autres ressources et de financements temporaires.

368. Il a été également recommandé d'inclure dans les rapports futurs une section donnant des détails sur la source de recrutement, de façon à pouvoir surveiller les tendances en matière de redéploiement interne, de recrutement externe et de possibilités de carrière pour les spécialistes du terrain.

369. La Directrice a remercié les délégations de leurs observations et souligné que la diversité et l'inclusion étaient hautement prioritaires. L'UNICEF s'efforçait de diversifier ses sources en matière de compétences du personnel et utilisait les nouveaux médias, notamment les médias sociaux. L'organisation était résolue à parvenir à la parité entre les sexes et avait intégré la problématique hommes-femmes à chaque étape du processus de recrutement. Elle souscrivait aux observations faites sur la nécessité d'en mesurer l'impact, notamment par le recours à des indicateurs de résultats appropriés.

370. S'agissant de l'équilibre géographique, la Directrice a dit que le nombre de postes était lié aux exigences des programmes et à leur financement. La Division des ressources humaines prévoyait de participer plus activement aux processus de planification des programmes et à l'examen du budget pour rechercher des moyens novateurs d'utiliser les ressources humaines. Elle a expliqué que l'UNICEF continuait de surveiller les proportions des effectifs de chaque région, tout en notant que l'augmentation des effectifs d'une région pouvait avoir une incidence sur les effectifs des autres régions.

371. La Directrice a déclaré qu'elle souscrivait à la recommandation demandant qu'une plus grande attention soit accordée aux enfants handicapés, notant que le Directeur des ressources humaines s'efforçait de recruter et de conserver davantage de personnes handicapées.

372. La Directrice a dit que l'UNICEF accordait une grande importance à la cohésion du système des Nations Unies, qu'il était représenté dans les groupes de travail et les réseaux liés aux ressources humaines et jouait un rôle de chef de file dans beaucoup d'entre eux.

373. La Directrice a souligné qu'il était essentiel d'intervenir dès le début d'une situation d'urgence. L'UNICEF s'efforçait d'accroître sa souplesse dans ce domaine et de garantir que le personnel ait les compétences et les capacités nécessaires dans les situations d'urgence ainsi que dans le domaine général de la direction de groupes thématiques.

374. La Directrice a dit que la Division des ressources humaines examinait également un certain nombre d'autres questions évoquées au cours des débats : les compétences du personnel dans les domaines intersectoriels, le financement de postes pour les ressources humaines et la durée des contrats. Elle a pris note des observations formulées sur la stratégie en matière de ressources humaines, la formation du personnel, le recrutement fondé sur le mérite et les promotions et l'accélération du recrutement, l'objectif étant de faire de l'UNICEF une organisation encore plus productive et plus moderne.

375. Le Directeur général a souligné que l'UNICEF appuyait résolument l'harmonisation comme moyen d'améliorer l'efficacité des activités du système des Nations Unies. Il s'est félicité des observations faites sur la diversité, y compris l'équilibre entre les sexes et autres aspects, notant qu'il s'agissait d'une question importante pour l'organisation et pour lui-même.

376. Le Directeur général a dit que la question des handicaps était directement liée à celle de l'équité qui faisait l'objet d'une attention particulière, et à la satisfaction des besoins des groupes désavantagés. L'UNICEF examinait des candidatures en vue de pourvoir un nouveau poste de conseiller principal sur cette question pour aider à l'intégrer aux travaux de l'organisation.

377. Répondant aux observations formulées au sujet des interventions de l'UNICEF dans les situations d'urgence, la Directrice générale adjointe de l'UNICEF a expliqué que tous les membres du personnel devaient pouvoir intervenir face aux situations d'urgence. Les Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en cas d'intervention humanitaire reflétaient l'obligation de chaque bureau de pays d'intervenir face à toute situation d'urgence dans un délai de 42 à 78 heures. Les Devoirs fondamentaux précédents ont été révisés pour inclure les responsabilités sectorielles et le relèvement rapide. Comme le nombre de situations d'urgence

augmentait, l'UNICEF devait s'efforcer d'obtenir des moyens supplémentaires et de rechercher des solutions innovantes à ce problème. L'intervenante a dit que l'UNICEF prenait très au sérieux ses responsabilités de chef de groupe sectoriel et ferait des propositions, dans le prochain budget d'appui biennal, pour que les postes de temporaire correspondant aux fonctions que le Fonds devait exercer du fait de cette responsabilité soient régularisés. Elle a réaffirmé la préoccupation exprimée par le Directeur des ressources humaines et le Directeur général du fait qu'aucun accord satisfaisant n'avait pu être mis au point sur l'indemnité de subsistance en opération spéciale pour les lieux d'affectation famille non autorisée.

378. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2010/21 (voir annexe).

## **L. Rapport sur l'état d'avancement de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (point 14 de l'ordre du jour)**

379. Le Directeur adjoint (comptabilité) de la Division de la gestion financière et administrative a présenté le rapport E/ICEF/2010/AB/L.8.

380. Le Directeur général a souligné que l'application des normes comptables internationales à l'échelle de l'organisation d'ici à janvier 2012, sur le plan de la technologie et de la formation, serait une tâche complexe, ambitieuse et ardue, qui nécessiterait une assistance très importante au cours de l'année prochaine.

## **M. Questions diverses (point 15 de l'ordre du jour)**

### **Exposé sur la publication de *Progrès pour les enfants* et sur une étude sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement avec équité**

381. Le Directeur général a présenté l'exposé sur le lancement de la publication phare de l'UNICEF intitulée *Progrès pour les enfants : réaliser les OMD avec équité* et sur sa nouvelle étude intitulée « Réduire les écarts pour atteindre les objectifs ». L'étude montre comment une approche axée sur l'équité de la survie et du développement de l'enfant est le moyen le plus pratique et le plus économique d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé de l'enfant.

382. Le Directeur général a constaté que, malgré les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, dans de nombreux pays, l'écart entre les enfants les plus riches et les enfants les plus pauvres s'élargissait. Pour cette raison, il avait demandé à l'UNICEF de déterminer si une stratégie fondée sur l'équité pouvait en fait accélérer le progrès tout en réduisant les inégalités. Une telle approche, d'après lui, allait à l'encontre des théories professées par le monde du développement, d'après lequel il serait trop coûteux et trop difficile d'accéder aux communautés les plus isolées dans les pays les plus pauvres.

383. Le Directeur général a dit que l'équipe de l'UNICEF, qui comprenait des analystes expérimentés du siège et des bureaux régionaux, avait travaillé pendant quatre mois à l'étude scientifique rigoureuse et présenté ses résultats à des experts extérieurs, notamment à des universitaires spécialistes des questions de santé et à

des praticiens médicaux de renom. Bien que l'étude ait été axée sur la santé, notamment sur la mortalité des enfants de moins de 5 ans, il a dit que l'UNICEF poursuivrait le même type d'intervention en faveur de l'équité dans les domaines de l'enseignement, de la nutrition et de la protection. Le Directeur général a exprimé sa vive satisfaction des résultats de l'étude et estimait qu'ils auraient un impact, non seulement sur l'action de l'UNICEF mais aussi, plus généralement, sur la manière dont la communauté internationale pensait pouvoir atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et promouvoir le développement humain en général.

384. Le Conseiller principal (Programmes) a présenté les résultats détaillés de l'étude et formulé trois conclusions principales : a) une approche fondée sur l'équité améliore le taux de rendement des capitaux investis, permettant d'éviter un bien plus grand nombre de décès maternels et infantiles que la méthode suivie actuellement; b) en adoptant une démarche fondée sur l'équité, tout investissement supplémentaire de 1 million de dollars, qui viserait à réduire la mortalité des moins de 5 ans dans les pays à faible revenu ayant un taux de mortalité élevé, permettrait d'éviter environ 60 % de décès de plus que l'approche actuelle; et c) du fait que les effets de la morbidité, de la mauvaise santé et de la malnutrition sont concentrés parmi les enfants les plus exclus et les plus démunis, fournir à ces enfants des services essentiels peut permettre d'atteindre plus rapidement les objectifs du Millénaire liés à la santé, tout en réduisant les disparités entre les nations.

385. Toutes les délégations se sont félicitées de l'exposé et ont noté avec satisfaction la rigueur avec laquelle l'UNICEF envisageait de nouvelles idées et éprouvait la valeur de nouvelles théories. Certaines délégations se sont demandées quelles seraient les nouvelles mesures que l'UNICEF adopterait : si l'approche en question avait été adoptée dans la pratique ou si des essais pratiques ou des essais pilotes étaient prévus dans certains pays ou régions. Plusieurs ont demandé si on pouvait attendre des résultats analogues dans d'autres domaines tels que l'éducation ou la protection de l'enfant. D'autres ont demandé quelle serait la meilleure façon de diffuser ce nouveau mode de pensée dans l'univers des spécialistes du développement, notamment au sein du système des Nations Unies. Une délégation a demandé si l'étude aurait une incidence sur la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants lancée récemment. Plusieurs intervenants ont souligné qu'il serait essentiel de déterminer les contraintes concernant l'offre et la demande, pour accroître l'efficacité des interventions axées sur l'équité dans les domaines de la nutrition et de la mortalité infantile.

386. Plusieurs délégations ont affirmé l'importance de l'inégalité des sexes soulignée dans le rapport et formulé l'espoir que la nouvelle entité ONU-Femmes aiderait à accélérer les travaux sur l'égalité des sexes en matière de survie et de développement de l'enfant. D'autres, soulignant le rôle de pionnier de l'UNICEF dans l'intégration de l'approche de la programmation axée sur les droits de l'homme dans ses travaux, ont constaté que les statistiques mondiales et nationales masquaient souvent des inégalités au sein des pays et des communautés et souligné que la réduction durable de la pauvreté exigeait une intervention des dirigeants au niveau national et la mise en œuvre de politiques rationnelles reposant sur des données factuelles, complétées par une programmation participative ciblée au niveau local.

387. Un intervenant a confirmé que les inégalités s'aggravaient effectivement dans son pays, ce qui entraînait des cas de délaissement, des violences, des maltraitances et des niveaux d'exploitation alarmants, ainsi que la dissolution des réseaux traditionnels d'entraide communautaire. Un autre a noté avec satisfaction que l'approche fondée sur l'équité promettait un meilleur taux de rendement des capitaux investis, notamment dans les régions les plus pauvres, comme l'Afrique subsaharienne où les pays risquaient de ne pas atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé.

388. En réponse, le Directeur général a confirmé que des discussions étaient déjà en cours pour réorienter les stratégies actuelles, en consultation avec les gouvernements des pays de programme. Tout en étant confiant des résultats, il a souligné que l'étude n'avait pas un caractère définitif et que l'analyse se poursuivrait. Entre-temps, l'UNICEF continuerait de faire fond sur les travaux qui avaient déjà été menés et se concentrerait encore davantage sur des stratégies en faveur de l'équité pour tous les programmes de pays.

389. D'après le Directeur général, pour que l'UNICEF tire des enseignements des diverses expériences dans les pays, il était indispensable d'améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation de l'organisation. Il a signalé la création d'un fonds pour encourager le financement de projets pilotes innovants en faveur de l'équité dans les pays de programme. Il a constaté que la création d'ONU-Femmes offrait une occasion extraordinaire de lier plus étroitement l'action de l'UNICEF aux questions d'égalité des sexes qui, d'après lui, étaient inextricablement liées au développement. Le Directeur général a conclu que si le principe d'équité avait suscité un grand enthousiasme en principe, l'étude montrait également que c'était la voie à suivre dans la pratique.

### **Exposé sur la situation au Pakistan**

390. Le Président a invité le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'ONU, S. E. M. Abdullah Hussain Haroon, à faire un exposé devant le Conseil d'administration sur la situation au Pakistan à la suite des inondations dévastatrices provoquées par la mousson dans son pays. Le Directeur général de l'UNICEF a fait un bref exposé sur l'intervention d'urgence.

391. L'Ambassadeur a fait part de la reconnaissance de son gouvernement à la communauté internationale et aux organisations internationales pour leur appui et leur assistance. Il a pris note avec satisfaction de l'appel lancé par le Directeur général de l'UNICEF pour renforcer les opérations humanitaires au Pakistan afin de repousser une deuxième vague de décès provoqués par des maladies. Évoquant l'intervention de grande ampleur à la suite du séisme en Haïti, il a néanmoins noté avec préoccupation que la communauté internationale n'avait pas encore réagi à l'échelle attendue par le Gouvernement; le représentant a signalé que, bien que 21 millions de personnes aient maintenant été touchées, l'aide internationale s'était pratiquement arrêtée ces derniers jours. Cette situation avait aussi été constatée par le système des Nations Unies, tandis que le Plan initial d'intervention d'urgence lancé le mois dernier accusait une insuffisance de fonds de 165 millions de dollars.

392. Le Représentant permanent a décrit les dévastations causées par les inondations et renouvelé l'appel lancé par son gouvernement à la communauté internationale en faveur d'un accroissement de l'aide et des dons, dont 80 %, a-t-il souligné, avaient été directement acheminés par l'ONU.

393. Le Directeur général a déclaré que, durant sa visite au Pakistan, il avait été frappé par l'ampleur de la tragédie et les défis que le Pakistan et la communauté internationale devaient relever. La phase de relèvement présenterait d'énormes problèmes à moyen terme.

394. Le Directeur général a indiqué que l'UNICEF et ses partenaires fournissaient chaque jour de l'eau potable à plus de 2 millions de personnes et avaient déjà vacciné des centaines de milliers d'enfants contre les maladies communes, comme la poliomyélite et la rougeole. Il a constaté que les renforts – plus de 100 personnes (dont 14 pour la coordination sectorielle), auxquelles seront ajoutées prochainement 75 autres personnes – avaient déjà commencé à travailler dans le pays. Toutefois, malgré tous ces efforts, l'organisation avait été lente à réagir. Quinze pour cent seulement des enfants appartenant au groupe cible avaient été vaccinés et 6 millions d'autres personnes n'avaient toujours pas accès à l'eau potable et aux équipements sanitaires. Il a dit qu'il avait été très impressionné par le personnel de l'UNICEF qui travaillait dans des conditions extrêmement difficiles et souvent dangereuses.

395. Le Directeur général a indiqué que l'UNICEF avait reçu environ les deux tiers (un peu plus de 90 millions de dollars) du financement demandé, soit 141 millions de dollars, et que des fonds supplémentaires seront nécessaires en vue du relèvement. Il a donné l'assurance au Gouvernement pakistanais que le Fonds poursuivrait ses efforts.

396. Les délégations ont exprimé leur appui aux activités de secours de l'UNICEF au Pakistan à la suite de la catastrophe. Plusieurs ont indiqué que leurs pays avaient versé des contributions, tandis que d'autres ont fait savoir qu'ils augmenteraient les contributions annoncées. Quelques-unes ont dit qu'elles fourniraient une aide par l'intermédiaire du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires des Nations Unies et de l'Union européenne.

397. De nombreuses délégations ont exprimé l'espoir qu'en travaillant efficacement dans le cadre du système groupé pour les interventions d'urgence, l'UNICEF pourrait appliquer pleinement les Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en cas d'intervention humanitaire, qui avaient été révisés, et renforcer son appui dans les secteurs où il joue un rôle de chef de file, notamment ceux de la nutrition et de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. Plusieurs délégations se sont félicitées du plan stratégique de survie adopté conjointement par l'UNICEF, le PAM et l'OMS, qui regroupe les efforts des groupes Santé, Nutrition, Eau, Assainissement et Hygiène, qui vise à aider la population au cours des 6 à 12 prochains mois.

398. En réponse, le Représentant permanent a remercié le Directeur général et les délégations de leur appui.

399. Le Directeur général a déclaré en conclusion que l'UNICEF dépêchait une partie de son personnel parmi le plus qualifié au Pakistan. L'organisation travaillait dans une large mesure par le biais des organisations non gouvernementales et continuerait d'aider au renforcement de leurs capacités s'agissant d'apporter des secours.

**Liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour  
de la première session ordinaire du Conseil d'administration de 2011**

400. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour de la première session ordinaire du Conseil d'administration de 2011, qui doit se tenir du 8 au 11 février 2011.

**N. Décisions concernant les projets de décision en suspens  
(point 16 de l'ordre du jour)**

401. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2010/11 à 2010/21 (voir annexe).

402. Après l'adoption de la décision 2010/16 par le Conseil sur le rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations, la représentante du Chili a dit qu'il aurait été opportun d'incorporer un libellé concernant l'analyse portant sur les enfants handicapés. Elle a recommandé que, dans une décision ultérieure, le Conseil d'administration encourage l'UNICEF à envisager l'intégration de l'analyse portant sur les enfants handicapés dans les méthodes d'évaluation futures. Elle a proposé également que le Fonds transmette au Conseil d'administration une analyse approfondie sur cette question à la suite de situations d'urgence.

**O. Déclarations finales (point 17 de l'ordre du jour)**

403. Dans ses observations finales, le Directeur général a remercié les délégations de leurs commentaires francs et détaillés, notamment ceux qui portaient sur les diverses questions de gestion; il a dit que l'UNICEF donnerait suite aux questions soulevées.

404. Le Président a résumé les points saillants des débats de la seconde session ordinaire de 2010. Constatant que 11 décisions avaient été adoptées dans des domaines clefs, il a loué les délégations et les facilitateurs pour leur esprit d'engagement constructif. Les rapports et les exposés de la session montraient que l'UNICEF s'efforçait d'améliorer l'efficacité de ses opérations et de ses procédures et s'employait à obtenir des résultats. Il a salué ces efforts et encouragé l'organisation à continuer de donner suite aux recommandations d'audit et à renforcer ses capacités d'évaluation. Il l'a également encouragée à continuer de s'efforcer de recruter et de retenir des effectifs hautement qualifiés et diversifiés et de les déployer plus efficacement dans les situations d'urgence et de transition. Il a félicité l'UNICEF d'avoir défini une ligne de conduite prudente compte tenu de la récession économique mondiale tout en s'efforçant d'accroître les collectes de fonds auprès du secteur privé.

405. Le Président a salué l'action de l'UNICEF, du PNUD et de la FNUAP en vue d'améliorer la budgétisation axée sur les résultats dans le cadre d'un processus harmonisé. Rappelant les mises à jour sur la situation au Pakistan, il a dit qu'il était inacceptable que les victimes des inondations provoquées par la mousson aient reçu un soutien aussi faible de la part de la communauté internationale. Pour conclure, il a rappelé qu'il était essentiel d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement avec équité et exhorté les délégations à contribuer à faire avancer le programme fondé sur l'équité pour les enfants à la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui devait se tenir du 20 au 22 septembre 2010.

## Annexe

### Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2010

#### 2010/1

#### Rapport de la Directrice générale de l'UNICEF au Conseil économique et social

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport de la Directrice générale de l'UNICEF au Conseil économique et social (E/ICEF/2010/3);
2. *Rappelle* sa décision 2009/2, relative au rapport de la Directrice générale de l'UNICEF au Conseil économique et social pour 2009 (E/ICEF/2009/3);
3. *Réaffirme* qu'il importe d'appliquer intégralement la résolution 62/208 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2007, sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
4. *Se félicite* des progrès accomplis en ce qui concerne la contribution de l'UNICEF à la réalisation de l'examen triennal complet;
5. *Salue* les efforts faits par l'UNICEF pour que figurent dans le rapport une évaluation et une analyse plus qualitatives des résultats obtenus, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, ainsi que des enseignements tirés, et demande que de nouveaux progrès soient accomplis en ce sens dans les rapports à venir;
6. *Prie en outre* l'UNICEF de continuer à utiliser une présentation davantage axée sur les résultats pour les autres rapports pertinents soumis au Conseil d'administration;
7. *Prie* l'UNICEF de faire figurer dans les prochains rapports des recommandations visant à améliorer davantage l'application de l'examen triennal complet;
8. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné (E/ICEF/2010/3) au Conseil économique et social, accompagné d'un résumé des observations et des avis formulés par les délégations à la présente session;
9. *Demande* qu'à l'avenir, ce rapport soit présenté au Conseil d'administration pour suite à donner et soumission au Conseil économique et social.

*Première session ordinaire  
14 janvier 2010*

#### 2010/2

#### Recommandation relative à l'approbation d'une affectation de ressources ordinaires supplémentaires aux programmes de pays approuvés

*Le Conseil d'administration*

Approuve l'affectation d'un montant total de 57 137 000 dollars de ressources ordinaires supplémentaires aux programmes approuvés, comme indiqué ci-après.

Tableau  
**Ressources ordinaires supplémentaires pour 2010 et 2011**

(En dollars des États-Unis)

Région ou pays*	Durée approuvée du programme	Dépenses	Dépenses	Solde des	Ressources
		prévues pour 2010**	prévues pour 2011**	ressources ordinaires de 2010	ordinaires supplémentaires à approuver
		(A)	(B)	(C)	(A + B - C)
Azerbaïdjan	2005-2010	917 000	–	50 000	867 000
Chili	2005-2010	750 000	–	–	750 000
Mozambique***	2007-2011	16 009 000	16 009 000	–	32 018 000
Philippines***	2005-2011	3 053 000	3 053 000	–	6 106 000
République islamique d'Iran	2005-2010	1 479 000	–	78 000	1 401 000
République populaire démocratique de Corée	2007-2010	1 861 000	–	–	1 861 000
Serbie	2005-2010	750 000	–	–	750 000
Somalie	2008-2010	8 634 000	–	–	8 634 000
Uruguay	2005-2010	750 000	–	–	750 000
Programme régional pour les enfants et les femmes de Palestine	2008-2010	4 000 000	–	–	4 000 000
<b>Total</b>					<b>57 137 000</b>

\* Les prorogations de tous les programmes de pays en cours d'exécution visés ici figurent dans le document E/ICEF/2009/P/L.32.

\*\* D'après les dernières estimations disponibles.

\*\*\* Les ressources ordinaires supplémentaires nécessaires aux fins du financement des programmes du Mozambique et des Philippines doivent être approuvées pour 2010 et 2011.

Première session ordinaire  
14 janvier 2010

## 2010/3 Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2010

### A. Prévisions de dépenses relatives à la collecte de fonds et aux partenariats privés pour la campagne 2010

#### *Le Conseil d'administration*

1. Approuve, pour l'exercice 2010 (1<sup>er</sup> janvier-31 décembre), les prévisions de dépenses de 125,3 millions de dollars ventilées comme suit et récapitulées dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2010/AB/L.1 :

---

*(Millions de dollars É.-U.)*

---

Commissions versées aux bureaux extérieurs . . . . .	1,6
Coût de revient des produits livrés . . . . .	27,6
Dépenses d'exploitation – commercialisation . . . . .	40,1
Dépenses d'exploitation – services d'appui . . . . .	30,4
Mises de fonds . . . . .	25,6
<b>Montant total consolidé des dépenses . . . . .</b>	<b>125,3</b>

---

2. *Autorise* l'UNICEF à :

a) Engager des dépenses conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2010/AB/L.1; en engager davantage, sans dépasser le montant indiqué dans la colonne III du même tableau, si les fonds levés et les recettes des ventes de cartes et de cadeaux atteignent les niveaux indiqués dans la colonne III; et, de même, en engager moins que le montant indiqué dans la colonne II, dans la mesure où ce sera nécessaire en cas de chute des recettes nettes;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager des dépenses supplémentaires entre deux sessions du Conseil, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires, si c'est nécessaire pour exécuter le programme de travail approuvé pour 2010.

## **B. Prévisions de recettes pour la campagne 2010**

*Le Conseil d'administration*

*Note* que les prévisions de recettes nettes du programme Fonds et partenariats privés pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 s'élèvent à 485,9 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2010/AB/L.1.

## **C. Politique générale**

*Le Conseil d'administration*

1. *Proroge* le système des mises de fonds, le montant pour 2010 étant égal à 25,6 millions de dollars;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager au cours de l'exercice 2010 des dépenses correspondant au coût de revient des produits livrés (production et achat de matières premières, de cartes et d'autres produits) pour l'exercice 2011, et ce, pour un montant ne pouvant dépasser 27,7 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme du programme Fonds et partenariats privés (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2010/AB/L.1);

3. *Approuve* l'affectation, à titre transitoire, d'un montant de 12,6 millions de dollars pour le mois de janvier 2011, à imputer au budget annuel du programme Fonds et partenariats privés pour 2011.

#### **D. Plan à moyen terme du programme Fonds et partenariats privés**

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* le plan à moyen terme du programme Fonds et partenariats privés, présenté au tableau 6 du document E/ICEF/2010/AB/L.1.

*Première session ordinaire  
14 janvier 2010*

#### **2010/4**

#### **Rapport sur l'application du principe de recouvrement de l'UNICEF**

*Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2006/7 sur le réexamen du principe de recouvrement de l'UNICEF;

2. *Prend note* du rapport sur l'application du principe de recouvrement de l'UNICEF (E/ICEF/2010/AB/L.3);

3. *Prie à nouveau* la Directrice générale, comme il l'a déjà fait dans la décision 2008/2 sur le budget d'appui pour l'exercice biennal 2008-2009, de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que les ressources ordinaires ne servent pas à subventionner des projets financés sur d'autres ressources;

4. *Rappelle* sa décision 2009/20 sur le budget d'appui de l'exercice biennal 2010-2011, dans laquelle il priait la Directrice générale d'améliorer ce budget pour l'exercice biennal 2012-2013, ce qui serait une étape sur la voie d'un budget unique intégré pour le Fonds, notamment en fournissant des indications sur le recouvrement des coûts décrivant le calcul des prévisions de recouvrement des coûts au titre des fonds extrabudgétaires, telles des informations actualisées sur les coûts variables indirects des activités de l'UNICEF, afin que l'on puisse procéder à une analyse appropriée du taux de recouvrement;

5. *Recommande* que la question du recouvrement des coûts soit inscrite dans la « feuille de route » pour atteindre les objectifs énoncés dans la décision 2009/20.

*Première session ordinaire  
14 janvier 2010*

**2010/5**  
**Suite donnée à la décision 2009/20 du Conseil d'administration**  
**sur le budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011**

*Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* de la présentation de la note d'information conjointe du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF, relative à la feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré;
2. *Rappelle* sa décision 2009/20 et souligne que les mesures de suivi devront tenir compte de toutes les recommandations;
3. *Prie instamment* l'UNICEF d'accepter le calendrier proposé dans la feuille de route et de le tenir informé des progrès accomplis;
4. *Décide* d'inscrire au budget d'appui biennal la mise à jour de la matrice des résultats du budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011.

*Première session ordinaire*  
*14 janvier 2010*

**2010/6**  
**Rapport annuel du Directeur général : progrès**  
**accomplis et résultats obtenus en 2009 et rapport**  
**sur l'examen approfondi du plan stratégique**  
**à moyen terme pour 2006-2013**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport annuel du Directeur général et du rapport sur l'examen approfondi du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2013 (E/ICEF/2010/9), ainsi que du document connexe relatif aux annexes révisées dudit plan (E/ICEF/2010/10), et apprécie les efforts déployés, notamment l'analyse des résultats et les révisions effectuées sur la base de cet examen;
2. *Approuve* les conclusions générales de l'examen, y compris les ajustements envisagés pour la période du plan stratégique à moyen terme restant à courir;
3. *Réaffirme* que l'UNICEF doit continuer à améliorer la présentation axée sur les résultats pour les rapports qui lui sont soumis et espère que des progrès seront accomplis en la matière dans les rapports annuels à compter de 2011, y compris une meilleure démonstration de sa valeur ajoutée en ce qui concerne les résultats nationaux;
4. *Prie* l'UNICEF de continuer à rendre compte des résultats de ses contributions aux secours et à l'assistance humanitaires, de la programmation commune le cas échéant et des contributions en amont aux capacités et politiques nationales;

5. *Se félicite* de l'insertion des enseignements tirés et des recommandations d'action dans le rapport annuel du Directeur général et l'examen approfondi du plan stratégique à moyen terme, et prie l'UNICEF de faire figurer dans ses rapports annuels ultérieurs, à compter de 2011, des mesures concrètes pour tenir compte de ces enseignements et recommandations et de rendre compte des progrès accomplis;

6. *Souligne* qu'il est nécessaire de rendre compte des progrès réalisés sur les indicateurs par rapport aux données de base du plan stratégique à moyen terme, pour permettre de mieux comparer les résultats obtenus au fil des ans vers les objectifs fixés;

7. *Encourage* l'UNICEF à intégrer les résultats en matière d'égalité des sexes tout au long du rapport annuel du Directeur général et lui demande de continuer à améliorer le bilan sur cette question transversale;

8. *Attend avec intérêt* un débat sur l'examen de fin de cycle du plan stratégique à moyen terme prorogé et sur le processus d'élaboration du prochain plan stratégique à moyen terme à la première session ordinaire de 2012.

*Session annuelle  
4 juin 2010*

## **2010/7**

### **Rapport sur les progrès accomplis dans la suite donnée par l'administration à l'évaluation de la politique d'égalité des sexes**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Réaffirme* que l'égalité des sexes constitue l'un des axes transversaux du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF;

2. *Réaffirme aussi* que l'UNICEF doit promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que les droits des enfants, et en particulier des filles;

3. *Prend note* du rapport et de la matrice des progrès de la mise en œuvre de la réponse de l'administration à l'évaluation de la politique d'égalité des sexes (E/ICEF/2010/11 et E/ICEF/2010/12);

4. *Se félicite* des efforts que l'UNICEF fait pour améliorer la formation et diffuser des directives opérationnelles pratiques à l'intention de son personnel dans tous ses domaines d'intervention, pour l'intégration des questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans les programmes;

5. *Souligne* la nécessité de programmer et d'obtenir des résultats sur le plan de l'égalité des sexes, objectif essentiel de la politique à mettre en œuvre pour contribuer à l'exécution du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour 2006-2013;

6. *Prie* l'UNICEF de prendre des mesures concrètes pour améliorer la détermination, la définition et la réalisation des résultats recherchés en matière d'égalité des sexes au niveau des pays, y compris la collecte de données ventilées par sexe;

7. *Souligne* qu'il faut se doter de moyens financiers et humains adéquats pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et, à cet égard, engage vivement l'UNICEF à suivre ses investissements en ressources en établissant un indicateur de l'égalité des sexes qui lui serve de référence pour mesurer et suivre les progrès accomplis;

8. *Recommande fortement* que des progrès soient faits dans la mise en œuvre des mécanismes qui permettent de faire jouer la responsabilité institutionnelle;

9. *Demande instamment* la poursuite des efforts en matière d'encadrement en vue de mieux intégrer l'égalité des sexes dans la programmation et les politiques, au siège comme au niveau des régions et des pays, et aussi une amélioration des activités ciblées;

10. *Prie* l'UNICEF de lui rendre compte des progrès de son action en faveur de l'égalité des sexes, conformément au plan stratégique à moyen terme, à la session annuelle de 2011.

*Session annuelle  
4 juin 2010*

## 2010/8 Projets de descriptif de programme de pays

### *Le Conseil d'administration*

*Approuve* le budget indicatif global pour les programmes de coopération de pays suivants :

<i>Régions-pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2010</i>
<b>Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants</b>				
Azerbaïdjan	2011-2015	4 585 000	12 500 000	P/L.2
Bélarus	2011-2015	3 750 000	4 200 000	P/L.3
Géorgie	2011-2015	3 750 000	25 300 000	P/L.4
Serbie <sup>1</sup>	2011-2015	3 750 000	50 500 000	P/L.5 et P/L.5/Add.1
Turquie	2011-2015	4 180 000	38 000 000	P/L.6
<b>Asie de l'Est et Pacifique</b>				
Cambodge	2011-2015	32 530 000	75 000 000	P/L.7
Chine	2011-2015	50 615 000	82 000 000	P/L.8
Malaisie	2011-2015	3 750 000	10 000 000	P/L.10
Myanmar	2011-2015	83 585 000	115 000 000	P/L.11
République populaire démocratique de Corée	2011-2015	9 305 000	118 842 000	P/L.9

Régions-pays	Période	Ressources ordinaires	Autres ressources	Document E/ICEF/2010
<b>Afrique de l'Est et Afrique australe</b>				
Swaziland	2011-2015	3 755 000	31 750 000	P/L.12
<b>Moyen-Orient et Afrique du Nord</b>				
Iraq	2011-2014	7 936 000	200 000 000	P/L.13
Enfants et femmes palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans le territoire palestinien occupé	2011-2013	12 000 000	26 085 000	P/L.14

<sup>1</sup> Les activités de l'UNICEF au Kosovo sont planifiées et exécutées conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU.

*Session annuelle  
4 juin 2010*

## 2010/9

### **Demande de la part de la République-Unie de Tanzanie de présenter un projet de descriptif de programme de pays commun aux Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM**

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* ses décisions 2002/4, 2006/19 et 2008/17 sur la procédure d'approbation des programmes de pays,

1. *Prend note* de la demande de la République-Unie de Tanzanie visant à la présentation d'un projet de descriptif de programme de pays commun, incorporant un texte explicatif commun assorti d'éléments propres à chaque organisme, cadres de résultats et ressources nécessaires en conséquence, au PNUD, au FNUAP, à l'UNICEF et au PAM;

2. *Note* que le projet de descriptif de programme de pays commun sera soumis pour examen par les différents organismes pendant la première session ordinaire de 2011 et pour approbation des composantes propres à chacun pendant la session annuelle de 2011;

3. *Décide* d'examiner le projet de descriptif de programme de pays commun de la République-Unie de Tanzanie à titre exceptionnel;

4. *Décide également* que le descriptif de programme de pays commun révisé sera affiché sur le site Web de chaque organisme, au plus tard six semaines après l'examen et qu'une version papier du document révisé sera fournie, sur demande, aux membres du Conseil d'administration par le secrétariat;

5. *Souligne* que, conformément à ses décisions 2002/4 et 2006/19, la composante propre à chaque organisme du descriptif de programme de pays commun sera approuvée selon la procédure d'approbation tacite, sans présentation ni examen, sauf si cinq membres au moins ont informé, par écrit, le secrétariat, avant la session, qu'ils souhaitent porter le descriptif de programme de pays commun à l'attention du Conseil d'administration.

*Session annuelle*  
4 juin 2010

## **2010/10**

### **Prorogations de programmes de pays en cours**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de la prorogation pour un an, approuvée par la Directrice générale, comme il est indiqué au tableau 1 du document E/ICEF/2010/P/L.15, des programmes des pays suivants : Afrique du Sud, Albanie, Bangladesh, Cap-Vert, Fédération de Russie, Ghana, Guyana, Kirghizistan, Mauritanie, Oman, Pérou, Tchad, Ukraine et Viet Nam;

2. *Approuve* la prorogation, pour deux ans, du programme de la Namibie, du Népal, du Pakistan et de la Sierra Leone et la deuxième prorogation pour un an du programme du Chili et de la République islamique d'Iran, ainsi qu'il est indiqué au tableau 2 du document E/ICEF/2010/P/L.15.

*Session annuelle*  
4 juin 2010

## **2010/11**

### **Projet de programme de travail des sessions de 2011 du Conseil d'administration**

*Le Conseil d'administration*

1. *Adopte*, pour ses sessions de 2011, le projet de programme de travail ci-après, sous réserve des révisions qui pourraient y être apportées en cours d'année;

2. *Prend note* de l'alourdissement constant du programme de travail de ses secondes sessions ordinaires et *recommande* à l'UNICEF d'étudier les moyens de mieux répartir sur toute l'année l'examen des points de son ordre du jour, en tenant compte de ses décisions antérieures et en essayant d'harmoniser son calendrier avec celui du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP pour l'examen des questions d'intérêt commun.

Première session ordinaire  
8-11 février 2011

Session annuelle  
20-23 juin 2011

Seconde session ordinaire  
12-15 septembre 2011

**Questions d'organisation  
et de procédure**

Élection du Président et des  
vice-présidents du Conseil  
d'administration (A)

**Questions relatives aux  
programmes et grandes  
orientations**

Rapport annuel au Conseil  
économique et social\* (A)  
(2010/1)

Coopération  
opérationnelle : adoption  
des descriptifs révisés de  
programme de pays (A)

Projet de descriptif de  
programme commun de  
pays  
– République-Unie de  
Tanzanie\*\*\* (A), (2010/9)

Rapport oral sur la fonction  
de gestion des savoirs et de  
recherche à l'UNICEF

Débat thématique sur les  
résultats obtenus et les  
enseignements tirés dans le  
domaine d'intervention  
n° 1 du plan stratégique à  
moyen terme : Survie et  
développement du jeune  
enfant

**Évaluation et vérification  
des comptes**

**Questions d'organisation  
et de procédure**

**Questions relatives aux  
programmes et grandes  
orientations**

Rapport annuel du Directeur  
général : progrès accomplis  
et résultats obtenus dans le  
cadre du plan stratégique à  
moyen terme\*\* (2009/7) (A)

Coopération opérationnelle :  
adoption du descriptif révisé  
de programme commun de  
pays – République-Unie de  
Tanzanie (A)

Projets de descriptifs de  
programme de pays\*\*\* (A)

Prorogations de programmes  
de pays en cours (2009/11)  
(A)

Rapport sur les progrès de  
l'égalité des sexes à  
l'UNICEF (2010/7) (D)

Débat thématique sur les  
résultats obtenus et les  
enseignements tirés dans le  
domaine d'intervention n° 4  
du plan stratégique à moyen  
terme : Protection des enfants  
contre la violence,  
l'exploitation et la  
maltraitance

**Évaluation et vérification  
des comptes**

**Questions d'organisation  
et de procédure**

Projet de programme de travail des  
sessions de 2012 du Conseil  
d'administration (A)

**Questions relatives aux programmes  
et grandes orientations**

Coopération opérationnelle : adoption  
des descriptifs révisés de programme  
de pays (A)

Projets de descriptifs de programme  
de pays\*\*\* (A)

Récapitulatifs par région des examens  
à mi-parcours des programmes de  
pays (D)

Sensibilisation, élaboration de  
programmes et programmes  
multinationaux (A)

Rapport du Bureau de la déontologie  
de l'UNICEF (I)

Rapport oral sur la suite donnée par  
l'UNICEF aux recommandations et  
décisions adoptées aux réunions du  
Conseil de coordination du Programme  
commun des Nations Unies sur le  
VIH/sida

Débat thématique sur les résultats  
obtenus et les enseignements tirés dans  
le domaine d'intervention n° 2 du plan  
stratégique à moyen terme : Éducation  
de base et égalité des sexes

**Évaluation et vérification  
des comptes**

Rapport sur la fonction d'évaluation et  
les principales évaluations à l'UNICEF  
(2008/4) (D)

Rapport annuel sur les activités d'audit  
interne\*\*\*\* (1997/28)  
(D)

<i>Première session ordinaire 8-11 février 2011</i>	<i>Session annuelle 20-23 juin 2011</i>	<i>Seconde session ordinaire 12-15 septembre 2011</i>
<b>Questions relatives aux ressources, aux finances et au budget</b>  Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (I)  Collecte de fonds auprès du secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2011 (A)  Réunion d'annonces de contributions	<b>Questions relatives aux ressources, aux finances et au budget</b>  Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF  Rapports sur les visites du Conseil d'administration sur le terrain (I)	<b>Questions relatives aux ressources, aux finances et au budget</b>  Budget d'appui pour l'exercice biennal 2012-2013 (A)  Plan stratégique à moyen terme : prévisions financières pour la période 2011-2014 (A)  Collecte de fonds auprès du secteur privé : rapport financier et états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2010 (D)  Rapport financier et états financiers intermédiaires pour l'année terminée le 31 décembre 2010, première année de l'exercice biennal 2010-2011 (D)  État d'avancement de l'introduction des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) (D)
<b>Questions diverses</b>	<b>Questions diverses</b>	<b>Questions diverses</b>

- \* Les rapports pertinents du Corps commun d'inspection seront également examinés au titre de ce point.  
\*\* Un ensemble de données complémentaires relatif à ce point de l'ordre du jour est disponible au titre de ce point.  
\*\*\* Les données consolidées concernant les résultats et l'exécution des programmes pour le précédent cycle de programmation de chacun des programmes de pays peuvent être consultées, avec les projets de descriptif de programme de pays correspondants, sur le site Web du Conseil d'administration de l'UNICEF (décision 2008/17).  
\*\*\*\* La suite donnée par l'administration au rapport annuel du Bureau de la vérification interne des comptes pour 2009 sera également examinée au titre de ce point (décision 2009/19).

Le Conseil d'administration examine quatre types de points de l'ordre du jour :

- i) *Pour suite à donner (A)* : Le Conseil d'administration examine la question et prend une décision. Le secrétariat établit la documentation officielle et rédige un projet de décision pour examen par le Conseil;
- ii) *Pour examen (D)* : Le Conseil d'administration examine le rapport établi par le secrétariat. Celui-ci ne rédige pas de projet de décision, mais le Conseil peut décider de se prononcer sur la question;
- iii) *Pour information (I)* : Le secrétariat établit la documentation demandée par le Conseil d'administration pour information;
- iv) *Rapports oraux* : Les rapports oraux sont présentés à la demande du Conseil d'administration. Ils sont accompagnés de documents de référence brefs et sans caractère officiel.

*Deuxième session ordinaire  
9 septembre 2010*

## 2010/12 Projets de descriptif de programme de pays

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* le budget indicatif global pour les programmes de coopération avec les pays ci-après :

<i>Région ou pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2010/</i>
<b>Afrique de l'Est et Afrique australe</b>				
Somalie	2011-2015	42 325 000	281 000 000	P/L.22
Zambie	2011-2015	42 795 000	83 765 000	P/L.23
<b>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</b>				
Burkina Faso	2011-2015	75 745 000	87 800 000	P/L.24
<b>Amériques et Caraïbes</b>				
Uruguay	2011-2015	3 750 000	6 250 000	P/L.25
<b>Asie de l'Est et Pacifique</b>				
Indonésie	2011-2015	27 700 000	127 500 000	P/L.27
<b>Asie du Sud</b>				
Maldives	2011-2015	3 750 000	3 480 000	P/L.28

*Deuxième session ordinaire  
9 septembre 2010*

## 2010/13 Recommandation relative à l'approbation d'une affectation de ressources ordinaires supplémentaires aux programmes de pays approuvés

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de la prolongation de six mois du programme de pays pour la République-Unie de Tanzanie, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011;

2. *Approuve* l'affectation d'un montant total de 340 230 086 dollars de ressources ordinaires supplémentaires aux fins du financement des programmes approuvés, comme indiqué ci-après.

Tableau 1  
**Ressources ordinaires supplémentaires pour des programmes en cours**

(En dollars des États-Unis)

Région ou pays	Durée du programme approuvé	Plafond des ressources ordinaires disponibles au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	Dépenses prévues pour 2011*	Dépenses prévues pour 2012	Ressources ordinaires supplémentaires à approuver
		(A)	(B)	(C)	(B + C - A)
Belize	2007-2011	419 455	750 000	–	330 545
Égypte	2007-2011	1 567 000	3 090 000	–	1 523 000
El Salvador	2007-2011	623 809	750 000	–	126 191
Érythrée	2007-2011	1 073 000	1 963 000	–	890 000
Éthiopie	2007-2011	1 063 222	40 053 000	–	38 989 778
Gabon	2007-2011	345 000	750 000	–	405 000
Gambie	2007-2011	624 860	1 071 000	–	446 140
Guinée	2007-2011	0	7 228 000	–	7 228 000
Haiti	2009-2011	2 116 800	3 024 000	–	907 200
Jamaïque	2007-2011	431 000	750 000	–	319 000
Madagascar	2008-2011	487 000	11 909 000	–	11 422 000
Malawi	2008-2011	2 185 000	9 390 000	–	7 205 000
Panama	2007-2011	0	750 000	–	750 000
République centrafricaine	2007-2011	0	3 863 000	–	3 863 000
République de Moldova	2007-2011	693 000	750 000	–	57 000
République démocratique populaire lao	2007-2011	1 075 000	1 965 000	–	890 000
République dominicaine	2007-2011	681 376	750 000	–	68 624
Sao Tomé-et-Principe	2007-2011	480 125	750 000	–	269 875
Sénégal	2007-2011	0	5 346 000	–	5 346 000
Tunisie	2007-2011	556 000	750 000	–	194 000
Yémen	2007-2011	0	7 153 000	–	7 153 000
Zimbabwe	2007-2011	1 045 743	4 681 000	–	3 635 257
Cameroun	2008-2012	126 000	6 268 000	6 268 000	12 410 000
Guinée-Bissau	2008-2012	2 059 000	2 149 000	2 149 000	2 239 000
Libéria	2008-2012	3 961 000	4 963 000	4 963 000	5 965 000
République démocratique du Congo	2008-2012	26 594 313	54 946 000	54 946 000	83 297 687
Soudan	2009-2012	9 940 000	10 345 000	10 345 000	10 750 000
<b>Total</b>					<b>206 680 297</b>

\* D'après les estimations les plus récentes.

Tableau 2  
Ressources ordinaires supplémentaires pour les programmes de pays en cours  
d'exécution qui ont été prolongés pour 2011 ou 2012

(En dollars des États-Unis)

<i>Programme de pays*</i>	<i>Durée du programme approuvé</i>	<i>Ressources ordinaires supplémentaires à approuver pour 2010</i>	<i>Dépenses prévues pour 2011**</i>	<i>Plafond des ressources ordinaires disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 2012</i>	<i>Dépenses prévues pour 2012**</i>	<i>Montant total des ressources ordinaires supplémentaires à approuver</i>
		(A)	(B)	(C)	(D)	(A + B - C + D)
Albanie	2006-2011	–	750 000	0	–	750 000
Afrique du Sud	2007-2011	–	997 000	9 725	–	987 275
Bangladesh	2006-2011	–	22 482 000	288 066	–	22 193 934
Cap-Vert	2006-2011	–	750 000	0	–	750 000
Chili	2006-2011	–	750 000	200	–	749 800
Fédération de Russie	2006-2011	–	797 000	411 121	–	385 879
Ghana	2006-2011	–	8 611 000	0	–	8 611 000
Guyana	2006-2011	–	750 000	0	–	750 000
Kirghizistan	2006-2011	–	920 000	0	–	920 000
Mauritanie	2009-2011	–	1 804 000	0	–	1 804 000
Pérou	2006-2011	–	750 000	296 527	–	453 473
République islamique d'Iran	2006-2011	–	1 479 000	0	–	1 479 000
République-Unie de Tanzanie <sup>1</sup>	2006-2011	–	20 748 000	0	–	10 374 000
Tchad	2006-2011	–	11 317 000	0	–	11 317 000
Ukraine	2006-2011	–	836 000	185 000	–	651 000
Viet Nam	2006-2011	–	3 610 000	794 572	–	2 815 428
Namibie	2006-2012	–	750 000	–	750 000	1 500 000
Népal	2008-2012	–	6 832 000	–	6 832 000	13 664 000
Pakistan <sup>2</sup>	2009-2012	350 000	17 879 000	–	17 879 000	36 358 000
Sierra Leone	2008-2012	–	8 643 000	–	8 643 000	17 286 000
<b>Total</b>						<b>133 549 789</b>

\* Les prorogations des programmes de pays en cours d'exécution visés ici figurent dans le document E/ICEF/2010/P/L.15.

\*\* D'après les estimations les plus récentes.

<sup>1</sup> Le montant des dépenses prévues pour 2011 s'élève à 20 748 000 dollars pour la République-Unie de Tanzanie. Le montant supplémentaire demandé au titre des ressources ordinaires représente la moitié du montant annuel des dépenses prévues au titre des ressources ordinaires, ce qui couvrira la prolongation de six mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2011, du programme de pays.

<sup>2</sup> Du fait de l'ajustement du plafond des ressources ordinaires de 2010 pour le Pakistan, un montant supplémentaire de 350 000 dollars de ressources ordinaires est demandé pour ce pays en 2010.

*Deuxième session ordinaire  
9 septembre 2010*

## **2010/14 Prolongation du programme de coopération avec Rotary International pour l'éradication de la poliomyélite**

*Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* la prolongation, pour la période de cinq ans allant de 2011 à 2015, du programme de coopération avec le programme PolioPlus du Rotary International, conformément aux dispositions de son document initial E/ICEF/1990/P/L.35, modifié par sa décision 2005/12.

2. *Engage vivement* tous ceux qui participent à la campagne d'éradication de la poliomyélite à mieux coordonner leur action et à redoubler d'efforts pour parvenir au but.

*Deuxième session ordinaire  
9 septembre 2010*

## **2010/15 Reconduction de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins**

*Le Conseil d'administration*

*Approuve* la reconduction, pour une période de cinq ans allant de 2011 à 2015, de l'Initiative pour l'autonomie en matière de vaccins, conformément aux dispositions du document initial qu'il avait approuvé en 1991 (E/ICEF/1991/P/L.41), à concurrence de 10 millions de dollars et sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

*Deuxième session ordinaire  
9 septembre 2010*

## **2010/16 Rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel sur la fonction d'évaluation et les principales évaluations à l'UNICEF (E/ICEF/2010/18);

2. *Réaffirme* le rôle crucial que la fonction d'évaluation joue à l'UNICEF, *se félicite* des progrès accomplis dans le sens du renforcement de cette fonction et *encourage* l'UNICEF à continuer à tâcher de résoudre les difficultés restantes;

3. *Salue* les efforts faits par l'UNICEF pour renforcer ses capacités d'évaluation, tant en interne qu'au niveau des pays, et lui *demande* d'indiquer, dans son rapport annuel de 2011 sur la fonction d'évaluation, les résultats concrets de ces efforts ainsi que les mesures encore à prendre pour s'atteler aux difficultés restantes;

4. *Note avec satisfaction* que les évaluations sont à présent ventilées par pays, région et thème, et *invite* l'UNICEF à indiquer le nombre des évaluations prévues et celui des évaluations effectivement réalisées, à préciser la mesure dans laquelle elles satisfont aux critères d'évaluation convenus au niveau international et à ventiler également les évaluations par type;

5. *Rappelle* que l'UNICEF est dans la nécessité de continuer à accroître le financement de ses activités d'évaluation au même rythme que l'ensemble des dépenses relatives aux programmes et de veiller à ce que des capacités d'évaluation adéquates soient déployées à l'échelon des pays, soit en envoyant du personnel spécialisé en nombre suffisant, soit en renforçant le soutien apporté par les bureaux régionaux;

6. *Note* les efforts faits par l'UNICEF pour accroître le nombre et la qualité des mesures prises par l'administration pour donner suite aux évaluations et lui *demande* d'indiquer l'état d'avancement de ces mesures dans son rapport annuel de 2011 sur la fonction d'évaluation;

7. *Encourage* l'UNICEF à mieux intégrer les questions transversales dans ses méthodes d'évaluation, notamment les approches fondées sur les droits de l'homme et l'analyse des rapports sociaux de sexe;

8. *Engage* l'UNICEF à continuer de renforcer la fonction d'évaluation à tous les niveaux de l'organisation, et en particulier dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays;

9. *Approuve* la proposition de reclasser le poste de directeur de l'évaluation de la classe D-1 à la classe D-2, avec effet immédiat, dans les limites du budget approuvé pour l'exercice biennal.

*Deuxième session ordinaire  
9 septembre 2010*

## **2010/17**

### **Rapport annuel sur les activités d'audit interne**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'audit interne en 2009 (E/ICEF/2010/AB/L.5 et E/ICEF/2010/AB/L.5/Corr.1), du rapport pour 2009 adressé au Directeur général par le Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNICEF et du rapport sur la suite donnée par l'administration de l'UNICEF au rapport annuel du Bureau de la vérification interne des comptes pour 2009 (E/ICEF/2010/AB/L.6);

2. *Se félicite* de l'augmentation du nombre des audits menés à bien chaque année durant la période 2007-2009;

3. *Prie* l'administration de l'UNICEF de continuer à s'attacher au suivi et à la mise en œuvre des observations issues des audits internes et des recommandations formulées par les vérificateurs des comptes, surtout dans les domaines à haut risque, en tenant compte, s'il y a lieu, de l'analyse des causes profondes figurant dans le rapport;

4. *Demande* à l'administration de l'UNICEF de remédier aux faiblesses systémiques de l'organisation, en particulier dans la gestion des programmes et la gestion financière, dans les services d'achat et dans la gestion des actifs;

5. *Note* qu'il n'y a pas d'outils permettant de mesurer l'efficacité des fonctions d'appui à l'échelon des pays et prie l'UNICEF de mettre au point des directives, des objectifs et des indicateurs précis pour stimuler l'efficacité dans les bureaux de pays, et de lui faire rapport sur tout gain d'efficacité réalisé.

*Deuxième session ordinaire  
9 septembre 2010*

## **2010/18 Rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF**

### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport du Bureau de la déontologie de l'UNICEF sur les activités que celui-ci a menées en 2009 (E/ICEF/2010/17);

2. *Constate* que le Bureau de la déontologie a contribué utilement à l'activité de l'UNICEF;

3. *Encourage* l'administration de l'UNICEF à inviter le Chef du Bureau de la déontologie à siéger comme observateur aux réunions de l'équipe dirigeante qui s'y prêtent, afin d'inciter au respect de normes de conduite rigoureuses et de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts institutionnels;

4. *Prie* l'UNICEF de le tenir informé des progrès accomplis dans l'exécution du plan d'action du Bureau de la déontologie, en faisant notamment état, éléments concrets à l'appui, des effets produits et des résultats obtenus;

5. *Invite* le Bureau de la déontologie à se servir des jugements portés par le personnel de l'UNICEF sur les formations qui lui sont dispensées pour veiller à ce que ces dernières continuent d'être utiles et efficaces et constituent un bon investissement;

6. *Invite également* le Bureau de la déontologie à continuer de renforcer ses séances d'information, ses formations et ses services de conseil destinés à la direction et au personnel de l'UNICEF;

7. *Note* que, à en juger par le « Rapport sur le système de redevabilité de l'UNICEF » (E/ICEF/2009/15) qu'il a approuvé par sa décision 2009/8, le Bureau de la déontologie est chargé d'élaborer, examiner et diffuser des politiques et de formuler des avis concernant les questions de déontologie (conflits d'intérêts ou activités extérieures par exemple) et, en conséquence, *prie* l'UNICEF de confier au Bureau de la déontologie la responsabilité d'examiner les possibilités de conflit d'intérêts lors de la nomination des cadres supérieurs appelés à exercer des fonctions de contrôle auxquelles les procédures de sélection instituées par le Secrétaire général ne s'appliquent pas;

8. *Prie* l'administration de l'UNICEF de continuer à fournir au Bureau de la déontologie les moyens humains et financiers dont il a besoin pour mener efficacement ses activités, en s'attachant en priorité à renforcer ses compétences et ses capacités;

9. *Prie* le Directeur général de l'UNICEF :

a) De veiller à ce que les principaux critères de sélection du Chef du Bureau de la déontologie soient une compétence confirmée et l'expérience des domaines pertinents;

b) De veiller à ce qu'un organisme indépendant examine les possibilités de conflits d'intérêts avant la nomination;

c) De limiter la durée de l'engagement à cinq années pleines, cet engagement étant renouvelable une fois à titre exceptionnel pour un maximum de cinq ans;

d) D'exclure toute réintégration du Chef du Bureau de la déontologie dans l'UNICEF une fois la durée de son engagement écoulée.

10. *Demande* au Bureau de la déontologie de l'UNICEF de lui faire rapport à ses futures sessions annuelles.

*Deuxième session ordinaire  
9 septembre 2010*

## **2010/19**

### **Plan stratégique à moyen-terme : estimations financières pour la période 2010-2013**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des prévisions financières pour 2010-2013 figurant dans le document E/ICEF/2010/AB/L.7, qui représentent un cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;

2. *Approuve* le cadre de prévisions financières pour 2010-2013 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 1 190 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires en 2011, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que ces prévisions financières demeurent valables;

3. *Approuve* la suspension, pour 2010 et 2011, du virement annuel de 30 millions de dollars à la réserve pour l'assurance maladie après la cessation de service, compte tenu des effets de la récession économique mondiale, si les prévisions de recettes et de dépenses retenues dans le rapport se matérialisent, et prie l'UNICEF de continuer à effectuer des virements annuels à la réserve pour l'assurance maladie après la cessation de service, conformément à sa décision 2008/20, si les soldes de ressources ordinaires inutilisés en fin d'exercice le permettent.

*Deuxième session ordinaire  
9 septembre 2010*

**2010/20**  
**Feuille de route pour l'établissement d'un budget intégré :**  
**classification des coûts et budgétisation axée sur les résultats**  
**– rapport commun du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'analyse figurant dans le document DP-FPA/2010/1-E/ICEF/2010/AB/L.10;

2. *Avalise* les définitions de coûts et les catégories d'activités et de coûts connexes proposées dans le document susmentionné (DP-FPA/2010/1-E/ICEF/2010/AB/L.10) en vue de leur entrée en application à partir de l'exercice biennal 2012-2013, avec les modifications suivantes :

- a) Activités de développement : i) programmes; ii) efficacité des activités de développement;
- b) Coordination des activités de développement des Nations Unies;
- c) Gestion : i) dépenses renouvelables; ii) dépenses non renouvelables;
- d) Activités à des fins spéciales : i) dépenses d'équipement; ii) services fournis à d'autres organismes des Nations Unies.

3. *Demande* à recevoir un complément d'information écrit avant sa première session ordinaire de 2011, sous la forme d'une note officieuse sur les différences de définition qui se retrouvent dans les catégories de coûts;

4. *Prie* l'UNICEF de présenter ses documents budgétaires pour l'exercice 2012-2013 suivant ces définitions et ces catégories de coûts;

5. *Prie* l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP d'utiliser la nouvelle classification dans les états financiers et les rapports financiers annuels qu'ils présenteront à partir de 2013, pour permettre la comparaison entre les dépenses effectives et les budgets;

6. *Prie* l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP de poursuivre leurs travaux en vue de présenter chacun un budget intégré unique à compter de 2014 et d'aligner leurs budgets sur les résultats escomptés dans leurs plans stratégiques respectifs;

7. *Prie* l'UNICEF d'élaborer, avec le PNUD et le FNUAP, conformément à sa décision 2009/20 et pour examen à sa première session ordinaire de 2011, un document officieux simulant la présentation du budget de l'exercice 2012-2013, qui offre des liens clairs et complets avec les cadres de résultats institutionnels et de gestion, tels qu'ils figurent dans leurs plans stratégiques, et *souligne* la nécessité de le consulter régulièrement avant sa première session ordinaire de 2011, notamment sur la classification des coûts et la budgétisation axée sur les résultats.

*Deuxième session ordinaire*  
*9 septembre 2010*

## 2010/21 Progrès de la gestion des ressources humaines réalisés à l'UNICEF

### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur les progrès de la gestion des ressources humaines réalisés à l'UNICEF (E/ICEF/2010/AB/L.9);

2. *Est conscient* qu'il est capital pour l'UNICEF de pouvoir compter sur un personnel hautement qualifié pour atteindre ses objectifs, et que le recrutement et la rétention d'un tel personnel sont au premier rang de ses priorités;

3. *Sait*, à cet égard, que la compétence, la qualification, l'intégrité, le dévouement, l'équilibre entre les sexes et la diversité sont des valeurs essentielles de l'UNICEF;

4. *Note que*, à l'UNICEF, 53 % des administrateurs recrutés sur le plan international proviennent de pays industrialisés et 47 % de pays de programme qui représentent sept régions administratives de l'UNICEF, les disparités étant particulièrement flagrantes aux échelons supérieurs de la hiérarchie;

5. *Encourage* l'UNICEF à poursuivre la planification stratégique de ses effectifs et la constitution d'un vivier de compétences pour faire face aux principaux problèmes qui se posent, à savoir assurer un apport continu de compétences et mettre en place, en matière de ressources humaines, des cadres et des mécanismes répondant aux besoins opérationnels très divers qui sont les siens;

6. *Se félicite* que, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, la considération dominante dans la constitution d'un tel vivier de compétences soit la nécessité de s'assurer les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, en tenant dûment compte de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible;

7. *Engage* l'administration de l'UNICEF à continuer de prendre les mesures nécessaires pour tâcher de combler plus vite les déficits de ressources humaines tout en respectant les principes de la diversité et de l'égalité des sexes et en assurant la transparence et l'équité à tous les niveaux pour recruter au niveau international et retenir des administrateurs hautement qualifiés;

8. *Demande* à l'UNICEF de s'attaquer aux problèmes pressants de recrutement, de déploiement immédiat et de rétention du personnel dans les situations d'urgence et de transition, afin d'abaisser le taux de renouvellement du personnel d'encadrement et de préserver des niveaux d'effectifs adéquats;

9. *Engage* l'UNICEF, en vue de s'assurer une combinaison optimale de personnel qualifié, compétent et expérimenté, à encourager une rotation plus active des effectifs au sein de l'organisation, à continuer d'encourager la mobilité entre les organismes des Nations Unies pour contribuer à l'action du système des Nations Unies dans ce sens et à renforcer l'égalité des chances dans la carrière;

10. *Prie* le Directeur général d'indiquer, à partir de 2011, dans son rapport annuel, les progrès accomplis en matière de gestion des ressources humaines, y compris la mise en œuvre de la présente décision.

*Deuxième session ordinaire  
9 septembre 2010*